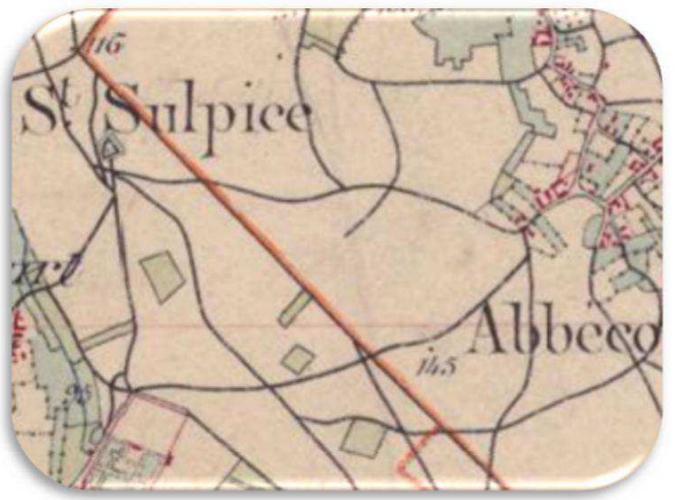
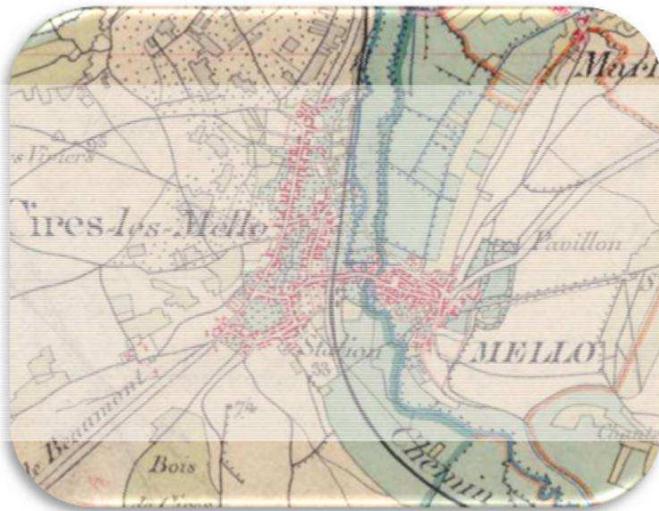


Stratégie de développement Économique 2019-2021

Valoriser nos richesses pour mieux vivre en Thelloise



NOTICE D'UTILISATION

La CC Thelloise a souhaité une proposition de stratégie économique pragmatique et opérationnelle. Cette dernière est déclinée ainsi :

En guise d'introduction :

- Adresse aux élus thellois pour sortir de l'incertitude générée par la Loi NOTRe et maximiser « l'effet local »
- L'économie thelloise : D'où vient-elle ? Quelle est-elle ? Où va-t-elle ?
Encadré n°1. Les deux différences socio-économiques entre Ruraloise et le Pays de Thelle
Encadré n°2. Une stratégie qui intègre de SRDEII et le SCoT

4 axes de travail structurent la stratégie, chacun est décliné en « Fiches » (21 au total), présentées selon la trame suivante :

- un court exposé de la situation ou du problème rencontré
- les territoires ou entreprises concernés
- des propositions d'actions et les échéances
- les moyens nécessaires

Afin de faciliter la mise en œuvre des axes de travail proposés, des documents de « pilotage » complètent la stratégie :

- Un échéancier des actions à court, moyen et long termes
- Un tableau de bord proposant des indicateurs de suivi
- Un résumé des actions par commune
- La liste contact des partenaires pour mener les actions

La CC Thelloise a souhaité un document synthétique de 4 pages en complément, il présente des chiffres clés, les atouts du territoire, une cartographie et les axes de travail pour favoriser le développement des activités. Il a pour vocation d'être diffusé largement.

Auteurs : Ce travail a été réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de l'Oise de janvier à mars 2018. Il a été coordonné par le Pôle Aménagement du Territoire, Urbanisme et Etudes économiques.

Adresse aux élus Thellois

Sortir de l'incertitude générée par la Loi NOTRe et maximiser « l'effet local »

La Loi NOTRe¹ du 7 août 2015, a instauré -un transfert de compétence à l'intercommunalité des aides à l'immobilier d'entreprise et de la gestion des ZAE². Ce transfert a été mal vécu par la grande majorité des élus municipaux en France, étant perçu comme une dépossession de leurs prérogatives en matière économique. La prise de compétence balbutiante de gestion des ZAE, a diffusé également un malaise au sein des Communautés de Communes et d'Agglomération françaises, lié aux difficultés techniques, opérationnelles, financières et politiques, soulevées par une réforme mal accompagnée : « l'application de la loi NOTRe par les collectivités locales est un véritable parcours du combattant. Outre les délais extrêmement courts imposés (...), force est de constater que le manque d'information et d'accompagnement de ces collectivités pour la redéfinition de leurs compétences n'est absolument pas propice à la simplification et au bon fonctionnement des collectivités territoriales. »³

Mal vécue du côté communal et intercommunal mais pour des raisons différentes, cette réforme a instauré un malaise qui pourrait s'avérer longuement préjudiciable sur les économies locales et les entreprises. En effet, alors que l'accompagnement économique des TPE et PME par l'Etat s'est très largement amenuisé au cours des deux dernières décennies, alors que les Conseils Départementaux se sont vus retirés la plupart de leurs prérogatives économiques, à l'échelon local seules les intercommunalités ou agglomérations avec les communes, sont en mesure d'accompagner les entreprises. Les Régions mettent en œuvre leur nouvelle compétence en matière économique, mais l'étendue de leur territoire est telle et leurs financements étant limités, que de toute évidence peu d'entreprises seront en contact direct avec cet échelon. Cela signifie que les élus de la République en mesure d'être à l'écoute des entreprises pour leurs préoccupations quotidiennes sont les élus locaux. Alors que la concurrence est rude entre les territoires pour capter les investissements et les emplois, alors que les entreprises font face à des marchés de plus en plus compétitifs, « l'effet local » à savoir, l'ambiance socio-économique locale des territoires, a un rôle notable à jouer pour préparer un écosystème favorable à l'épanouissement des entreprises et de l'emploi. Il est donc primordial, dans le tournant institutionnel historique de la Loi NOTRe, que les élus prennent toute la mesure de leur rôle auprès des entreprises. Ils peuvent s'appuyer en la matière sur des partenaires locaux spécialisés notamment les Chambres consulaires, établissements publics qui au fil des décennies, ont développé des compétences dans l'accompagnement des entreprises et des territoires.

Loi NOTRe et Clause générale de compétence des communes

Par abus de langage, la Loi NOTRe est considérée comme le « transfert de la compétence économique » aux Communautés. Or le Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, a été très clair en la matière, l'attribution de cette compétence à l'échelon intercommunal, dans le respect de la clause générale de compétences des communes, « leur permet d'initier des actions en matière économique qui pourront ensuite être reprises par l'échelon intercommunal. »⁴ Les maires conservent donc un droit d'agir sur leur territoire du point de vue de la Loi. Il est important de garder à l'esprit cette marge de manœuvre car l'action économique est loin de se limiter à la gestion des ZAE et aux aides à l'immobilier d'entreprise.⁵

¹ Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

² Plus précisément elle a transféré la « compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

³ Député de l'Aveyron M. Arnaud Violla 2/8/2016

⁴ J.O., Réponse au Député Violla, 18/10/2016

⁵ On peut penser par exemple en matière d'aide à l'emploi des jeunes, à la création d'un co-financement du permis de conduire par la mairie contre menus travaux d'intérêt général par la commune de Pouilley-Français dans le Doubs. Le succès rencontré par cette mesure est tel qu'il est aujourd'hui développé par de plus en plus de collectivités françaises.

La fin de la relation entre développement économique et entrée de nouvelles ressources fiscales a toutefois souvent démotivé les acteurs communaux.

Le transfert de la compétence ZAE n'est ni une dépossession ni une déresponsabilisation

Dans la culture jacobine française, le transfert de la compétence en matière de ZAE est souvent perçu par les élus municipaux comme une dépossession et par voie de conséquence une déresponsabilisation. Or le transfert de compétence n'est ni l'un ni l'autre, pour deux raisons. La première est institutionnelle : le transfert de la compétence signifie que désormais la prise de décision en matière de ZAE est partagée avec les autres communes. Cela signifie que les maires certes peuvent voir formulés des avis contraires sur les ZAE qu'ils avaient l'habitude de gérer. Mais cela signifie également que leurs remarques et propositions sur d'autres ZAE deviennent légitimes.

La seconde raison est d'ordre technique. Les intercommunalités ont aujourd'hui de vastes périmètres au sein desquels les lieux de gestion sont éloignés du terrain et les moyens humains sont limités. Les élus communaux conservent donc leur rôle de vigie attentive auprès des acteurs du territoire ; ils sont souvent le premier interlocuteur en cas de problème rencontré par les acteurs économiques locaux ; ils sont aussi le premier visage de l'intercommunalité. Leur présence sur le terrain permet de relayer l'information auprès de l'équipe de l'EPCI. Leur connaissance du terrain garde sa pertinence.

Ce transfert est une opportunité pour avoir de plus grandes ambitions

En confiant la gestion des zones d'activités économiques aux EPCI à fiscalité propre, le législateur a souhaité « renforcer l'efficacité de l'exercice de cette compétence, qui nécessite l'engagement de moyens financiers importants que certaines communes ne peuvent assumer seules. »⁶ Alors que les collectivités géraient d'une à cinq zones d'activités économiques (ZAE), désormais, le parc de ZAE de Thelloise sur lequel les élus ont à se prononcer est composé de 26 sites ! Cette nouvelle réalité permet aux élus d'avoir de nouvelles ambitions économiques pour les entreprises, les emplois et le territoire. Elle permet de mettre en place une stratégie d'accueil des entreprises et d'attractivité plus ambitieuse pour développer les filières qui l'intéressent ou attirer des entreprises différentes de celles qui s'intéressent à elle « naturellement ». La stratégie proposée dans les pages suivantes indique les différents axes de travail possibles de l'action économique Thelloise.

Ce transfert exige de mettre en place une nouvelle organisation entre les mairies et la CC

Enfin, cette nouvelle compétence exige aussi la mise en place d'une nouvelle organisation en matière économique. Si les aspects financiers et les moyens humains sont souvent évoqués, cela est moins le cas du « chaînage » nécessaire entre les mairies et l'équipe de la Communauté. L'échange entre les deux niveaux est essentiel pour la réactivité et l'efficacité du service rendu aux entreprises et aux actifs. Aussi dans les actions proposées, l'implication des mairies est sollicitée car essentielle. La Loi NOTRe doit donc idéalement être suivie d'une « invention » de la complémentarité économique entre intercommunalité et communes.

Alors que la triple réforme territoriale⁷ a dilué les départements et fait émerger le couple Régions-métropoles, les acteurs locaux des territoires à dominante rurale, sont les seuls en capacité d'apporter « l'appui conseil, l'interlocution centralisée, la réduction des délais et la réactivité dont les projets d'entreprise ont besoin »⁸. La CCI Oise souhaite que les pages suivantes facilitent la mobilisation collective des élus et des techniciens pour « Mieux vivre en Thelloise » dans les cinq prochaines années.

⁶ Ibidem

⁷ Loi sur la délimitation des grandes Régions, Loi sur les métropoles

⁸ Alain Petitjean, *Développement économique régional : mobiliser les territoires pertinents*, CNER, 2016

L'économie Thelloise

D'où vient-elle ? Quelle est-elle ? Où va-t-elle ?

Depuis le 1^{er} choc pétrolier en 1973, l'histoire économique de Thelloise semble paradoxale. Alors que le nombre d'actifs a été multiplié par 2,3 entre 1975 et 2014 et que les destructions d'emplois n'ont cessé d'affecter le territoire pendant 30 ans, le chômage aurait pu y être endémique. *A contrario*, la CC Thelloise affiche des performances nettement meilleures que la moyenne de l'Oise et que la moyenne française. Avec 10,6% de chômeurs parmi la population active en 2014, le taux de chômage thellois est inférieur de 3 points au taux départemental (13,7%) et national (13,5%). Avec un taux de chômage des hommes actifs de Thelloise à 7,5%, les performances atteignent même des niveaux record, bien qu'en valeur absolue, le nombre de chômeurs soit quasiment dix fois plus élevé en 2014 qu'en 1975 : 3 056 personnes contre 330. Ces performances sont d'autant plus notables que le niveau d'emploi sur le territoire a faiblement évolué par rapport à la population active : entre 1975 et 2014, on compte 1 801 emplois de plus soit 12 736 emplois. Cette évolution positive à l'échelle de 40 ans cache de profondes mutations caractérisées ainsi :

- Au cours des 15 dernières années, Thelloise a vu plus d'emplois détruits (472) que créés.
- Le tissu économique de Thelloise a été profondément remanié, sa branche industrielle qui représentait près de 60% des emplois occupe désormais 20% de l'emploi. Cela signifie que les communes de Thelloise ont subi des mutations économiques en termes de désindustrialisation puis de tertiarisation, plus fortes que la moyenne.
- L'emploi de Thelloise est assuré aux deux tiers par l'économie présentielle, qui correspond aux « activités (...) visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. »⁹

Taux de chômage 2014

	Actifs	Hommes				Femmes			
		Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans
Nombre d'actifs en Thelloise	30848	15974	1773	12096	2106	14874	1433	11676	1765
Nombre de chômeurs en Thelloise	3274	1603	451	905	245	1665	374	1103	195
Taux de chômage Thelloise	10,6%	10,0%	25,4%	7,5%	11,6%	11,2%	26,1%	9,4%	11,0%
Taux de chômage France Métropolitaine	13,5%	12,9%	28,6%	11%	10,4%	14%	29,4%	12,7%	10,5%

Source : Tableau réalisé à partir de Données 2014, INSEE

Les deux moteurs économiques Thellois : son tissu économique et son positionnement

Le secret des performances du territoire est lié aux deux moteurs économiques thellois. Un moteur interne en premier lieu, composé de trois strates : d'abord d'un tissu d'entreprises dites « productives », c'est-à-dire tournées vers des marchés départementaux, régionaux, nationaux et internationaux. Ce tissu notable pour un EPCI à dominante rurale est présent du Nord au Sud et d'Est en Ouest. A partir de cet écosystème productif, un second tissu d'activités s'est développé, composé

⁹ INSEE

de services aux entreprises et d'activités liées à la satisfaction des besoins de la population. Enfin, la troisième strate est composée d'un pôle d'activités dynamique et d'ampleur inter-départementale à Chambly.

Le secret des bonnes performances thelloises en matière d'emploi tient également à un puissant moteur externe : la présence de pôles d'activités majeurs et secondaires dans le voisinage francilien et dans le Beauvaisis, le Creillois, mais aussi dans une bien moindre mesure, Méru à l'Ouest, le Clermontois et Mouy au Nord-Est, Chantilly et Gouvieux au Sud-Est. Avec près de 85% des actifs ayant un travail à l'extérieur de la Communauté de Communes, Thelloise bat un autre record avec les EPCI du Sud de l'Oise : celui des migrations pendulaires et des distances parcourues entre le domicile et le travail. En contrepartie des déplacements effectués par les Thellois, le niveau de revenu est plus élevé que le niveau moyen de revenus départemental. Cette proximité avec l'Île-de-France et Paris, métropole d'envergure mondiale qui produit le tiers du PIB français et abrite un écosystème très favorable au développement des entreprises, offre à l'économie thelloise une attractivité « naturelle ».

Un positionnement géo-économique conforté par les infrastructures

Cet atout de taille est conforté par les infrastructures routières (A16) et ferroviaires qui placent Thelloise entre 30 minutes et une heure du centre de Paris et la relie aisément à Beauvais, Amiens, au Nord de la France (Calais) et à la Normandie (Rouen, Le Havre 2h30). La départementale 1001 permet aux communes de l'Ouest du territoire de profiter de ces liaisons car elle arpente du Nord au Sud de la Communauté de Communes. Enfin, grâce à la présence de deux aéroports internationaux dont la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle (45-35 mn) et l'aéroport Paris-Beauvais (20-30mn) à contre-courant des flux de circulation parisiens, l'accès à l'international depuis le territoire est aisé. Situé de l'autre côté de la frontière francilienne, le territoire offre un coût de la vie, des terrains et une fiscalité locale plus compétitifs que ses voisins. Il offre aussi un cadre de vie rural mais proche d'un pôle commercial et de loisirs au rayonnement supra-départemental, avec le pôle de Chambly-Persan. Cela permet aux activités et aux projets dirigés vers les clientèles parisiennes de s'y déployer confortablement. Le lieu est propice au développement économique et les entreprises qui s'y implantent l'ont bien compris.

Le territoire thellois

Multipolaire, il entretient des interdépendances fortes avec ses voisins,

Son économie est tertiarisée et industrialisée.

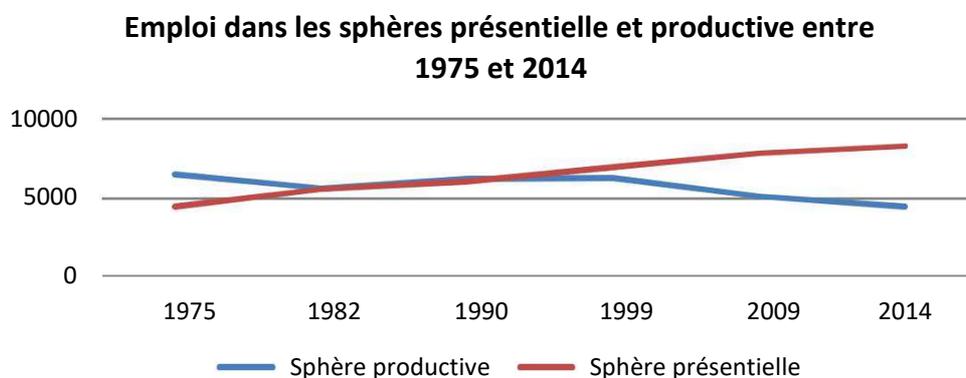
A dominante rurale et à 30mn de l'international,

Des ombres au tableau : maîtriser et rééquilibrer les dynamiques naturelles

En dépit de ce panorama favorable, l'économie du territoire comporte plusieurs ombres au tableau qu'il convient de bien cerner pour éviter qu'elles ne s'étendent.

Jusqu'où ira la « présentialisation » de l'économie ? Historiquement, les communes de Thelloise étaient plus industrialisées que la moyenne française. Cette spécificité est toujours d'actualité puisqu'en 2014, les emplois industriels représentaient 20,9% de l'emploi total contre 13,9% en France, soit 7 points de différence. Ces données sont à mettre en perspective avec la mutation progressive d'une économie dite « productive » c'est-à-dire tournée vers les marchés extérieurs au territoire, à une économie principalement « présente », majoritairement tournée vers la satisfaction des besoins locaux (habitants, touristes, etc.). Le passage à une économie à dominante présente s'est produit dans les années 1990. Ainsi, l'économie thelloise, bien que tertiarisée au cours des quarante dernières années, reste une économie plus industrialisée que la moyenne. Mais on peut légitimement s'interroger sur le maintien de cette spécificité. Bien que désormais restreint, le tissu industriel apporte du dynamisme, grâce aux entreprises exportatrices du territoire notamment. Ainsi en moyenne, pour **10 emplois productifs** créés, environ **6,4 emplois « présents »** voient le jour.

Leurs emplois sont aussi plus exposés aux aléas des marchés internationaux et à la concurrence. Cela doit interroger les élus thellois s'ils souhaitent maintenir ces entreprises et les ancrer durablement dans le territoire. Elles peuvent également se révéler plus susceptibles de quitter le territoire.



Jusqu'où iront les interdépendances ? Tournés vers 4 pôles d'emplois extérieurs au territoire et cités précédemment, près de 85% des Thellois ayant un travail se rendent quotidiennement hors de la Communauté de communes. Or, avec la perspective de croissance forte du pôle principal, Roissy, lequel devrait atteindre 300 000 emplois en 2030, ces migrations quotidiennes devraient encore davantage appeler les actifs à sortir du territoire. Bien que le dynamisme des pôles alentours soit bénéfique au territoire, les interdépendances induisent également des coûts pour le territoire et sa population, peu mesurés mais bien réels : pertes de temps qui affectent la productivité, coûts environnementaux, impacts sur la santé publique et incidences sur la qualité de vie des familles concernées ainsi que des habitants à proximité des trafics. Attirés par les emplois de l'extérieur, les Thellois sont peu tournés vers les emplois proposés en Thelloise et pourtant parfois non pourvus à défaut de candidats pertinents. Afin de limiter les inconvénients d'un développement potentiellement trop tourné vers l'extérieur, il convient d'envisager tous les leviers pour booster le moteur économique interne afin d'équilibrer le mode de développement de Thelloise.

Jusqu'où ira l'attractivité si elle est déterminée au gré des évolutions « naturelles » ? Le territoire attire les investisseurs, l'intérêt des entreprises de logistique en témoigne et il n'est pas le seul secteur concerné. Le développement du commerce l'illustre également. Or, compte tenu des contraintes croissantes dans l'artificialisation des sols, les communes sont de plus en plus limitées dans leur capacité à proposer du foncier pour l'accueil de nouvelles activités. C'est pourquoi, alors que se met en place la compétence intercommunale de gestion des ZAE, **il paraît opportun de définir une stratégie foncière cohérente avec les ambitions économiques de la CC Thelloise, pour développer davantage son moteur économique interne.**

Les quatre domaines d'action pour maximiser « l'effet local » sur l'économie

Territoire caractérisé par les interactions avec les territoires voisins, Thelloise devra rééquilibrer ce mode de développement particulièrement tourné vers l'extérieur en développant son moteur économique interne :

1 – En renforçant le tissu productif sur lequel repose le dynamisme interne, pour éviter qu'il ne continue à s'éroder, via l'accompagnement des entreprises, en particulier de deux pépites, les entreprises exportatrices et productives d'une part, les entreprises du médical d'autre part.

☒ Voir « *Accompagner les entreprises et filières stratégiques* » ;

2 – En développant les gisements d'emploi peu exploités.

☒ Voir « *Les ressources locales, un capital économique à faire fructifier* » ;

3 – En positionnant le territoire par rapport à ses voisins très attractifs : en affirmant son attractivité d'une part, en améliorant les échanges avec eux et en limitant les effets négatifs des relations intenses avec ces derniers d'autre part.

☒ Voir « *Des voisins attractifs...S'affirmer, s'approprier les dynamiques, maîtriser les effets secondaires* » ;

4 – **En organisant l'espace économique de Thelloise afin que le foncier disponible et le parc de zones d'activités, bien doté, réponde aux impératifs de préservation du foncier, mais aussi aux besoins des entreprises implantées ou qui souhaitent le faire.**

☒ Voir « *Organiser l'espace économique : concilier besoins des entreprises et sobriété foncière* ».

Encadré I. Ruraloise – Pays de Thelle : deux différences socio-économiques

L'analyse des données réalisée dans le cadre de ce travail révèle que les constats effectués sur le territoire sont partagés par les communes des deux anciens EPCI. Toutefois, deux différences notables doivent être soulignées à l'égard de Ruraloise. Tout d'abord, la composition des catégories socio-professionnelles dominantes. La population active des communes de Ruraloise est composée à près de 41,6% d'employés tandis que la catégorie socio-professionnelle la plus importante dans l'ex-Pays de Thelle est la catégorie « ouvriers » avec 27,5% des actifs.

Emplois par catégorie socio-professionnelle en 2014	Ruraloise		Pays de Thelle	
Total population active	2508	100%	10228	100%
Agriculteurs exploitants	20	0,80%	148	1,45%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	183	7,30%	1054	10,31%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	166	6,62%	969	9,47%
Professions intermédiaires	529	21,09%	2462	24,07%
Employés	1 043	41,59%	2788	27,26%
Ouvriers	567	22,61%	2807	27,44%

L'autre différence est liée aux populations concernées par le chômage. Ainsi, les femmes de Ruraloise sont moins affectées par le chômage, toutes catégories d'âges confondues. La différence est parfois très notable comme en atteste le tableau ci-dessous. On relève également que le chômage des hommes de moins de 24 ans est notablement plus faible de 5,4 points dans les anciennes communes de Ruraloise avec 21,1% de chômeurs dans cette catégorie contre 26,5% dans l'ex-Pays de Thelle.

	Chômage des femmes Ruraloise	Chômage des femmes Pays de Thelle
15 à 24 ans	23.3%	26.8%
25 à 54 ans	8.2%	9.8%
55 à 64 ans	7.0%	12.2%

Source : Insee RP2014 exploitations principales – géographie au 01/01/2016

Stratégie économique de la Communauté de communes Thelloise 2018-2022

VALORISER NOS RICHESSES POUR MIEUX VIVRE EN THELLOISE

ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE : CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE

Résumé

1. Connaître les ZAE, organiser la stratégie foncière
2. Mettre en place la mission de gestion des ZAE liée au transfert de compétence
3. Mettre en cohérence les PLU et le SCoT avec la stratégie économique
4. Développer des ZAE à fort potentiel
5. Redynamiser les autres ZAE
6. Friches d'activité : reconquérir l'existant et se préparer aux mutations économiques

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Résumé

11. Ancrer les entreprises exportatrices et productives dans le territoire
12. Favoriser l'émergence d'un cluster médical innovant
13. Accompagner les TPE et PME de moins de 20 salariés
14. Accompagner les PME employant entre 20 et 100 salariés
15. Accompagner les entreprises en transmission pour éviter qu'elles se fragilisent
16. Tisser des relations entre les entreprises pour améliorer leurs performances et économiser les ressources

DES VOISINS ATTRACTIFS... S'AFFIRMER, S'APPROPRIER LES DYNAMIQUES, MAÎTRISER LES EFFETS SECONDAIRES

Résumé

7. Des inter-dépendances « naturelles » à canaliser
8. Communiquer pour conforter et maîtriser l'attractivité du territoire
9. Améliorer la relation organique de Thelloise à l'Île-de-France
10. Maîtriser les effets secondaires de la proximité francilienne en agissant sur les flux

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

Résumé

17. Valoriser les déchets professionnels
18. Lever les obstacles locaux à l'emploi
19. Renforcer la création et la reprise d'entreprise
20. Les circuits courts alimentaires : créer de la richesse et satisfaire les besoins locaux
21. Développer l'économie circulaire grâce au tiers secteur

ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE : CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE

*Au cours de leur vie, les entreprises expriment des besoins immobiliers et fonciers changeant. L'enjeu pour une collectivité qui souhaite ancrer les entreprises dans son territoire et en attirer de nouvelles, consiste donc à leur offrir un « parcours d'accueil » correspondant à leurs besoins d'évolution : d'un atelier modeste à un local vaste équipé d'une réserve foncière par exemple. Dotée d'un patrimoine important de 26 ZAE intercommunales et de réserves foncières présentes en leur sein, la CC Thelloise est dans une situation enviable. Mais attention à ces chiffres trompeurs : **les disponibilités attractives s'avèrent limitées en réalité et exigent de la coordination et une vigilance sans failles des élus dans le cadre de leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Répondre aux besoins des entreprises demande également à ce que le parc de zones d'activités intercommunales bénéficie de la mise en place d'une action intercommunale adaptée qui reste à inventer, dans un contexte où la sobriété foncière et financière s'imposent. Pour être menées à bien, ces actions exigent l'implication autant des communes que des représentants de l'intercommunalité. La stratégie propose de définir pour les y aider les ZAE « moteurs », celles à requalifier et d'identifier les friches industrielles.***

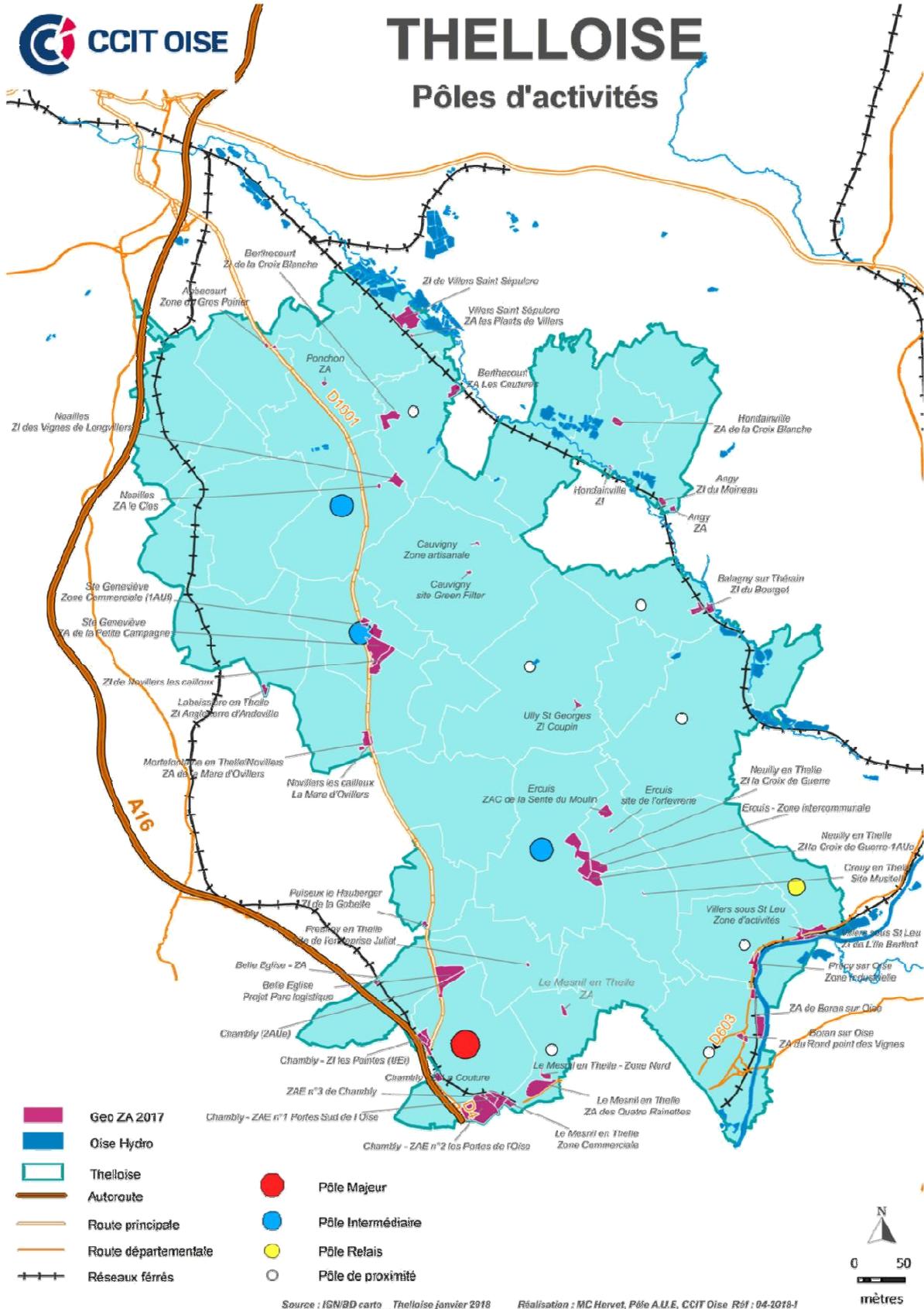
Fiches

1. Connaître les ZAE, organiser la stratégie foncière
2. Après le transfert de compétence, créer une cohérence dans la gestion des ZAE
3. Mettre en cohérence les PLU et le SCoT avec la stratégie économique
4. Développer des ZAE vitrines
5. Redynamiser les autres ZAE
6. Friches d'activité : reconquérir l'existant et se préparer aux mutations économiques

NOTA : Les chiffres avancés sur la superficie du foncier économique dans les zones d'activités de Thelloise ont été relevés en mars 2018 dans les documents d'urbanisme en cours à cette date. Des modifications ont pu intervenir au cours de l'étude avec l'approbation de nouveaux PLU et/ou la commercialisation de terrains.

THELLOISE

Pôles d'activités



ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE

Fiche n°1

Connaître les zones d'activités, organiser la stratégie foncière

Territoires concernés

L'intercommunalité et plus particulièrement les communes ayant une ou plusieurs zones d'activités (Angy, Berthecourt, Balagny-sur-Thérain, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Chambly, Ercuis, Hondainville, Laboissière-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle, Mortefontaine-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Noailles, Novillers-les-Cailloux, Précý-sur-Oise, Puisseux-le-Hauberger, Sainte-Geneviève, Ully-Saint-Georges, Villers-sous-saint-Leu).

Problématique

Les ZAE thelloises en quelques chiffres

Le territoire de l'intercommunalité compte 56 zones d'activités économiques (ZAE) sur 25 communes réparties sur l'ensemble du territoire, selon le critère retenu par l'Observatoire du foncier économique de la CCI Oise à savoir : la présence de zonage à vocation économique dans le document d'urbanisme (POS, PLU...). Parmi les 56 sites, 16 sont des sites industriels isolés.

Ce foncier économique représente 388ha auxquels il faut ajouter 129ha urbanisables immédiatement et 86ha de disponibilités à long terme.¹⁰ Ces chiffres des superficies économiques sont à mettre en perspective avec la surface totale Thelloise (30 894ha) : ils représentent 1,25% de la superficie totale si l'on tient compte du zonage urbanisé et 1,67% si on y ajoute les surfaces urbanisables à court terme.

Tableau des surfaces économiques en Thelloise (2018)

Surfaces économiques	Nombre d'hectares	Superficie de CC Thelloise (%)
Urbanisées	388	1.25%
Urbanisables à court terme	129	0.42%
Urbanisables à long terme	86	0.28%
Total 1+2	517	1.67%
Total 1+2+3	603	1.95%

Sources : CCI Oise, d'après les documents d'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Ces zones d'activités accueillent 507 entreprises générant au minimum¹¹ 4 033 emplois, soit près de 15% des entreprises privés et 55% des emplois privés de Thelloise.

¹⁰ Les chiffres avancés sur la superficie du foncier économique dans les zones d'activités de Thelloise ont été relevés en mars 2018 dans les documents d'urbanisme en cours à cette date. Des modifications ont pu intervenir au cours de l'étude avec l'approbation de nouveaux PLU et/ou la commercialisation de terrains.

¹¹ Ce chiffre est indiqué a minima dans la mesure où il est fondé sur les données du fichier CCI Oise qui comporte deux limites : les entreprises n'ont pas l'obligation de renseigner les informations relatives au nombre d'emplois d'une part ; les effectifs des entreprises non ressortissantes de la CCI Oise ne sont pas intégrés d'autre part.

Loi NOTRe et zones d'activités thelloises

Suite à la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'intercommunalité s'est vue confiée la compétence en matière de gestion et d'entretien des zones d'activités, définies à partir du cumul de trois critères :

- une intention politique,
- un périmètre cohérent,
- au moins deux entreprises implantées.

Selon ces critères, on dénombre vingt-deux zones transférées à la communauté de communes, auxquelles il convient d'ajouter une zone qui serait de sa compétence dans les années à venir (Les Portes Sud de l'Oise à Chambly. 26 ZAE couvrent 282ha soit 72,6% du foncier économique total. En outre, des projets d'extension sont inscrits dans les documents d'urbanisme : **70ha sont classés en zonage 1AU urbanisables immédiatement et 15,39ha en zonage 2AU urbanisables à long terme.**

Les 26 ZAE gérées par l'intercommunalité accueillent 416 entreprises et 3 257 emplois. Ce qui représente 12% des entreprises privées du Thelloise et 44% de ses emplois privés.

Caractéristiques

Une partie des ZAE du territoire ont pour particularité d'être imbriquées à des communes riveraines de Thelloise, créant ainsi autant de ponts et de continuités avec les voisins. Cela conforte l'identité d'un territoire au caractère multipolaire et au développement en partie extraverti. Dans cette mouvance, des pôles d'activités communs à plusieurs territoires se sont développés :

- **avec les Sablons :**
 - la ZI d'Angleterre s'étend sur les communes de Laboissière en Thelle (Thelloise) et d'Andeville (Sablons),
 - le site CLAL est implanté sur les communes de Bornel (Sablons) et Belle Eglise (Thelloise),
 - la zone de la Gobette sur la commune de Puisseux le Hauberger (Thelloise) jouxte l'extension à long terme prévue sur la zone d'Outreville dans le PLU de Bornel (Sablons).
- **avec le Pays du Clermontois :** La zone d'Angy s'étend dans le prolongement de la zone du Bois Noir sur la commune de Bury
- **avec le Val d'Oise :** La zone de Persan se développe dans le prolongement des zones des Portes de l'Oise à Chambly et de la zone commerciale du Mesnil en Thelle.

Par ailleurs, plusieurs projets vont impacter l'avenir du territoire :

- Projet logistique sur les communes de Belle Eglise et de Chambly,
- Projet de zone intercommunale au sud de la commune d'Ercuis.

Les zones d'activités intercommunales au sens de la Loi NOTRe¹²

Commune	Nom des ZA	Info complémentaire
Angy	ZA	3,59ha – zonage ? (0,3ha disponibles) Vocation artisanale
	<i>Les Moineaux* (Prysmian)</i>	<i>4,24ha – zonage UE</i> <i>Vocation mixte</i>
Berthecourt	Zone des Coutures (Rue du Stade),	6ha - zonage UI 3,2ha – zonage UIa (disponible) Vocation mixte
	Zone de la Croix Blanche	10,61ha – zonage UI (2,15ha disponibles) 7,5ha – zonage 1NAi Vocation mixte
Balagny sur Thérain	Zone Essef,	8,74ha – zonage UR Vocation industrielle
	Zone de St Epin	7ha – zonage UEi Vocation industrielle
Boran sur Oise	ZA du Rond Point des Vignes	3,8ha – zonage 1NAe 2,4ha – zonage 2NAe Vocation industrielle
Cauvigny	ZA	2ha – zonage UE Vocation artisanale
Chambly	Les Portes de l'Oise	64,2ha - zonage UIa, UIb Vocation commerciale
	<i>Les Pointes*</i>	<i>8,3ha – zonage UEi</i> <i>12,1ha – zonage 1AUc</i> <i>Vocation mixte</i>
<i>Ercuis*</i>	<i>ZAC de la Sente du Moulin*</i>	<i>12,37ha – zonage UE</i> <i>(0,8ha disponibles)</i> <i>Vocation mixte</i> (Au sud de la commune, 16ha en zonage 1AUi)
Hondainville	ZA de la Croix Blanche (Mavala)	3,42ha – zonage UE 2,83ha – zonage 1AUe Vocation industrielle
Laboissière en Thelle	Zone d'Angleterre	3ha – zonage UI (1ha disponible) 0,8ha – zonage 1AUe Vocation artisanale
	Zone Rue Neuve	3,34ha – zonage UI

¹² Les chiffres avancés sur la superficie du foncier économique dans les zones d'activités de Thelloise ont été relevés en mars 2018 dans les documents d'urbanisme en cours à cette date. Des modifications ont pu intervenir au cours de l'étude avec l'approbation de nouveaux PLU et/ou la commercialisation de terrains

		Vocation ?
Le Mesnil en Thelle	Zone D929 (ZA Nord)	4,2ha – zonage UEb Vocation Mixte
	Zone Avenue Vogt (zone commerciale/Chambly)	5,59ha – zonage UE Vocation commerciale
	Zone D924 (Déchetterie)	6,69ha – zonage UEa (0,4ha disponible) Vocation industrielle
Mortefontaine en Thelle	La Mare d’Ovillers	10,84ha – zonage 1AUe (dont 0,5ha disponible) Vocation artisanale
Neuilly en Thelle	Zone de la Croix de Guerre	44,1ha – zonage UE (8,5ha disponibles) 16,5ha – zonage 1AUe Vocation mixte
<i>Noailles*</i>	<i>Les Vignes de Longvillers*</i>	<i>12,5ha – zonage UE (0,5ha disponible + projet commercial sur 5ha) Vocation Mixte</i>
Novillers les Cailloux	Rue de l’Epinette (Ste Geneviève)	19ha – zonage UE (2,26ha disponibles) Vocation mixte
Précý sur Oise	ZA des Bords de l’Oise	3,13ha – zonage UE Vocation industrielle
Puiseux le Hauberger	Zone de la Gobette	2,62ha – zonage UI Vocation Artisanale
Sainte Geneviève	ZA de la Petite Campagne	34,86ha – zonage Ui (8,6ha disponibles) 12,99ha – zonage 2AUi Vocation mixte
Ully Saint Georges	Zone du Coupin	4ha – zonage AUer (1,55ha disponible) Vocation artisanale
Villers sous St Leu	ZA Impasse des Aigles	5,7ha – zonage UE Vocation mixte

**En italique, les zones gérées par l’intercommunalité du Pays de Thelle avant la loi Notre et dont le transfert de charges n’a donc pas été étudié par la CLECT*

Les zones d’activités hors du champ de compétence de l’intercommunalité

Commune	Nom des ZA	Info complémentaire
Abbecourt	Zone du Gros Poirier	1,78ha – zonage UE (0,6ha dispo) 0,53ha – zonage 1AUe Vocation artisanale
Berthecourt		22,52ha – Zonage 2NAi

Belle Eglise		29,97ha – zonage 2AUi Vocation industrielle-artisanale et commerciale (projet logistique en cours)
Chambly	Zone des Coutures	5ha – zonage UEI Vocation industrielle
	ZAE N°3	15,4ha – zonage UEc Vocation artisanale
	Portes Sud de l’Oise	8,3ha – zonage UI Vocation loisir (Un zonage de 18,3ha en 2AUe à proximité du projet logistique de Belle Eglise)
Cires les Mello	ZA	1,4ha – zonage UE Vocation industrielle
Le Mesnil en Thelle	Zone des Quatre Rainettes	11,4ha – zonage UE (1,18ha disponible) 15,79ha – zonage 1AUe Vocation Mixte
Novillers les Cailloux	La Mare d’Ovillers	3,7ha – zonage UM (mixte activités/Habitat) Vocation artisanale
Précy sur Oise	Zone industrielle sud	12ha – zonage UE Vocation industrielle
	ZA commerciale (ds prolongement de la zone de Villers Sous St Leu)	1,2ha – zonage UE (0,37ha disponible) 1,77 – zonage 1AUe Vocation commerciale
Sainte Geneviève	Zone commerciale (Super U – Hernu Bricolage)	3,58ha – zonage Uf (1,21ha disponible) 2,04ha – zonage 1AUf Vocation commerciale
Villers sous St Leu	Zone Commerciale (Carrefour, Aldi)	7ha – zonage UE (1,3ha disponible) Vocation mixte
	L’Ile Berthot	3,36ha – zonage UEi Vocation industrielle
Villers St Sépulcre	ZI	33ha – zonage 1AUe Vocation Industrielle
	Zone des Plants de Villers	1ha – zonage UE Vocation industrielle

Les sites isolés en Thelloise

Commune	Nom des ZA	Info complémentaire
Angy	Aldi	0,9ha – zonage UE
Balagny sur Thérain	Ancien moulin	0,54ha – zonage UEi
Belle Eglise	Ste Seven O Site Alloys (à cheval sur Bornel)	0,54ha – zonage UE 2,11ha – zonage Ui
Boran sur Oise	Site des Chaux de Boran	18ha
Cauvigny	Site Green Filter	1,94ha – zonage UE
Chambly	Moulin Deligne	1,47ha – zonage EUi
Crouy en Thelle	Site Musitelli	0,8ha – zonage Ui
Ercuis	Site de l'orfèvrerie	1,53ha – zonage UEo
Fresnoy en Thelle	site de l'entreprise Juliat	1,56ha – zonage UE
Hondainville	ZI (Moulin)	1,17ha – zonage UEi
Noailles	Le clos (Shoppi)	1,5ha – zonage UC
Ponchon	Site Next Polymères	1,16ha – zonage UI 0,85 – zonage UIz
Saint Felix :	Le Moulin (éco musée)	2ha
Thury sous Clermont	Friche	0,38ha – zonage UBc
Ully St Georges	Ets Canadell	9ha – zonage Ne

Actions :

Les disponibilités foncières économiques paraissent suffisantes pour envisager sereinement les dix prochaines années. 5 communes ont plus de 10ha de réserves foncières à court terme (1AU) : Chambly (zone des Pointes), Ercuis, Le Mesnil en Thelle, Neuilly en Thelle et Villers St Sépulcre. En outre, les communes de Sainte Geneviève, Chambly, Berthecourt et Belle Eglise ont des réserves foncières à long terme (2AU). Ces réserves sont idéalement placées sur les centres économiques du territoire. Quelques disponibilités plus restreintes existent sur d'autres communes : Abbecourt, Boran sur Oise, Hondainville, Laboissière en Thelle, et Précý sur Oise.

Il faut toutefois prendre en compte des projets en cours qui devraient prochainement entamer ce potentiel foncier, notamment à Belle Eglise-Chambly (projet logistique). Par ailleurs, le PLU en cours à Berthecourt ne confirmerait pas la réserve foncière à long terme.

Les réserves foncières économiques

Commune	Zones intercommunales		Zones communales ou privées	
	Disponibilité à court terme	Disponibilité à long terme	Disponibilité à court terme	Disponibilité à long terme
Abbecourt			0,53ha	
Belle Eglise				29,97ha
Berthecourt	7,5ha			22,52ha
Boran sur Oise		2,4ha		
Chambly	12,1ha			18,3ha
Ercuis	16ha			
Hondainville	2,83ha			
Laboissière en Thelle	0,8ha			
Le Mesnil en Thelle			15,79ha	
Neuilly en Thelle	16,5ha			
Précy sur Oise			1,77ha	
Sainte Geneviève		12,99ha	2,04ha	
Villers St Sépulcre			33ha	
Total	55,73ha	15,39ha	53,13ha	70,79

Disponibilité foncière économique à court terme	108,86ha
Disponibilité foncière économique à long terme	86,18ha

L'intercommunalité n'a cependant pas la maîtrise foncière de l'ensemble de ces disponibilités. 63% des ressources du territoire lui échappent, notamment à Belle Eglise, Chambly, le Mesnil en Thelle et Villers St Sépulcre.

Action n°1. Définir une politique d'acquisition de terrains pour l'accueil des entreprises.

DELAIS : 2019-2020

Action n°2. Au regard des importantes réserves foncières du territoire, la création ex nihilo d'un nouveau site d'accueil des entreprises n'est pas privilégiée.

DELAIS : 2019

La priorité doit davantage être donnée à l'aménagement des zones existantes et à la commercialisation du foncier économique immédiatement disponible, puis de celui inscrit comme tel à plus long terme dans les documents d'urbanisme.

Action n°3. Définir la stratégie globale de développement pour ensuite aménager les zones en cours de commercialisation et les zones à requalifier.(voir fiches actions n°4 et n°5 sur les sites d'activités à fort potentiel et les zones à requalifier).

DELAIS : 2019

Différents moyens s'offrent aux collectivités pour envisager l'aménagement des zones et se laisser le temps de la réflexion comme l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), l'inscription d'emplacements réservés, la création d'une ZAC etc.

Action n°3 bis. Favoriser une labellisation des zones d'activités, fondée sur des critères bien définis, peut également être un moyen de tendre vers un aménagement harmonieux et constructif de toutes les zones d'activités du territoire.

DELAIS : 2019-2020

Action n°4. La réalisation d'un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial), dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT peut être envisagée.

DELAIS : 2019

Il déterminera les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable. Le DAAC réalisera un diagnostic de l'appareil commercial, qu'il soit situé en périphérie ou en centre-bourg.

A l'heure actuelle, où la grande distribution est en pleine restructuration et les modes de consommation en grand changement, il n'est pas superflu de prévoir pour les années à venir l'organisation spatiale du développement commercial du territoire. Il permettra d'éviter la mort des centres villes et du commerce rural, la multiplication des friches commerciales et la surenchère sur les surfaces de vente.

Moyens (RH / financements)

Implication des maires et représentants de l'intercommunalité en charge de l'économie et de l'urbanisme.

Implication des techniciens économie et urbanisme.

Investissements à prévoir pour l'acquisition de terrains.

Indicateurs de suivi

Nombre d'hectares en maîtrise foncière – Nombre d'hectares commercialisés.

Nombre d'hectares urbanisés et en réserve à court et long terme.

Partenaire(s)

EPFLO

**ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE
CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE**
Fiche n°2

Après le transfert de compétence, créer une cohérence dans la gestion des ZAE

Problématique

Le transfert de compétences prévu par la loi NOTRe en matière de zones d'activités implique la mise en place d'un entretien de ce bien commun qu'est le parc de ZAE de la CC Thelloise. Cela peut sembler naturel, toutefois la mise en œuvre de moyens adaptés ne l'est pas. Généralement, pour les communes ayant une voire deux zones à leur charge, la gestion patrimoniale était intégrée à celle de la commune, les moyens dédiés étaient très variables d'une année à l'autre et ne faisaient pas l'objet d'une ligne budgétaire dédiée, sauf exception.

Or, le transfert de compétence, en créant un patrimoine conséquent de ZAE - on en dénombre **26 dont 23 en gestion directe pour Thelloise** - a créé de nouveaux besoins, en particulier la mise en place d'un gestionnaire d'actifs. Au-delà du développeur économique qui pourvoit à l'animation économique, le *personnel technique* des EPCI intervient quasi quotidiennement pour les urgences (éclairage défectueux, etc.) et l'entretien (espaces verts, voiries, etc.). Afin de garantir une remontée d'information aux équipes techniques, *l'implication des mairies* est un gage de réussite. Situées au plus près des ZAE, elles sont les vigies privilégiées pour identifier les problèmes et besoins d'intervention, puis opérer une remontée d'information pour que l'EPCI intervienne.

Enfin, au-delà de la gestion quotidienne, il s'agit de mettre en place des outils de pilotage qui permettront de *planifier les investissements et travaux* à réaliser dans les zones pour les requalifier et préalablement, de *connaître de façon détaillée l'état du patrimoine* (réseaux, voiries, aménagements, contrats en cours, etc.). Pour ce faire, une étude technique approfondie donnerait une base saine à la prise de compétence ZAE par la Communauté. La présente fiche action avance des pistes minimales, applicables quels que soient les résultats d'une telle étude au titre des actions de gestion de l'EPCI.

Territoires concernés

ZAE du territoire de la CC Thelloise (en prenant en compte les ZAE contigües situées dans d'autres EPCI), en particulier les ZAE transférées des communes à la Communauté de Communes.

Actions

Action préalable. Donner une base saine à la gestion du patrimoine intercommunal de ZAE via la réalisation d'une étude technique approfondie.

Action n°1. Entretien de la zone et remontée d'information des mairies

DELAIS : 2019

La prise de compétence ZAE de la Loi NOTRe impose la mise en place d'un service minimum relatif à la gestion de la zone, un incontournable pour maintenir la qualité du site et assurer la pérennité des activités présentes. **Assuré par un technicien, il comprend les interventions d'urgence, l'entretien des espaces verts, de la voirie, des aires de stockage et de stationnement, la gestion des eaux pluviales et usées et en cas de mise en place d'actions complémentaires : la signalétique, la sécurité - gardiennage, la collecte des déchets professionnels.**

Ce diagnostic technique permettra de préciser le transfert de la compétence « zones d'activités » pour connaître clairement les acteurs compétents (voire l'absence d'acteurs) dans toutes les ZAE en matière de VRD, de services, de gestion... Il permettra d'actualiser les connaissances relatives aux caractéristiques et à l'état des VRD et des espaces publics (ZAE anciennes, anciens sites privés...). Enfin, il pourra s'étayer, grâce à la consultation des entreprises de la ZAE, pour identifier leurs besoins et leurs projets. Ce rapport permettra aux élus de prioriser les travaux nécessaires et les intégrer dans un projet global et coordonné de réhabilitation réduisant les coûts et augmentant les possibilités de soutien financier, et de définir les rôles de chacun.

Action n°2. Visibilité et signalétique

DELAIS : 2019

Réfléchir en Conseil communautaire à une nouvelle représentation des ZAE pour leur donner une identité communautaire claire et une visibilité supra-communale. À travers les zones d'activités ainsi baptisées à partir d'une racine commune, la CC Thelloise pourra ainsi « raconter » ou « mettre en scène » l'histoire économique communale.

Pistes pour améliorer la visibilité et l'identité des ZAE existantes :

- En lien avec les maires concernés, baptiser chaque ZAE (désignée par le vocable « *parc* » ou « *pôle* »...) à partir d'une thématique ou d'une *racine* commune, liée au choix : à l'histoire de la CC Thelloise, aux singularités du territoire, à des figures marquantes, etc.¹³
- Fusionner les zones contigües (ZAE « Avenue Vogt » / ZAC « des Portes de l'Oise »...) et rapprocher les ZAE proches (ZAE « La Gobette » / ZAE « Outreville » de Bornel (C.C.Sablons)...).
- Développer la signalétique d'orientation dans et autour de la ZAE (accès, plan en entrée de zone...). Initier si besoin une démarche d'adressage visible pour chaque local d'activités.¹⁴
- Mettre en place une signalétique commune marquant les entrées de ZAE, voire signaler la ZAE au-delà du réseau routier (signalétique visible depuis les bourgs, les gares¹⁵...).
- Envisager également le signalement des entreprises les plus importantes.
- Au-delà des entrées de zones et en fonction des coûts, envisager le développement de la Signalisation d'Information Locale¹⁶ qui indiquera à l'intérieur des zones les entreprises qui s'y trouvent. Cette action peut permettre d'accompagner la disparition des pré-enseignes dérogatoires prévue par la loi. Si besoin, envisager un Règlement Local de Publicité.

Action n°3. Faire de la ZAE une véritable zone urbaine rattachée à son territoire

DELAIS : 2019 puis à poursuivre

- Faire des ZAE des espaces à caractère urbain.

¹³ La dénomination des ZAE communales nécessite une délibération du Conseil Municipal, la dénomination des ZAE communautaires est une compétence de l'EPCI (délibération n°23 du Conseil Municipal d'Aubenas du 28 / 09 / 2017).

À noter : « *c'est au conseil communautaire de la communauté de communes qu'il appartient de fixer la dénomination des voies qu'il a créées dans une zone d'activités* » (réponse du Ministère de l'Intérieur, J.O du 15/05/2014, page 1137).

¹⁴ Voir les documents « *Voies et adresses : les procédures légales et les bonnes pratiques en vigueur* » (AITF, octobre 2015) et « *Mettre en place une démarche d'adressage – nommer et numéroté ses voies* » (TIGÉO, septembre 2016). À noter : « *c'est au conseil communautaire de la communauté de communes qu'il appartient de fixer la dénomination des voies qu'il a créées dans une zone d'activités* » (J.O du 15/05/2014, page 1137).

¹⁵ Il peut même être envisagé de signaler une ZAE depuis les voies ferrées les plus fréquentées.

¹⁶ Signalisation destinée à guider un usager de la voie publique vers un service ou un équipement utile (voir l'« *Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière - 5^{ème} partie* » et le guide « *Signalisation d'information locale : guide technique* » (Certu, novembre 2006)).

- Développer des services à caractère urbain mettant en valeur la ZAE : transports collectifs, collecte des déchets intégrant les déchets professionnels, desserte en gaz voire réseau de chaleur...
 - Donner un caractère de « rue » aux voies de la ZAE : bandes cyclables, trottoirs, mobilier urbain (bancs...), routes hors gel, règles de recul du bâti modérées, abris à vélos...
 - Rattacher directement la ZAE au reste de l'agglomération pour éviter le paradoxe d'une accessibilité depuis l'extérieur mais d'un enclavement local : voies nouvelles, transports collectifs...
 - Développer la sûreté des espaces publics des ZAE à partir d'un diagnostic établi avec la gendarmerie et les entreprises (vidéo-protection ? signalétique ? contrôle adapté des accès ?). Mettre à disposition de communes des agents de police municipale si besoin¹⁷...
 - Impulser des actions collectives de sûreté impliquant les entreprises du type : veille croisée entre entreprises voisines, prestations de gardiennage mutualisées entre entreprises, adhésion au réseau « *alerte entreprises* » de la CCI Oise...
- Améliorer l'intégration des activités de la ZAE au territoire.
- Développer les services et les équipements destinés aux salariés à l'articulation entre ZAE et agglomération : crèche, restaurant d'entreprise voire loisirs et services de proximité...
- Soutenir les démarches de mutualisation *via* une démarche d'écologie industrielle et territoriale : aires de stationnement communes, accueil, système de gestion des eaux pluviales collectif...
- Développer des associations et des événements (informels ?) réunissant les entreprises de la ZAE pour favoriser leur intégration au tissu local (fournisseurs locaux, « grappes » d'entreprises...).

Moyens

- Financement d'une étude opérationnelle approfondie (environ 60 000 €) pour connaître précisément l'état des ZAE (réseaux, voiries, aménagements, contrats...)
- **Un chargé de mission « développement économique » (mise en œuvre de la stratégie économique, élaboration des projets d'amélioration des ZAE (transports collectifs, mobilier urbain...), suivi...).**
- **Technicien(s) en charge de l'entretien des ZAE et des interventions d'urgence**
- Implication des mairies dans la remontée d'informations
- Financement et maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration et de gestion (signalétique, routes hors gel...) au titre de la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ZAE.

Indicateurs

- Programme de travaux et d'investissements : objectifs d'intervention (ex. mises aux normes des voiries, signalétique, éclairage), ZAE bénéficiaires et échelonnage des actions dans le temps, montant des investissements programmés.
- Durée moyenne de séjour des entreprises dans une ZAE / solde migratoire annuel des activités.
- Tracer les motifs d'intervention sur les ZAE et les remontées d'information.

¹⁷ Cf article L 512-2 du Code de la Sécurité Intérieure.

Partenaire(s)

Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)

Association amicale des commerçants de Noailles

CAUE

Conseil départemental de l'Oise – Service voirie

Référent sûreté de la Gendarmerie Nationale

Société d'aménagement de l'Oise (SAO)

SMVO

Union du commerce et de l'artisanat de Chambly (UCAC)

ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE

Fiche n°3

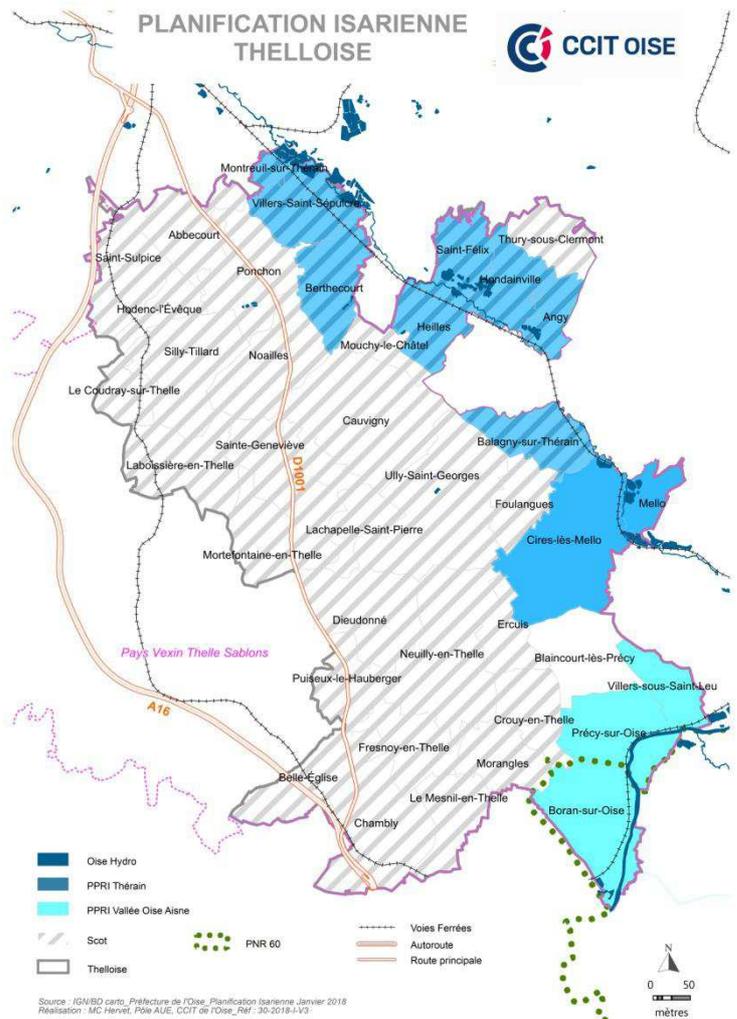
Mettre en cohérence les PLU et le SCoT avec la stratégie économique.

Problématique

La Communauté de communes Thelloise gère 23 ZAE, mais le territoire compte également une vingtaine de ZAE communales ou privées et une dizaine de sites d'activités isolés. En plus de ces sites qui accueillent plus de la moitié des emplois privés, une part importante des ressortissants de la CCI en Thelloise est domiciliée hors des ZAE (centres-bourgs, tissu urbain). Encadrée et contrainte par les règles d'urbanisme, l'économie de Thelloise est fortement dépendante des choix opérés dans les documents d'urbanisme notamment dans les PLU et le futur SCoT. Elle est également tributaire d'autres documents de planification territoriale, tels que la Charte du PNR à Boran-sur-Oise (et Précý-sur-Oise pour partie) ou les PPRI : PPRI de la Vallée du Thérain Aval, à l'est du territoire et PPRI de la rivière Oise, section Brenouille-Boran, au sud.

La CC Thelloise a conscience de l'impact de l'urbanisme sur l'économie. Les échanges voire la présence du chargé de développement économique lors de certaines réunions PLU, suffisamment rare pour être soulignée, permettent d'assurer un premier niveau de mise en cohérence des stratégies urbaines et économiques. Pour autant, certains choix sont encore problématiques et l'économie est souvent le parent pauvre des documents d'urbanisme. Thelloise n'est pas une exception en la matière, car cela se vérifie à l'échelle de l'Oise et de la France. L'économie fait donc les frais de toutes les exigences qui se déploient ou d'idées reçues à l'égard des activités. À titre d'illustration on peut citer : l'interdiction de toute activité industrielle en zone rurale.

Le développement très contenu des ZAE pour répondre aux objectifs de sobriété foncière pourrait être compensé par un développement des activités en dehors des ZAE. Dès lors, comment la planification territoriale peut-elle favoriser un développement économique structuré mais réparti sur l'ensemble du territoire ?



Territoires concernés

Territoire de la CC Thelloise dans son ensemble.

Actions

Action n°1. Traduire la stratégie économique communautaire dans le cadre de la création du SCOT de la CC Thelloise

DELAIS : 2019

- Élaborer le volet économique du futur SCOT « Thelloise » de manière approfondie et en dépassant les thématiques d'aménagement afin d'en faire une stratégie économique communautaire.
 - Dissocier le développement économique et l'extension des ZAE (accompagnement du parcours résidentiel des entreprises, requalification des ZAE...) ou maintenir un *maximum* de disponibilités ?
 - Répartir l'enveloppe foncière destinée aux extensions entre les ZAE dynamiques de la CC Thelloise (en dehors, répondre uniquement aux besoins) ou viser une répartition de l'enveloppe « par filière » ?
 - Prévoir de nouveaux espaces de ZAE au caractère « précurseur » (labellisation, parcs d'activités « Rev3 »...) ou aux caractéristiques « éprouvées » (équipements sûrs, coût du terrain maîtrisé...) ?
 - Développer la mixité fonctionnelle des zones résidentielles comme un réel outil de développement économique notamment dans les secteurs sans ZAE (animation...) ou maintenir une mixité limitée ?
 - Utiliser les polarités influençant le territoire (Creil, Beauvais, région parisienne...) comme armature du développement économique de la CC Thelloise ou développer les polarités internes (axe « D 1001 »...) ?

- Définir des stratégies foncières spécifiques pour certaines activités.
 - Définir un zonage privilégié pour l'éventuel développement d'activités extractives en s'appuyant sur le Schéma Départemental des Carrières, sur les gisements identifiés et sur les axes de transports.
 - Le cas échéant, déterminer un zonage privilégié pour les activités de la filière « ISDI » en s'appuyant sur les carrières existantes, sur les besoins prévisibles (J.O 2024...), sur la diminution des capacités de stockage en Ile-de-France¹⁸ et sur les axes de transports.
 - Établir une stratégie d'accueil des productions locales décentralisées d'énergie (solaire, petite hydroélectricité, éolien...) visant par exemple les zones excentrées, les ZAE ou les sols pollués.
 - Définir dans le futur SCOT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial restreignant le développement de nouvelles surfaces commerciales.
 - Prendre en compte les atouts des sites d'activités isolés pouvant répondre aux besoins de certaines activités (classement « Seveso », activités de traitement de minéraux à proximité des carrières...).

¹⁸ « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets issus des Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics » (PREDEC) d'Ile-de-France, juin 2015, page 175.

Action n°2. Intégrer dans le futur SCOT les orientations du SCOT de 2006 et la stratégie économique ici définie

DELAIS : 2018 puis à poursuivre

- Prolonger et actualiser la stratégie d'organisation des ZAE du SCOT du Pays de Thelle de 2006 :
 - Reprendre le principe « *Conforter les pôles économiques existants et développer une offre nouvelle* »... en intégrant les pôles et les atouts du territoire de la « Ruraloise ».
 - Reprendre le principe « *Réorganisation de l'offre foncière liée au développement économique* » en l'adaptant à l'enjeu de sobriété foncière (offre foncière développée en réaménageant des ZAE...).
 - Reprendre le principe « *Diversifier l'offre d'accueil* » en dépassant le critère d'emploi (relations entre une activité et les autres dans la ZAE...) et en prenant en compte les besoins atypiques (silos...).
- Définir et mettre en œuvre une organisation des ZAE dans la stratégie économique de la CC Thelloise :
 - Rendre la stratégie d'organisation des ZAE « opérationnelle » (précision, intégration directe dans le futur SCOT, stratégie facile à intégrer pour les rédacteurs des documents d'urbanisme...).
 - Assurer un suivi de l'application de la stratégie économique globale et une mise à jour régulière des données pour soutenir sa mise en œuvre et la corriger rapidement si nécessaire (nouveaux projets...).

Action n°3. Valoriser la fonction de P.P.A ¹⁹ de la CC Thelloise pour garantir des PLU favorisant les activités

DELAIS : 2018 puis à poursuivre

- Adopter en Conseil Communautaire une liste de recommandations générales en matière d'urbanisme économique (outils, orientations...) à transmettre aux communes élaborant un PLU.

Exemples de recommandations pouvant être mentionnées lors de l'élaboration d'un PLU :

Contraintes : Éviter la création de servitudes d'urbanisme ou de règles déstabilisant les activités (interdiction des constructions à usage industriel sur une zone qui en comprend...).

Classement des espaces : Reconnaître toute emprise urbanisée à vocation économique, y compris les sites d'activités isolés ou les espaces spécifiques : éviter un classement inadapté en zone à urbaniser ou en zone agricole...²⁰

- Maintenir une « zone-tampon » entre l'habitat et les sites d'activités car trop de proximité entre une ZAE et les habitations génère des conflits voire le départ des entreprises. Eviter tout impact négatif sur les activités (réduction des possibilités d'extension, risque de conflits de voisinage...).
- Favoriser la mixité fonctionnelle en zones urbaines et à urbaniser hors ZAE : Règlement souple, protection des linéaires commerciaux dynamiques menacés (mutations liées à la pression foncière...).
- Protéger les ZAE d'un mitage néfaste remettant en question leur vocation : interdiction des habitations, interdiction des commerces de détail en ZAE à vocation industrielle...

¹⁹ Article L 132-9 du Code de l'Urbanisme.

²⁰ Exemple : classement en zone à urbaniser AUE de la zone d'activités n°20 transférée vers la Communauté de Communes Thelloise (Uilly-Saint-Georges).

- Maintenir dans un premier temps les sites désaffectés en zone à vocation d'activités pour éviter un maintien de friches d'activités lié à une logique « spéculative » dans l'attente de projets d'habitat.
- Suivre la révision des documents d'urbanisme (participation d'un chargé de mission...) pour assurer le maintien de conditions favorables au développement économique dans les PLU.
- Assurer une harmonisation des règles d'urbanisme des PLU en matière d'activités pour faciliter le développement de projets intercommunaux. Veiller à la prise en compte du SCOT (*cf infra*).
- Signaler les prescriptions inadaptées pouvant remettre en question des activités, entraver la valorisation d'un potentiel économique ou freiner la densification des ZAE (emprise au sol...).
- Apporter un soutien affirmé (avis...) aux communes dont des orientations pertinentes de développement économique seraient remises en cause par un élément extérieur.

Moyens (RH / financements)

- Chargé de mission « développement économique » maîtrisant les questions d'urbanisme et de planification territoriale (rédaction de recommandations et d'avis, suivi de réunions...).
- Mobilisation des moyens mis en œuvre pour la révision du SCOT « Thelloise », des Plans Locaux d'Urbanisme et le cas échéant d'autres documents de planification.
- Action politique (signature des avis...) soutenant la prise en compte des enjeux économiques dans le futur SCOT « Thelloise » et dans les différents projets de documents de planification.

Indicateur de suivi

- *Ratio* annuel entreprises disparues / entreprises apparues (ou emplois disparus / emplois apparus).
- Nombre d'emplois disponibles dans chaque commune comparé au nombre d'actifs résidents.
- Évolution de la surface des zones d'activités économiques dans les PLU à l'échelle de la CC Thelloise.

ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE

Fiche n°4

Développer des sites d'activités à fort potentiel

Problématique

Déterminer les zones les plus attractives du territoire.

Le nombre relativement important de zones implantées sur le territoire oblige la communauté de communes à faire des choix. Elle souhaite favoriser la création, l'extension ou la requalification des zones qui porteront le développement de Thelloise dans les années à venir. « Les sites d'activités à fort potentiel » seront ceux qui répondront à différents critères d'attractivité et sur lesquels la communauté de communes sera particulièrement vigilante pour défendre leur aménagement et extension dans ses documents d'urbanisme. Ces sites seront également utilisés comme produits d'appel dans le cadre d'une démarche de prospection d'entreprises. Idéalement ils rassembleront, selon leurs disponibilités, les entreprises complémentaires ou d'une même filière pour stimuler les effets croisés.

Territoires concernés

Intercommunalité et plus particulièrement les communes ayant une ou plusieurs zones d'activités (Abbecourt, Angy, Berthecourt, Balagny-sur-Thérain, Belle-Eglise, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Chambly, Cires les Mello, Erceuis, Hondainville, Laboissière-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle, Mortefontaine-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Noailles, Novillers-les-Cailloux, Précý-sur-Oise, Puisseux-le-Hauberger, Sainte-Geneviève, Uilly-Saint-Georges, Villers Saint Sépulcre, Villers-sous-saint-Leu)

RECOMMANDATIONS :

- Déterminer les sites d'activités à fort potentiel,
- Elaborer un plan d'actions pour leur extension ou le renforcement des services associés.

Actions

Action n°1. Caractérisation des ZAE selon des critères d'attractivité adaptés au territoire *DELAIS : 2019*

Propositions de critères :

- Positionnement géographique
- Desserte
- Equipements
- Temps d'accès à Paris, aux gares SNCF, aux autoroutes
- Environnement paysagé, urbain et architectural
- Disponibilités foncières
- Vocation
- Services offerts aux salariés
- Services offerts aux entreprises
- Services aux usagers de la zone
- Taux de remplissage sur les 5 dernières années

Action n°2. Déterminer les sites à fort potentiel

DELAIS : 2019

Propositions à partir des critères précédents :

- Les Portes de l'Oise, Porte sud de l'Oise, ZAE n°2 et n°3 à Chambly + zone commerciale du Mesnil en Thelle (zones à dominante commerciale)
- Zone de la Petite Campagne à Sainte Geneviève + ZI de Novillers les Cailloux (zone industrielle)
- Zone de Belle-Eglise + ZAUE à Chambly (zone logistique, tertiaire)
- Zone de la Croix de Guerre à Neuilly en Thelle + projet de zone intercommunale d'Ercuis (zone industrielle-tertiaire)
- Zone des Vignes de Longvillers à Noailles (zone mixte)
- Zone du rond point des Vignes à Boran sur Oise

Action n°3. Elaborer le plan d'action pour l'aménagement des sites à fort potentiel

DELAIS : 2019-2020

Le plan d'action pour les sites à fort potentiel doit s'inspirer dans un premier temps des propositions faites dans la fiche n°2 « Après le transfert de compétence, créer une cohérence dans la gestion des ZAE ». En complément, des actions supplémentaires devront être envisagées, parmi lesquelles :

- Mise en place des services choisis

Les services aux entreprises :

Gestion de la zone : prévue dans la fiche action n°2.

Accompagnement des entreprises : aide à la création, à la vie quotidienne (recrutement, formation, achats groupés...), au positionnement marché (veille marchés publics, appui pour la réponse à des appels d'offre...). Ces services peuvent être liés à une offre immobilière spécifique (pépinières, incubateurs, espaces de télétravail, salle de réunion...)

Animation de la zone : Un animateur de zone peut être chargé de faire le lien entre la collectivité et les entreprises. Il peut animer un réseau ou un club d'entreprises. Son objectif sera d'être un facilitateur de relations et d'affaires, dans le souci de maintenir et développer les activités et l'emploi.

Les services aux salariés : A minima un service de restauration collective doit exister sur la zone, s'il n'existe pas au sein des entreprises implantées. D'autres services peuvent être mis en place en concertation avec les entreprises et les salariés en fonction des besoins (crèche, commerces de proximité, poste, banque, conciergerie...)

Les services aux usagers de la zone : En fonction de l'éloignement de la ZAE du centre urbain, il est souhaitable de prévoir une liaison avec le centre bourg ou la gare, par la mise en place de liaisons soit par navettes, transports en commun ou covoiturage, soit dans le cadre de plans de déplacement inter-entreprises.

- Réfection ou création de voies d'accès

L'accès à la ZAE est une priorité. Il doit être bien signalé, aisé pour tout type de véhicules et sécurisé. Des zones de demi-tour peuvent être aménagées sur des voies sans issue. Afin de favoriser les échanges entre le centre urbain et la zone, des voies douces de circulation peuvent être aménagées.

- Entretien ou mise en place des équipements

Pour une zone de qualité, il apparaît essentiel d'équiper le site d'activités et de prévoir l'entretien des équipements, de manière à offrir aux porteurs de projet les meilleures conditions de travail et de

développement : évacuation des eaux usées et pluviales, gaz, électricité haute, moyenne et basse tension, route hors gel, haut débit, embranchement ferré, quai fluvial...

- Aménagement paysagé

L'aménagement paysagé participe à la valorisation des sites. Il répond aux exigences du développement durable : densification foncière, confort et santé des usagers, performance énergétique et biodiversité. Des zones implantées le long de la D1001, telles que celles de Mortefontaine-Novillers ou Chambly, pourraient ainsi gagner en visibilité et en qualité.

Moyens (RH /financements)

- Les élus et techniciens des communes concernées : définition du projet commun de sites à fort potentiel, harmonisation du document d'urbanisme.
- Le développeur économique fait le lien entre tous les acteurs.
- Si la CC Thelloise souhaite être assistée : un aménageur (SEM, aménageur privé) peut être missionné par le maître d'ouvrage (commanditaire des travaux et rédacteur du cahier des charges).
- Etude et suivi du projet : un maître d'œuvre (architecte, bureau d'étude...) peut être missionné par la CC Thelloise et/ou l'aménageur. Il est chargé de la conception. Il assure le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers. Il doit être le plus possible pluridisciplinaire au moins sur les missions d'urbanisme, de paysage, d'architecture et de bureaux d'études techniques.
- Les entreprises concernées par le projet et les usagers du site (salariés, fournisseurs, clients etc...) sont consultés.
- Les structures institutionnelles et les partenaires (voir tableau des contacts partenaires) peuvent être consultés pour assistance et conseil dans leur domaine de compétence.
- Le service technique et un gestionnaire-animateur de zone pour assurer sa pérennité à long terme.

Indicateur de suivi

- Enquête de satisfaction tous les deux ans auprès des entreprises, des salariés et des usagers sur les services proposés sur la zone, sur son fonctionnement et son offre.
- Suivi des créations et radiations d'établissements dans la zone.

Partenaire(s)

ADTO
CAUE
EPFLO
SMVO

**ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE
CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE**
Fiche n°5

Redynamiser les autres ZAE

Problématique :

L'étude réalisée sur le territoire du Pays de Thelle par CODE en 2016 identifiait parmi les points faibles des ZAE leur ancienneté, le faible niveau de traitement et pointait parfois une déqualification ou une absence de suivi. Ce constat n'est pas spécifique à Thelloise, il est partagé par une grande majorité de territoires à l'échelle nationale. Les ZAE de La Ruraloise partagent également cette condition, comme en atteste la lecture de documents d'urbanisme communaux. La CCI Oise observe en parallèle de vastes terrains non urbanisés dans certaines ZAE, parfois associés à un parcellaire qui pourrait être remanié (Balagny-sur-Thérain, Angy...).

Le transfert de la compétence ZAE aux EPCI a mis en lumière cette réalité qui suscite la mobilisation. Le patrimoine de zones d'activités vu à l'échelle intercommunale est en effet l'un des principaux outils, si ce n'est le principal, de l'action économique locale. Lieu d'accueil privilégié des entreprises productives non agricoles, elles abritent en Thelloise au minimum plus de 55% des emplois privés. Elles concentrent des contribuables importants pour les collectivités : les entreprises. Enfin, les activités qui s'y développent destinées aux marchés régional, national et à l'export génèrent un dynamisme majeur pour l'économie dite « présente » (liée à la satisfaction des besoins de la population).

Pour faciliter le développement des entreprises en place, attirer et maintenir les entreprises productives, la capacité de la CC Thelloise à proposer des ZAE de qualité d'une part, et un « parcours résidentiel » répondant aux besoins d'espaces d'autre part, s'avère stratégique. En effet, située en bordure d'Île-de-France et à proximité de territoires actifs pour attirer des entreprises via des ZAE à fort potentiel, Thelloise est exposée à une certaine concurrence. Cette fiche propose des actions destinées aux ZAE en perte de vitesse.

Territoires concernés :

ZAE vieillissantes voire dégradées, ZAE peu denses, ZAE au développement spontané.

Actions :

Action n°1. Priorisation

DELAIS : 2019

À partir d'éléments réunis dans le bilan opérationnel des ZAE, sélectionner, *via* une réunion du conseil communautaire de la CC Thelloise associant l'ensemble des élus, les ZAE à traiter prioritairement et programmer les actions à court et moyen termes. Identifier les problématiques rencontrées permettra de prévoir les outils d'intervention adéquats.

Propositions de critères de classement des priorités d'intervention :

EQUIPEMENTS ET SERVICES	
<p>Besoins de réhabilitation liés à des équipements ou des services insuffisants, dégradés ou obsolètes : ex. accès au site « Musitelli » (Crouy-en-Thelle), réseaux inconnus en ZAE (Villers-St-Sépulcre...), bâti dégradé ou espaces publics altérés, fragilité des réseaux d'alimentation (énergies, télécommunications...).</p> <p>Inadaptation et insuffisances liées à l'ancienneté de la ZAE : année de création / rénovation de la ZAE, capacités des voiries et des réseaux devenues insuffisantes, état du bâti (bâtiments anciens, mal isolés, amiantés...).</p>	
ORGANISATION FONCIERE	AMENITES ENVIRONNEMENTALES
<p>Potentiel de densification inexploité : grands espaces communs, densité très faible, terrains vacants mais difficilement urbanisables, demandes insatisfaites...</p> <p>Morcellement entraînant une sous-utilisation des parcelles, propriétaires multiples, sites en état d'abandon, délaissés, locations...</p> <p>Recours à des biens privés pour des usages collectifs : dessertes assurées par des voies et/ou des réseaux appartenant à un particulier, autres ouvrages</p>	<p>Problématiques paysagères : dépôts inadaptés, présence d'espaces en friche ou de bâtiments insalubres, défauts d'éclairage, appréciation générale négative ou dégradée...</p>

Action n°2. Renouveler l'offre de services, d'équipements et d'aménités dans les ZAE le nécessitant
DELAIS : 2021-2022

Impulser une requalification globale (équipements, services, aménités) des ZAE vieillissantes, au-delà des réhabilitations ponctuelles d'équipement ou de service, qui permet potentiellement de générer des économies d'échelle.

Quelques idées pour faciliter les financements et la mise en œuvre des travaux : réaliser des études de faisabilité, coordonner des travaux en s'appuyant sur les gestionnaires concernés et sur les partenaires potentiels (Conseil Départemental²¹, ADTO, CAUE...).

Soutenir les projets d'association d'acteurs ou d'entreprises pour développer les équipements / services de la ZAE (Association Foncière Urbaine, gestion collective des déchets, PDIE, démarches d'écologie industrielle...).

Viser une réhabilitation des équipements innovante et durable pour s'appuyer sur des appels à projet : réseaux, équipements hydroélectriques, terrains pollués...²²

Action n°3. Soutenir des opérations de « remembrement urbain » en ZAE via une Association Foncière Urbaine(AFU) pour optimiser le foncier
DELAIS : 2021-2022

Dans le cas où la collectivité identifie des problèmes fonciers (ex. morcellement, faible densité), il peut s'avérer intéressant d'impulser la création d'AFU entre propriétaires des ZAE pour réaliser une procédure et des aménagements de « *remembrement urbain* » (art L 322-2 du C.U).

²¹ Aide « Améliorer l'offre territoriale départementale en matière de développement économique »...

²² Exemples : appels d'offres « Petites centrales hydrauliques (105 MW) » (Villers-Saint-Sépulcre ?), appel d'offres « Photovoltaïque CRE 4 » (Villers-Saint-Sépulcre ? Laboissière-en-Thelle ?).

Pourquoi mener ce type de démarche ? Cette action d'aménagement est encore peu répandue. Elle est possible lorsqu'une plus-value « à terme » suscite l'intérêt des propriétaires. C'est une procédure longue, toutefois le remembrement urbain est facilité en présence d'un nombre réduit de propriétaires (ex. dans les petites ZAE). Elle évite à la collectivité d'obtenir la maîtrise foncière dans les zones. Cette action d'aménagement peut inciter une entreprise locataire à se maintenir dans la ZAE. Elle permet de densifier les ZAE en créant de nouvelles parcelles constructibles.

Principales étapes à suivre :

- Réunir les propriétaires et soutenir la création à leur initiative d'une Association Foncière Urbaine (AFU) libre. Identifier avec les propriétaires et les élus le périmètre à remembrer le plus pertinent.
- Si certains propriétaires refusent l'AFU libre, proposer aux communes de définir un périmètre de projet incitant les propriétaires à se réunir en AFU de Projet²³ (art L 322-13 du C.U).
- Assister les propriétaires et les communes dans la création de l'AFU : élaboration de statuts d'AFU, rédaction de dossier de demande de création d'AFUA, définition du plan de remembrement...
- Si besoin, apporter une assistance technique à l'AFU (réalisation d'études...) dans le cadre d'une convention passée avec le « Conseil des Syndics » (art R 322-5 du C.U).
- Si besoin, engager l'EPCI à acquérir les immeubles et fractions d'immeubles qui auront fait l'objet d'un délaissement (art R 322-3 du C.U).

Moyens :

Le développeur économique pour la coordination.

Le chargé de mission spécifique « zones d'activités » pour : la définition du périmètre de la compétence « ZAE » de l'EPCI, les appels d'offre pour les études techniques, la recherche de subventions et de partenaires...

Pour la mise en œuvre de la requalification : aménageur et maître d'œuvre missionnés par l'EPCI qui réaliseront les projets de requalification des équipements et des aménités des ZAE vieillissantes. Financement des diagnostics de terrain, des équipements en ZAE dégradées, des études de faisabilité des travaux et des actions réalisées par les communes gestionnaires de ZAE intercommunales
Procédure d'AFU : financement de l'engagement d'acquisition par l'EPCI des immeubles ou des parties d'immeubles ayant fait l'objet d'un délaissement.

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage des réseaux et des voiries de ZAE réhabilités ou réaménagés, nouveaux services mis en place.
- Mesure de l'« effet-levier » sur les ZAE traitées (nouvelles implantations, prix du terrain au m²...).

Partenaire(s)

CAUE
EPFLO

²³ Contrairement aux « Associations Foncières Libres », les « Associations Foncières de Projet » font partie des « Associations Foncières Autorisées » (AFUA). Les AFUA sont mises en place lorsqu'une partie des propriétaires refuse d'adhérer à l'association et entrave donc le remembrement urbain. La création d'une AFUA est « autorisée » par l'autorité administrative (préfet) et nécessite une enquête publique.

ORGANISER L'ESPACE ECONOMIQUE CONCILIER BESOINS DES ENTREPRISES ET SOBRIETE FONCIERE

Fiche n°6

Friches d'activité : reconquérir l'existant et se préparer aux mutations économiques.

Problématique

Le territoire compte une dizaine de sites d'activités de plus de 2000 m², bâtis ou non, inoccupés depuis plus de 2 ans (définition INSEE de la « friche »). Cette définition ne doit pas faire oublier que ce qui est considéré comme une friche, abrite encore parfois des PME et TPE. Le cumul des principaux sites vacants représente une surface importante de près de 58 ha qui constitue un potentiel foncier non négligeable au regard des enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols. De plus, ces sites peuvent dévaloriser des ZAE ou les territoires où ils résident. Pour la CC Thelloise, s'efforcer d'étudier la revalorisation des sites en friche lui permettrait de démontrer son implication en faveur d'une gestion du foncier économique sobre, un atout notable dans un contexte de difficultés grandissantes pour justifier l'urbanisation de surfaces autrefois agricoles ou naturelles. Cela lui permettrait de réagir plus rapidement en cas d'apparition de nouvelles friches liées aux mutations économiques (ex. commerciales). Toutefois, la réutilisation des sites vacants ne peut constituer l'alpha et l'oméga d'une politique foncière dans la mesure où elle exige des procédures longues et entravées par divers freins. Cette fiche-action propose des outils pour valoriser ce potentiel foncier au profit des entreprises et pour prévenir l'apparition de nouvelles friches. Cette fiche intervient à la fois dans le cadre de la compétence aménagement-urbanisme et zones d'activités de la CC Thelloise.

Territoires concernés

Sites d'activités vacants de plus de 2000 m².

Balagny-sur-Thérain (site ESSEF : environ 8,7 ha), Cauvigny (site PRESSE INFORMATIQUE : environ 2,1 ha), Villers-Saint-Sépulcre (site SABIC : environ 31,4 ha), Angy (site PRYSMIAN - depuis 2016 : environ 4,2 ha), Novillers-les-Cailloux (site METALFORM : environ 4 ha), Berthecourt (site COFRAP : environ 3 ha), Précý-sur-Oise / Villers-sous-Saint-Leu (site AXTER : environ 2,5 ha), Laboissière-en-Thelle (site SGI : environ 1,7 ha)...²⁴

Actions et calendrier

Action n°1. Organiser une réunion du Conseil communautaire pour un recensement exhaustif des sites vacants (réels ou supposés) et des freins ou blocages entravant la reprise de ces sites

DELAIS : fin 2018 puis à poursuivre

Propositions de critères pouvant entraver ou favoriser le retour d'activités dans les sites :

Présence de pollutions et d'éventuelles servitudes d'urbanisme (arrêtés préfectoraux, PPR...)	Surface, proportion d'espace bâti et environnement du site (site isolé, ZAE vieillissante, ville...).
État de dégradation du site (durée d'abandon, incivilités, incendies, végétation spontanée...)	Potentiel du site (équipements, dessertes, fonctionnalité, valeur historique, bâti réutilisable...).
Bénéfices attendus du traitement d'un site sur un territoire (amélioration du cadre d'une ZAE...)	

²⁴ Source des données : analyse croisée du zonage des PLU, du plan cadastral, des données de la CCIT Oise, des emprises effectives des sites désaffectés (photographies aériennes) et des emprises occupées par d'éventuelles nouvelles activités.

Action n°2. Développer les actions opérationnelles de requalification de la CC Thelloise dans les sites vacants.

DELAIS : 2021-2022

- Pour les sites vacants aisés à réintégrer :
 - Si le site peut retrouver aisément une activité (site désaffecté mais bien situé et peu dégradé...), proposer un achat du site par l'EPCI en s'appuyant sur une expertise immobilière fixant sa valeur²⁵.
 - Mettre en œuvre une requalification du site directe ou confiée à un tiers pour favoriser son réemploi (mise aux normes...) et pour l'adapter à la demande (divisions, modifications du bâti...).
 - Inciter à revendre les sites à des entreprises porteuses de projets ou utiliser les sites dans le cadre de la future stratégie économique de la CC Thelloise (pépinière, étape de parcours locatif, baux de longue durée...).

- Pour les sites complexes à traiter :

À titre informatif sont indiquées ci-dessous les 1ères étapes d'une démarche de ZAC multi-sites.

- Élaborer en Conseil communautaire un projet unique de requalification²⁶, d'aménagement et d'équipement des sites vacants « difficiles » (taille, pollution, état...) *via* une procédure de ZAC « multi-sites » (art L 311-1 du C.U.)²⁷.
- Fixer les modalités et les objectifs de la concertation (art L 103-2 du C.U...) et approuver le périmètre et le programme de la ZAC (art L 311-1 du C.U...) pour créer une ZAC « multi-sites ».
- Sauf si une autre structure porte le projet²⁸, sélectionner le mode de réalisation de la ZAC (en « régie », *via* une convention de mandat, *via* une concession d'aménagement avec un aménageur...).
- Rédiger un dossier de création (Rapport de Présentation, plans, étude d'impact si besoin...) puis un dossier de réalisation de ZAC (programme des équipements et des constructions, financement...).
- Approuver les cahiers des charges encadrant les cessions et concessions d'usage de terrains dans la ZAC et pouvant également définir des prescriptions techniques et d'urbanisme (art L 311-6 du C.U).

²⁵ Si nécessaire, mobiliser les procédures particulières offertes aux communes (procédure « de biens sans maître », D.P.U...).

²⁶ « Désormais, à partir du moment où un espace est considéré comme une zone d'activité, il est de facto de la compétence de l'EPCI pour l'ensemble des interventions que sont la création, l'aménagement mais également la gestion et l'animation [...] Il est en revanche permis de douter de la vocation des communautés et des métropoles à intervenir au titre de leur compétence en matière de zones d'activité sur des espaces économiques qui seraient nés sans intervention publique – parce que résultant de l'implantation spontanée d'acteurs privés [...] et conservant une gestion privée des voies et réseaux – et sur lesquels aucun projet de requalification ou autre n'existe [...] La même question pourra se poser pour les zones développées dans le passé soit par une action d'aménagement de la commune, soit en spontané par les privés [...] mais sur lesquelles il n'existe aucun projet d'extension ou de revitalisation » (Note technique « Communautés et zones d'activité - Les contours de la compétence économique », AdCF, janvier 2016).

²⁷ À noter : « une CC sera obligatoirement compétente pour les ZAC portant sur une ZA relevant du bloc "développement économique", et pourra définir d'autres ZAC d'intérêt communautaire au sein de la compétence "aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire" » (Ministère de l'Intérieur, note d'information du 29 / 09 / 2017).

²⁸ La création d'une ZAC peut également être initiée par l'Etat, par des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Départemental...) ou par des établissements publics y ayant vocation.

Action n°3. Prévenir, anticiper et gérer l'apparition de nouveaux sites d'activités inoccupés.
DELAIS : 2021-2022

- Réaffirmer la vocation économique des sites désaffectés (PLU...) contre la vacance « spéculative », sauf lorsque la viabilité financière de la requalification serait compromise.
 - Identifier les sites à risques (location précaire, difficultés de l'entreprise, déménagement prévu...) pour essayer de pérenniser l'activité ou de trouver en amont une activité de remplacement²⁹.
 - Entamer une transformation en ZAE des sites inoccupés de grande taille, en valorisant par exemple des vocations « spontanées » comme à Villers-St-Sépulcre ou à Balagny-sur-Thérain.
 - Reconvertir les sites en zones d'habitat uniquement si cela s'avère territorialement plus pertinent (taille faible, enclavement par l'habitat...) et en prévoyant le maintien d'une mixité fonctionnelle.
- Gérer rapidement les nouveaux sites d'activités inoccupés pour éviter la formation d'une friche.
 - Sécuriser les sites vacants (arrêtés de péril si besoin, surveillance des espaces publics autour du site...) pour éviter une dégradation rapide ou l'apparition de nouvelles pollutions sur le site.
 - Identifier et accompagner les entreprises implantées de manière spontanée dans un site désaffecté pour maintenir une présence « minimale » sur le site.
 - Envisager si nécessaire le lancement d'une procédure d'abandon manifeste incitant un propriétaire défaillant à entretenir.
- Valoriser les atouts des sites d'activités désaffectés.
 - Utiliser les sites désaffectés aux coûts immobiliers réduits comme une « première étape » du parcours des nouvelles activités et des nouvelles filières (activités liées à l'environnement, ESS...).
 - Éviter la destruction du bâti ancien pour mettre en valeur le caractère historique des friches anciennes sans entraver leur adaptation (PLU...) afin de créer des ZAE au cadre patrimonial³⁰.
 - Valoriser les friches jamais bâties (projets en suspens, terrains impactés par une servitude, réserves foncières...) : prestation d'éco-pâturage, espaces verts temporaires, autorisation des dépôts par le Règlement de PLU...

Moyens (RH / financements)

- **Un chargé de mission pour mener l'état des lieux des sites d'activité** et mettre en place les procédures opérationnelles que la CC Thelloise souhaiterait engager (ex. ZAC multi-sites).
- Implication des services géomatique et aménagement de la CC Thelloise.
- Investissement pour l'acquisition de biens immobiliers par l'EPCI et les frais annexes (vente amiable, droit de délaissement dans une ZAC...), assortis des moyens financiers pour réaliser les opérations.
- Accompagnement par un partenaire sur les questions juridiques et financières destinées au montage et au suivi des opérations d'aménagement directes ou concédées de l'EPCI. Dans le cas d'une réhabilitation de sites pollués abandonnés, utilisation par l'EPCI ou par une autre structure (aménageur, collectivité...) de la procédure de « tiers demandeur » (art L 512-21 du C.E).

²⁹ À cet égard, la recherche d'acquéreurs potentiels *via* des dispositifs comme les bourses des locaux (www.implantation-oise.com...) peut être envisagée.

³⁰ Exemple de ZAE à étudier : ZAE de « *Saint-Espin* » à Balagny-sur-Thérain...

Indicateur de suivi

Mettre en place un recensement des friches existantes ou en devenir (surfaces, type de zonage dans le document d'urbanisme, etc.), effectuer un bilan annuel ou biennuel .

Partenaire(s) :

Ademe

AFFIRMER SON ATTRACTIVITE, S'APPROPRIER LES DYNAMIQUES ET MAÎTRISER LES EFFETS SECONDAIRES DU VOISINAGE

La CC Thelloise est à dominante résidentielle : en 2014, 84,5% des actifs occupés Thellois travaillaient en dehors de leur commune de résidence³¹ contre 76% des Oisiens. Cette tendance s'accroît au fil du temps. Le territoire est inscrit dans un mouvement de fond d'accroissement des mobilités, qui structure les déplacements dans le territoire aujourd'hui et plus encore demain. Compte tenu de la proximité du bassin d'emplois le plus dynamique de France (Roissy), on peut d'ores et déjà anticiper l'effet du rapprochement entre Roissy et la Picardie via le projet de barreau ferroviaire. *Roissy « compte aujourd'hui 300 000 emplois dont 86 000 sur la plate-forme. (...) A l'horizon 2030, les potentiels de création d'emplois pourraient être supérieurs à 100 000 emplois sur le secteur de Roissy. »*³²

Le positionnement du territoire est parfois davantage subi qu'apprécié, à cause des conséquences indésirables (migrations, poussée résidentielle, congestions). La CC Thelloise subit au quotidien la faiblesse de la politique de transport française en matière de migrations « intermédiaires », les déplacements liés au travail compris entre 10 km et moins de 100 km. La question du transport des actifs devrait à ce titre faire l'objet d'actions spécifiques.

Alors qu'une partie des thellois en retire des effets positifs qui méritent d'être communiqués, voire revendiqués, d'un point de vue économique, cette liaison avec une métropole mondiale permet d'avoir l'ambition de s'inscrire dans les dynamiques des marchés internationaux. La valorisation de cet écosystème via une action en matière de communication voire de promotion territoriale bénéficierait à l'activité du territoire.

Fiches

7. Des inter-dépendances « naturelles » à canaliser
8. Communiquer pour conforter et maîtriser l'attractivité du territoire
9. Améliorer la relation organique de Thelloise à l'Île-de-France
10. Maîtriser les effets secondaires de la proximité francilienne en agissant sur les flux

³¹ Données INSEE

³² Synthèse de l'étude Liaison Ferroviaire Roissy-Picardie – RFF et Agences d'urbanisme 95-60-IAU, Mai 2013

AFFIRMER SON ATTRACTIVITE, S'APPROPRIER LES DYNAMIQUES ET MAÎTRISER LES EFFETS SECONDAIRES DU VOISINAGE

Fiche n°7

Canaliser les inter-dépendances « naturelles »

Problématique

La CC Thelloise est à dominante résidentielle : en 2014, 84,5% des actifs Thellois occupés travaillaient en dehors de leur commune de résidence³³ contre 76% des Oisiens. Cette tendance s'accroît au fil du temps.

C'est une particularité qui structure au quotidien la vie des actifs du territoire, une réalité partagée avec les habitants du Vexin-Thelle et des Sablons. Ainsi, une étude conduite en 2012³⁴ dans ces territoires a montré que les migrations y étaient parmi les plus fortes de l'Oise. En 2014, sur 27 789 actifs ayant un emploi, 52% se rendaient en Ile-de-France (+0,4 point d'augmentation par rapport à 2008) soit près de 14 450 actifs. A défaut de données actualisées, des projections linéaires de 2008 à 2018 permettent d'estimer à 6000 le nombre de personnes supplémentaires se rendant quotidiennement en Ile-de-France en 10 ans, soit 33 789. À l'horizon 2022, soit dans 4 ans, les mêmes projections permettent d'estimer que 2400 actifs de plus grossiraient les rangs de ce cortège quotidien, soit 4800 trajets supplémentaires par jour.

Un territoire sous influence francilienne

La partie méridionale de la Communauté de communes appartient à l'aire urbaine francilienne dont l'influence grandissante s'exerce sur le territoire selon l'INSEE. Plus d'un actif sur 2 travaille en Ile-de-France. Les principaux pôles d'emplois en Ile de France pour le Pays Thelle-Vexin-Sablons, sont Cergy- Pontoise, Roissy, ou encore Nanterre³⁵. Ces données semblent toutefois à nuancer fortement selon les communes de la Communauté Thelloise. Toutes les communes du territoire ne sont pas également exposées à l'influence francilienne. En 2009, dans le Sud-Ouest de l'Oise les pôles d'emploi secondaires sont : le Beauvaisis (7% des actifs occupés) et à part égale (3,5%) le Centre-Oise (Clermontois et Creillois) et la Normandie. A l'Ouest de Thelloise s'exerce également l'influence de Méru. Cette ouverture à une pluralité de pôles économiques externes au territoire singularise le modèle de développement économique de Thelloise. Elle en fait aussi sa force car elle disperse les inconvénients d'une mono-ouverture (ex. congestion routière) et atténue la dépendance à un pôle.

Répartition des travailleurs Thellois par lieu d'embauche en 2008

LIEU DE TRAVAIL	Nbr actifs occupés	%
Sédentaires	3 870	14.4%
Autre commune Oise	10 449	38.8%
Aisne ou Somme	89	0.3%
Hors Picardie	12 500	46.5%
<i>Total non sédentaires</i>	<i>23 038</i>	<i>85%</i>
TOTAL ACTIFS OCCUPES	26 908	100%

Source : Données INSEE, 2008

³³ Données INSEE

³⁴ Données Maison de l'emploi et de la solidarité

³⁵ Insee, DADS et FGE 2004 – Insee, IGN 2009

Répartition des actifs du Sud-ouest de l'Oise en 2009 dans les principaux pôles d'emplois

	Nbr d'actifs occupés	%
Sédentaires	15 450	34.4%
Ile-de-France	23 100	51.6%
Beauvaisis	3 200	7%
Centre Oise	1 650	3.6%
Normandie	1 300	3.4%
Total non sédentaires	29 250	65.6%
TOTAL ACTIFS OCCUPES	44 700	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données INSEE 2009/ Carte

Un renforcement continu des interdépendances avec l'Ile-de-France

Les thellois effectuent des trajets plus importants que dans le reste de l'Oise : ils oscillent entre 20 et 30km en moyenne. Or, le territoire étant à dominante résidentielle, la CC Thelloise est inscrite dans un mouvement de fond d'accroissement des mobilités, qui structure le territoire aujourd'hui et plus encore demain. On peut d'ores et déjà anticiper un renforcement de ce phénomène compte tenu de la proximité avec Roissy, le bassin d'emplois le plus dynamique de France : « + 5 000 emplois par an en moyenne entre 1990 et 2006, il compte aujourd'hui 300 000 emplois dont 86 000 sur la plateforme. (...) A l'horizon 2030, les potentiels de création d'emplois pourraient être supérieurs à 100 000 emplois sur le secteur de Roissy. »³⁶

En dépit de ces migrations, le territoire et ses voisins de l'Ouest font preuve d'une attractivité certaine. En effet, en 2008, les actifs du Beauvaisis, du Centre-Oise et de Normandie étaient plus nombreux à venir travailler dans le territoire que les thellois se rendant dans ces pôles : 6 150 thellois nourrissaient ces pôles tandis que 6 500 actifs résidant dans ces pôles s'y rendaient. Le territoire est donc plus attractif pour les actifs des autres territoires que ce que ces territoires ne l'étaient pour les actifs des Sablons-Vexin-Pays de Thelle.

La problématique des mobilités quotidiennes, une question économique et sociale

CC Thelloise subit au quotidien la faiblesse de la politique de transport française en matière de migrations « intermédiaires » comprises entre 10 km et moins de 100 km et parent pauvre de l'offre de transport. Cette situation fera l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics nationaux, en cohérence avec les orientations affichées lors des Assises de la mobilité (automne 2017). Les problèmes liés aux déplacements quotidiens s'imbriquent étroitement à des problématiques d'emploi, d'étalement urbain, d'insertion sociale et de transition énergétique, dans un univers de mobilité dominé par la voiture.

Les liaisons routières au cœur des mobilités vers les pôles d'activité

La voiture individuelle, principal mode de transport des Thellois, cède peu de place aux formes plus innovantes : co-voiturage...Les liaisons domicile-travail saturent les routes nationales aux heures de pointe : vers l'Ile-de-France de 8h à 9h et vers l'Oise de 17h à 18h : pôle de Cergy-Pontoise via la N184, pôle de Roissy via la N104 ; Paris via la N184 et l'A115 et l'A86 ou via la N104, l'A1 puis l'A3.

Un discret succès des bus à la demande auprès des actifs ?

De novembre 2017 à janvier 2018 (3 mois), plus de la moitié des trajets du Pass-Thelle Bus étaient effectués pour des raisons professionnelles selon les données SMTCO³⁷. A l'échelle d'une année, plus de 7 000 Allers/Retours seraient ainsi effectués par des actifs via la ligne de Bus mise en place

³⁶ Synthèse de l'étude Liaison Ferroviaire Roissy-Picardie – RFF et Agences d'urbanisme 95-60-IAU, Mai 2013

³⁷ Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

par la Thelloise. L'utilisation est particulièrement prisée pour les déplacements en direction des gares : Saint Sulpice et Chambly en premier lieu, Mouy en second lieu. Le système de transport mis en place par la CC Thelloise propose :

- deux lignes de bus circulant à heure fixe (au Nord et au Sud) connectées entre-elles pour relier en 40 à 50 mn les deux extrémités de la CC Thelloise, du lundi au samedi.
- un transport à la demande sur réservation, disponible du lundi au vendredi ou samedi sur de larges créneaux horaires en journée. Le transporteur passe à un arrêt convenu ou à domicile puis conduit à un arrêt au choix, qui permet de relier les bourgs-centre de Saint-Geneviève, Noailles, Neuilly en Thelle et Chambly. Il permet de rejoindre des lieux d'interconnexion ou pôles situés en dehors de la CC Thelloise: Méru (Sablons) et Mouy (Clermontois).

Liaison ferroviaire vers Paris, un atout pour l'attractivité

On peut rejoindre Paris via la ligne Beauvais-Paris Nord, cette ligne compte plusieurs gares sur la C.C. Thelloise : St Sulpice Auteuil, Laboissière-Le Déluge, Bornel- Belle-Eglise, et Chambly; il y a environ une quinzaine de trajets par jour dans les deux sens et la durée du trajet est d'environ 40 minutes. Certains trains font escale à la gare de Persan-Beaumont (entre Chambly et Paris Nord). Cette gare peut permettre de prendre des correspondances pour d'autres destinations dans le Val d'Oise et l'Île de France notamment.

La CC Thelloise est traversée par la ligne ferroviaire SNCF Creil-Pontoise (ligne H). Les communes de Précý-sur-Oise et Boran-sur-Oise ont une gare ferroviaire implantée sur cette ligne, ces gares ont d'ailleurs été récemment rénovées ; la ligne Creil-Pontoise a aussi connu un renouvellement de ces flottes de trains, moins vétustes que les précédents. Cette ligne permet donc à de nombreux Oisiens de rejoindre le pôle de Cergy-Pontoise en transports en commun, il y a un train qui part toute les heures, pendant les heures creuses (entre 12h et 16h) il y en a un toute les deux heures, et cela dans les deux sens de circulation. On peut aussi rejoindre Paris nord en transport en commun via les gares de Creil et Chantilly (hors de la CC Thelloise) situées sur la ligne D du RER.

Actions et calendrier

Action n°1. S'approprier de façon décomplexée la proximité avec la métropole mondiale DELAIS : 2019-2020

Le positionnement du territoire est parfois davantage subi qu'apprécié, compte tenu des conséquences indésirables (migrations, poussée résidentielle, congestions). Mais les thellois en retirent également des effets positifs qui méritent d'être communiqués, revendiqués. D'un point de vue économique, cette liaison avec une métropole mondiale permet d'avoir une ambition exportatrice à portée de mains du territoire et de ses acteurs et de s'inscrire ainsi dans les dynamiques des marchés internationaux, la proximité d'un écosystème économique très porteur est favorable au développement du tissu économique tout en bénéficiant d'avantages en termes de coût et de qualité de vie.

Action n°2. Maintenir les terminus « extérieurs » au territoire Thellois du réseau Pass'Thelle bus DELAIS : 2018

La CC Thelloise a fait le choix de prendre pour terminus Beauvais et de sortir ainsi du territoire, un choix peu commun de « sortir » du périmètre intercommunal mais particulièrement pragmatique et adapté aux besoins des habitants et à la réalité multipolaire de la CC Thelloise.

Moyens et Coordinateur

Mobilisation des services transports et communication de la CC Thelloise

Indicateur de suivi

Comptage du trafic routier vers l'IDF ou développement des transports non routiers

AFFIRMER SON ATTRACTIVITE, S'APPROPRIER LES DYNAMIQUES ET MAÎTRISER LES EFFETS SECONDAIRES DU VOISINAGE

Fiche n°8

Engager une démarche de marketing territorial

Problématique

Comme le prouvent les implantations industrielles historiques, les implantations logistiques depuis 2009 ou encore, la solde migratoire positif des années 2000, la CC Thelloise est un territoire attractif. On pourrait se contenter de cette attractivité « naturelle » sans mener d'action volontariste faisant la promotion du territoire. Or, une politique de promotion du territoire est nécessaire à plusieurs titres pour la CC Thelloise. En premier lieu, l'attractivité naturelle du territoire s'accompagne d'une face sombre liée aux désagréments générés par la proximité avec l'Île-de-France, notamment l'exode quotidien des actifs vers divers pôles d'emploi externes et l'accueil de migrations subies, liée aux coûts plus attractif du foncier notamment. Afin de maîtriser davantage cette attractivité et d'en corriger certains effets indésirables, une communication à la fois auprès des habitants et à l'extérieur du territoire s'avère utile. Elle permettra d'attirer des entreprises cohérentes avec la stratégie du territoire et donnera une identité à un territoire que certains subissent sans s'y attacher et donc sans s'y investir.

Un effort particulier pour une communication affirmée permettrait également de palier un déficit d'image diagnostiqué lors d'un rapport mené par CODE en 2016 sur la CC du Pays de Thelle et applicable à Thelloise : « *Le diagnostic réalisé, ainsi que les contacts externes pris en cours de mission, font ressortir que la CCPT est actuellement un territoire en déficit d'identité et de reconnaissance économiques (cf. le voisinage du Val d'Oise, de Méru, de Creil, de Beauvais, ...) qui n'a pas encore amorcé de façon collective son animation et sa communication économiques. Ce manque d'image et de notoriété a été identifié par la CCPT, qui souhaite valoriser son potentiel et son « repérage » économiques.* » On reprendra les mêmes termes que les auteurs du rapport pour cette fiche-action qui prévoient que « *dans ce cadre, et afin d'exister en interne (à destination des entreprises ou des habitants) et pour s'affirmer en externe (collectivités, organismes partenaires, entreprises susceptibles de s'implanter, investisseurs), il s'avère indispensable d'intégrer au sein du plan de communication de la Communauté de communes (...) un volet économique ambitieux.* »

Territoires concernés

Les techniciens et élus de l'EPCI ainsi que les maires

Action(s)

Action n°1. Communiquer sur le site internet auprès des entreprises déjà implantées ou qui s'implantent

DELAIS : 2018

- les coordonnées nominatives du service développement économique et des élus impliqués,
- un kit de « contacts » aux entrepreneurs du territoire (les-aides.fr) et sur une page séparée, pour les actifs (liens vers recrutements, pôle emploi, organismes de formation, Cf. fiche n°18)

Action n°2. Communication spécifique sur les zones d'activités

DELAIS : 2018 puis prolonger en 2019-2020

Pour donner une identité au territoire économique :

- Baptiser les ZAE pour les « faire exister » dans l'imaginaire collectif thellois : à partir d'un thème décliné (ex. Thème Europe et ses capitales ; Thème d'Isariens célèbres ; Dates marquantes pour le territoire ; périodes économiques marquantes ; etc.)
- Arrêter ensuite la signalétique des ZAE pour marquer leurs entrées et selon les capacités financières, indiquer les ZAE via les Bourgs ou principaux axes de circulation
- Communiquer sur les ZAE de la CC Thelloise sur le site de l'intercommunalité

Action n°3 Mener une politique de promotion territoriale pour attirer des entreprises cibles (Cf. Fiches 11 et 12)

DELAIS : 2019-2020

- a) Définir les principaux points forts de Thelloise pour l'accueil des entreprises.
- b) Pour engager une campagne de prospection efficace, déterminer les entreprises cibles notamment dans la filière médicale ou productives, en particulier exportatrices. Compte-tenu de la proximité avec l'Île-de-France, un ciblage des entreprises des départements voisins pourrait faciliter l'approche. Un tel ciblage permettra de concentrer les efforts de la CC Thelloise sur un nombre d'entreprises restreint et avec une approche moins concurrentielle que les réseaux classiques de prospection.
- c) Communiquer auprès de l'extérieur sur les disponibilités foncières et immobilières pour faire connaître le territoire : via le site de la CC Thelloise et le site implantation-oise.com notamment.
- d) Faire connaître les spécificités du territoire, ses capacités d'accueil et ses objectifs auprès des prescripteurs (ex. NFI, Conseil Régional, apporteur d'affaire privé...)
- e) Rejoindre le collectif Osez l'Oise !, association en faveur de l'attractivité des territoires de l'Oise à laquelle EPCI et entreprises privées participent pour mener des réflexions communes sur l'attractivité de l'Oise et mener des actions de promotion territoriale.

Action n°4. Plan de communication économique territorial

DELAIS : fin 2018 et à poursuivre

- a) Réussir le lancement d'une nouvelle ère de communication économique avec la diffusion de la « Synthèse de 4 pages grand-public » réalisée en accompagnement de la Stratégie. Cette synthèse contiendra tous les éléments nécessaires à la réalisation d'une plaquette de promotion du territoire.
- b) L'instauration d'une **rubrique économique** systématique dans le magazine et qui sera reprise sur les pages « économie » du site internet. Cette rubrique sera diffusée auprès des entreprises locales et proposera au choix :
 - Des informations relatant le tissu économique :
 - une interview de chefs d'entreprises, présentation d'une filière, d'une bonne initiative
 - La publication de cartographies thématiques permettant de donner une vision d'ensemble des entreprises d'un secteur ou répondant à un même

besoin qui sera moins chronophage qu'un inventaire exhaustif des entreprises à actualiser en permanence.

- Des informations relatant les actions économiques locales menées par les collectivités : interview d'un élu, focus sur l'activité d'une commune, informations pratiques sur les actions locales, réunions...

Moyens (RH /financements)

Le développeur économique et les personnes en charge des supports de communication de la CC Thelloise

Le technicien géomatique

Les mairies et notamment les personnes en charge de la communication

Eventuellement : appui en interne pour la rédaction des articles et la mise en ligne des informations économiques

Indicateur de suivi

Réalisation effective des documents de communication économique

Nombre de connexions au site internet

Nombre d'entreprises implantées ou relocalisées à terme sur le nombre d'emplois créés ou confortés

Partenaire(s)

Osez l'Oise

CCI Oise

Conseil régional des Hauts-de-France

Nord France Invest

AFFIRMER SON ATTRACTIVITE, S'APPROPRIER LES DYNAMIQUES ET MAÎTRISER LES EFFETS SECONDAIRES DU VOISINAGE

Fiche n°9

Améliorer la relation organique de Thelloise à l'Ile-de-France

Problématique

60% des actifs habitant la CC Thelloise travaillent en Ile-de-France, soit trois actifs sur cinq. L'influence grandissante de la métropole parisienne, parfois subie, est aussi une chance pour l'économie du territoire. Elle se place parmi les villes les plus attractives au monde et la plateforme aéroportuaire de Roissy, lieu où se concrétisent les interactions entre la métropole et le reste du monde, a été le pôle d'emplois français le plus dynamique des années 2010. Avec des projections qui prévoient qu'en 2030, 100 000 emplois supplémentaires³⁸ seront créés par la plateforme et avec le projet de barreau ferroviaire Roissy-Picardie, la CC Thelloise devrait continuer à renforcer son lien avec l'économie parisienne. Toutefois, des efforts sont nécessaires pour s'y préparer et limiter les inconvénients qui en résulteraient et dégraderaient la qualité de vie en Thelloise – on pense alors aux congestions routières, aux pollutions, aux temps de trajet - mais aussi pour en maximiser les effets positifs. Au-delà de ce schéma, c'est l'un des principaux défis du territoire pour les 15 prochaines années.

Territoires concernés

Toutes les communes

Action n° 1b : En particulier, les communes sur les axes routiers en direction de Creil

Action n°2 : Chambly en particulier

RECOMMANDATIONS :

- **Eviter la thrombose des axes Sud en plaidant pour le barreau Roissy-Creil et ses liaisons vers Thelloise**
- **Intégrer les espaces de coopération et de réflexion avec les franciliens**

Action(s)

Action n°1 : Eviter la thrombose des axes Sud en plaidant pour le barreau Roissy-Creil et ses liaisons vers Thelloise

DELAIS : selon date de l'enquête publique

a. **Participer et inciter à participer à l'enquête publique**

Au cours des prochains mois, l'enquête publique en faveur de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie devrait s'ouvrir. Après Notre-Dame-des-Landes, les enquêtes publiques apparaissent comme des phases éminemment critiques pour l'avenir des projets. En l'occurrence le projet de barreau ferroviaire qui permettra de relier l'Oise à Roissy par voie ferrée, connaît actuellement de fervents opposants dans le Val d'Oise. Le rapport du Conseil des infrastructures a d'ailleurs préconisé de mieux entendre leurs demandes d'amélioration des dessertes de Roissy vers leur territoire. Outre ces

³⁸ Par rapport à l'année 2013.
CCI Oise – Mars 2018

opposants historiques, des oppositions diverses ne manqueront pas de s'exprimer lors de l'enquête publique. Dans cette perspective, tous les soutiens tacites au projet doivent être mobilisés pour que l'enquête publique soit favorable. Il paraît donc important de mobiliser les soutiens au sein de la CC Thelloise pour l'enquête publique, par divers moyens : contributions écrites des élus des communes et de la CC à l'enquête publique, campagne d'information et encouragement à participer auprès des habitants et des entreprises.

b. Améliorer les accès des communes de Thelloise à la future gare de Creil/Roissy

Avec l'émergence du projet de barreau, la gare ferroviaire de Creil sera directement reliée au pôle d'emploi de Roissy, le temps de trajet de Creil à Roissy sera alors de 15 minutes (en TGV) ou 20 minutes (en trains régionaux). Cette infrastructure aura pour effet d'accroître les flux d'actifs entre Roissy et le Sud de l'Oise, le territoire oisien sera donc confronté à une problématique nouvelle : l'accessibilité de Creil et de sa gare ferroviaire depuis les territoires environnants. Afin d'anticiper les flux de travailleurs de Thelloise et des CC les plus à l'Ouest, il convient également d'étudier la capacité des infrastructures actuelles à recevoir les flux futurs, puis de programmer les investissements nécessaires à leur amélioration. En annexe, cette fiche-action propose un premier état des lieux des voies d'accès dont les constats incitent à se mobiliser sur le sujet. On retient notamment : Pour la partie Centre-Nord de la CC Thelloise, on notera un manque d'infrastructures routières larges, surtout sur les axes de circulation d'Ouest en Est.

- Pour la partie Sud de la CC Thelloise, les infrastructures routières menant au bassin creillois sont plus développées, les routes sont plus larges ; cependant ces axes doivent supporter le fort trafic de l'axe Ile de France-Chambly-Bassin Creillois. Les conditions de circulation sur cet axe sont compliquées.
- Ces différents itinéraires vont traverser des zones urbaines plus ou moins denses, qui aux heures de pointes sont congestionnées.

Action n°2 : Intégrer ou proposer des sujets de coopération avec les collectivités franciliennes limitrophes

DELAIS : 2019-2020

Les flux d'échange existants au Sud de la CC Thelloise et le développement urbain ont créé une continuité physique entre les deux territoires avec l'Ile-de-France. Cette situation invite à engager une ou des coopérations inter-territoriales dans le but de mieux comprendre l'offre de services, d'équipements, disponibles de part et d'autres, de mieux appréhender les problématiques communes (ex. congestion) et d'améliorer l'efficacité de l'action publique des collectivités respectives. En effet, une meilleure connaissance des équipements disponibles permet d'éviter de dupliquer des investissements ou des services présents chez le voisin, quelques échanges ont ainsi commencé à voir le jour en matière de formation et mériteraient d'être approfondis. La question des transports constitue un autre sujets d'échanges qu'il serait utile d'engager.

Moyens (RH / financements) :

- moyens humains essentiellement
- possibilité d'investissements selon les résultats de l'évaluation

Indicateur de suivi

Action 1 a. Enquête publique pour le barreau Roissy-Creil : contribution de la CC Thelloise ? Nombre de contributions des collectivités ? Campagne d'information auprès des habitants et des entreprises ?

Action 1 b. Avez-vous engagé des échanges en vue de l'amélioration de l'axe vers Creil ?

Action 2. Avez-vous engagé un dialogue inter-territorial avec les collectivités limitrophes franciliennes ?

Partenaires :

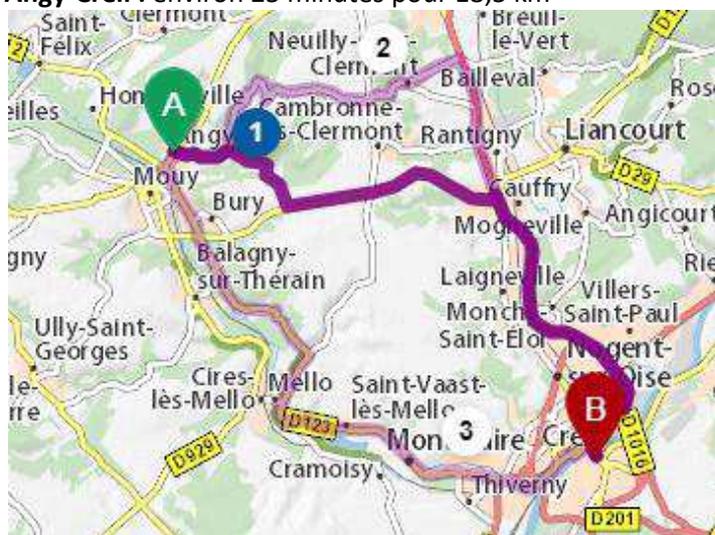
- Responsables des transports de la CC Thelloise
- Conseil Départemental (liaison routière) et SMTCO
- Collectivités extérieures à la CC Thelloise situées sur les axes de circulation vers Creil
- Collectivités du Sud du Département

ANNEXE : AMELIORER L'ACCES A LA GARE DE CREIL EN VUE DU BARREAU ROISSY-PICARDIE

Etude de l'accès à Creil depuis différents points de la Thelloise

Dans cet annexe nous avons fait le choix de 3 itinéraires : Angy-Creil, Noailles-Creil et Chambly-Creil. L'étude de ces itinéraires permet d'appréhender les déplacements vers Creil en provenance des communes de la Thelloise qu'elles soient situées au nord, au centre ou au sud de la CC Thelloise.

Angy-Creil : environ 25 minutes pour 18,5 km



Les routes départementales empruntées : D144-D137-D1016

L'arrivée à Creil se fait par la commune de Nogent-sur-Oise située au nord de Creil.

Itinéraire Angy-Creil. Source : Via Michelin

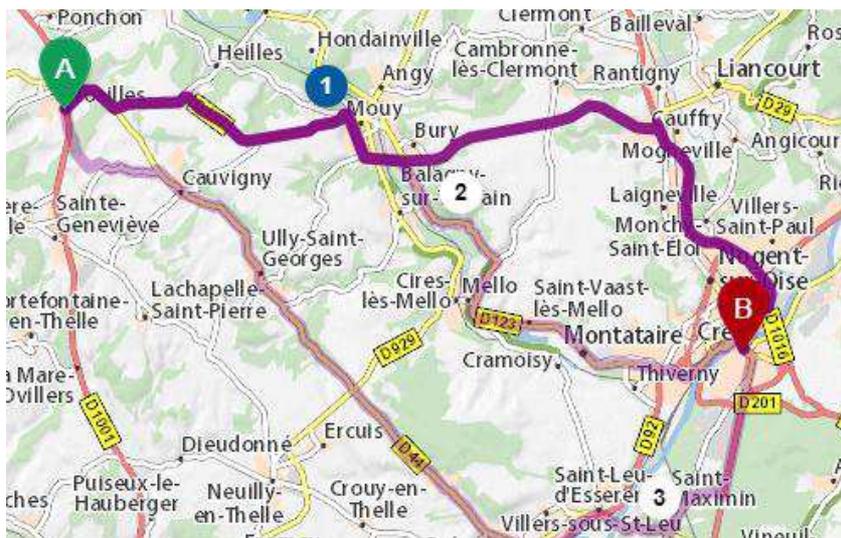


Route Départementale 144. Source : Street View

Noailles-Creil : environ 40 minutes pour 30 km

Comme nous le montre cette photographie de la route départementale 144, les routes qui permettent de rejoindre la D1016 sont de petites infrastructures qui ne sont pas aptes à supporter un trafic trop dense.

L'accès à Creil se fait par la commune frontalière de Nogent-sur-Oise, aux heures de pointes, la zone urbaine est congestionnée, ce phénomène pourrait évidemment s'accroître avec une augmentation du trafic et donc rallonger encore plus le temps de parcours.



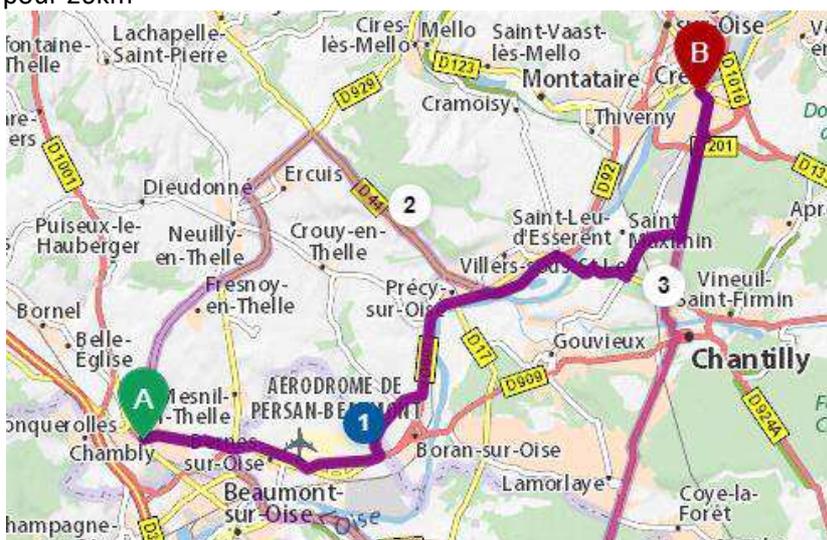
Itinéraire Noailles-Creil. Source : Via Michelin

Les routes départementales empruntées : D137-D1016

L'arrivée à Creil se fait par la commune de Nogent-sur-Oise située au nord de Creil.

Comme pour l'itinéraire précédent certaines portions de routes sont de taille plutôt modeste et ne semblent pas adaptées à pouvoir supporter une augmentation du trafic routier. C'est le cas notamment de la D137 sur l'axe Noailles-Mouy-Bury-Cauffry.

Là-encore, l'arrivée à Creil se fait par la commune de Nogent-sur-Oise avec les mêmes problématiques que celles rencontrées sur l'itinéraire précédent. **Chambly-Creil** : environ 35 minutes pour 26km



Itinéraire Chambly-Creil. Source : Via Michelin

Les routes départementales empruntées : D924-D603-D92-D44-D162-D1016-D916

L'arrivée à Creil se fait par la partie sud via la D1016.

Sur cet itinéraire, on rencontre diverses problématiques qui vont rendre les conditions de circulation plus compliquées.

- Sur la partie du trajet Chambly-Saint Leu d'Esserent, la forte implantation de ronds-points giratoires combinée aux flux de Poids Lourds très prononcé sur cet axe nuit fortement à la fluidité du trafic.
- La congestion dans la commune de Saint-Leu d'Esserent et plus particulièrement aux heures de pointes. En effet, sur ce trajet, dans la zone urbaine de Saint Leu d'Esserent, on rencontre deux obstacles qui sont le passage à niveau et le pont qui permet de passer l'Oise (bien que celui-ci soit en double sens de circulation).
- La congestion sur la D1016 aux heures de pointes, notamment sur le rond-point situé à proximité de l'entrée sud de Creil. Bien que la D1016 soit une route à double voies, elle connaît aussi des problèmes de congestion, notamment aux heures de pointes.

Bilan : L'étude de ces trois itinéraires, permet dorénavant d'identifier clairement les problématiques liées à l'accessibilité de Creil en provenance de la CC Thelloise.

- Pour la partie Centre-Nord de la CC Thelloise, on notera un manque d'infrastructures routières larges, surtout sur les axes de circulation d'Ouest en Est.
- Pour la partie Sud de la CC Thelloise, les infrastructures routières menant au bassin creillois sont plus développées, les routes sont plus larges ; cependant ces axes doivent supporter le fort trafic de l'axe Ile de France-Chambly-Bassin Creillois. Les conditions de circulation sur cet axe sont compliquées.
- Ces différents itinéraires vont traverser des zones urbaines plus ou moins denses, qui aux heures de pointes sont congestionnées.

AFFIRMER SON ATTRACTIVITE, S'APPROPRIER LES DYNAMIQUES ET MAÎTRISER LES EFFETS SECONDAIRES DU VOISINAGE

Fiche n°10

Maîtriser les effets secondaires de la proximité francilienne en agissant sur les flux

Problématique

Les territoires ruraux sous influence d'une métropole, a fortiori lorsqu'elle est mondiale, bénéficient des emplois et services offerts par la métropole mais aussi de l'attractivité de cette dernière pour drainer sur le territoire des investissements, un dynamisme démographique. Mais ils subissent également des désagréments liés à la forte attractivité de ce pôle principal, notamment la congestion routière aux heures de pointe, la pollution liée aux déplacements, le développement du modèle pavillonnaire et le monopole de la voiture individuelle consommateur d'espaces naturels et agricoles.

En maintenant le rythme de croissance 2008-2014, jusqu'en 2022, le nombre de trajets quotidiens serait d'environ 19 200 trajets aller-retour (38 516 trajets) journaliers. A infrastructures égales, les problèmes de congestion routière, de pollution et de santé publique, de dégradation de la qualité de vie des salariés, seront donc accrus. Ce phénomène auquel assiste inexorablement le territoire est au cœur des priorités gouvernementales en matière de transport à savoir : faciliter les transports du quotidien et précisément ceux des déplacements « moyens » (compris entre 10 et 100 km), qui concernent les Thellois. Tout effort des élus en ce sens, devrait donc trouver un écho dans la période qui s'ouvre.

Dans l'hypothèse où le barreau ferroviaire verrait le jour en 2025 (scénario optimiste) et apporterait une nouvelle respiration au territoire, **une diversification de l'offre de transport** doit être accentuée par la collectivité pour limiter les effets d'engorgement d'ores et déjà existants. Cette réflexion sur l'offre de transports s'imbrique à une dynamique de vieillissement de population et de renforcement des mobilités vers les pôles hospitaliers et médicaux situés dans ces pôles.

Territoires concernés

Toutes les communes de la Communauté

Plan d'action(s) / Calendrier

I. Diversifier l'offre de transports pour limiter les inconvénients du développement rampant de la voiture individuelle

Action n°1 : Développer la communication de la CC Thelloise relative aux outils facilitant les transports du quotidien

DELAIS : 2018 à prolonger

La CC Thelloise fournit d'importants efforts, budgétaires notamment, pour proposer un transport en commun routier au plus près des besoins. Le plan de communication à son sujet devra également intégrer l'information sur les aires de co-voiturage et l'outil de calcul des itinéraires.

La mise en place du Pass'Thelle Bus et du transport à la demande fait la preuve qu'il répond à un besoin des habitants actifs puisque plus de la moitié de la fréquentation, soit l'équivalent de 7 000 trajets Aller-Retours par an sont réalisés par ce public. Or, les usagers du service sont, selon les propos du SMTCO, essentiellement des utilisateurs anciens du service.

Une campagne de communication importante et suivie de rappels dans le temps s'avère nécessaire pour déployer davantage les utilisateurs du service. Plusieurs raisons justifient cet effort : le dynamisme démographique du Pays de Thelle est important, il accueille de nouveaux arrivants issus de la région parisienne et vient de s'élargir à des Communes non utilisatrices jusqu'à présent (ex. Ruraloise). Le public des actifs et les lieux de circulation routière sur les axes desservis devraient particulièrement être visés.

Action n°2 : Enrichir l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les actifs
DELAIS : 2019-2020 puis 2021-2022

Bus et transport à la demande : Intégrer les besoins des actifs dans le plan de circulation des Bus et transport à la demande (Mars 2018-2021 et plans ultérieurs)

Les plans de lignes sont prévus pour 3 ans et seront renouvelés en Mars 2018. Afin de diversifier l'offre de transports vers les sites d'activité, y compris ceux en devenir, la prise en compte du point de vue économique devrait être intégrée aux réflexions. En résumé :

Dans l'immédiat (Plan 2018-2022) : préserver les connexions au-delà du périmètre pour faciliter les déplacements des actifs, à ce titre, envisager de relier le pôle Creillois, s'agissant d'un pôle attirant les habitants des Communes de l'ex. Ruraloise qui de plus préfigure la liaison ferroviaire Roissy-Creil ; envisager également la pertinence d'un relai hors Oise ; intégrer un arrêt pour les pôles d'activité importants qui se développeront dans le territoire en particulier celui de Belle-Eglise-Chambly ;

A plus long terme (à partir de 2022) : intégrer les besoins des salariés d'entreprises qui auront été identifiés dans les Plans de déplacements (Inter) Entreprises réalisés à partir de 2018 ; ouvrir une desserte vers la gare de Creil en vue de l'ouverture de la liaison ferroviaire Roissy-Creil.

Co-voiturage : actuellement très peu développé sur le territoire de la CC Thelloise, il existe une offre balbutiante. 3 parkings de co-voiturage sont implantés à Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise et Mello. Deux autres emplacements se trouvent à proximité immédiate : Bornel/Belle-Eglise, Méru. De plus, le Conseil Départemental, dont deux structures sont localisées à Noailles et Chambly, sont partenaires de la plateforme Oise-Mobilité et pratiquent l'auto-partage. Enfin, les Thellois salariés des principaux employeurs de Roissy (ADP, Keolis, Bolloré, Air France, Fedex, La Poste...) bénéficient de la plateforme de co-voiturage mise en place par R'pro mobilité³⁹.

Compte-tenu des trajets domicile-travail massifs vers les pôles d'emplois franciliens, en particulier Roissy, le développement des aires de co-voiturage à partir de la RD1001 notamment faciliterait le développement de ces pratiques. Des solutions nombreuses pour inciter au changement de pratique (ex. incitation financière aux conducteurs qui co-voiturent), pour lever les obstacles techniques (ex. occupation du parking par des non-covoitureurs) sont recensés sur le site indiqué⁴⁰, ils montrent que la collectivité peut avoir un impact notable sur le développement de la pratique. Le SMTO dispose également d'un accompagnement gratuit pour le développement de l'auto-partage.

Le vélo : le vélo en Thelloise sera essentiellement un transport complémentaire d'autres modes de déplacement compte-tenu de la distance moyenne des trajets domicile-travail, supérieure à 20km. Il pourra être utilisé : par les actifs résidents, par les actifs Thellois qui se rendent dans d'autres pôles d'emploi via les gares et par les actifs non-Thellois qui se rendent quotidiennement dans les principaux pôles d'emploi Thellois.

Un développement des voies douces, des parkings à vélo abrités des intempéries serait judicieux. On notera que dans le cadre de mobilités professionnelles, l'usage du vélo ne doit pas excéder 5km

³⁹ www.rpromobilite.fr

⁴⁰ <https://sites.google.com/site/developperlecovoiturage/incitations-au-covoiturage/inciter-au-covoiturage>

environ et doit relier une infrastructure de transport en commun (gare ferroviaire pour la CC de la Thelloise) ou les zones d'activités et d'emplois de la CC Thelloise. Les implantations de réseaux cyclables doivent être prévues à proximité des gares ferroviaires et des principales zones d'activités (Chambly, etc.), et doivent être accompagnés de parkings à vélo à l'abri des intempéries, des dégradations, des vols, etc. Bien que le déplacement en vélo ne puisse pas se développer autant en Thelloise qu'en centre urbain, compte tenu de l'éclatement des pôles structurants et de leur taille, il constitue une offre complémentaire qui accompagne l'appétence pour les nouvelles pratiques de mobilité. Ces efforts pourraient s'intégrer au développement d'axes de circulation doux entre communes (et hameaux) proches pour éviter aux adeptes des circulations douces d'avoir le choix entre la route ou de l'herbe, de la terre ou la boue (selon la saison). Les relais vers les équipements (écoles, gymnases...) au sens large sont ainsi souhaitables.

Action n°3 : Initier de nouveaux comportements via les Plans de déplacement (inter)-entreprises

DELAIS : 2021-2022

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les entreprises de plus de 100 salariés ont l'obligation de mettre en place des plans de déplacement d'entreprise. Ces outils invitent les entreprises à mieux comprendre les problématiques de mobilité des salariés et mettent en place un plan d'actions adapté à leur diagnostic. Ce cadre permettra à la CC Thelloise de voir ses efforts de réflexion en matière de transport des actifs, converger avec les préoccupations des employeurs les plus importants du territoire, parmi les entreprises on peut citer : Leclerc, Demo Injection, Draka Fileca, Château Saint Just, Franke France.

II. Encourager les actifs à travailler sur place pour atténuer le flux croissant de navetteurs (Développer les services aux actifs ...)

DELAIS : 2019-2020

Action n°1 : Rendre le territoire plus attractif pour les entrepreneurs et les actifs

Comme évoqué précédemment, il est nécessaire d'agir sur l'accessibilité physique dans la CCThelloise ; mais aussi sur l'accessibilité numérique, en effet, toutes les communes du territoire doivent être couvertes par le réseau 4G avant d'engager d'autres efforts sur le sujet.

Action n°2 : Développer une offre de services dans les communes de la CC Thelloise qui concentrent le plus d'emplois

Pour maintenir et développer l'emploi sur le territoire, la mise en place de services à destination des entrepreneurs et des actifs est essentielle. Ces services peuvent prendre différentes formes en fonction de la taille du « bassin d'emploi » ou encore de la nature des activités. Le rôle de la CC Thelloise pourrait être dans un premier temps d'accompagner l'implantation sur le territoire d'activités pouvant apporter de réels services aux entreprises et travailleurs présents dans la Thelloise.

- Pour la zone commerciale de Chambly, installation d'une cafétéria (sur le même modèle que la « cafétéria cora » de Saint Maximin). Une cafétéria permet aux travailleurs de prendre un repas chaud, équilibré, peu chère en peu de temps. Cette formule de restauration s'adapte donc parfaitement à la pause déjeuner des populations actives.
- Aider et participer à la promotion des commerces locaux, plus particulièrement auprès des actifs qui travaillent dans la CC Thelloise. Dépôt de « flyers » dans les entreprises, ou autres lieux de travail, publicité sur les panneaux d'information des communes, etc.
- Encourager l'implantation d'entreprises de dépannage et maintenance informatique dans certains secteurs de la CC Thelloise, s'adressant notamment aux micros entrepreneurs, ou actifs pratiquant le télétravail qui ne sont pas dans une structure proposant un service informatique, etc.

Action n°3 : Accompagner les micros entrepreneurs et les actifs indépendants susceptibles de créer de l'emploi ou de la richesse sur le territoire (Cf. Fiche action TPE et PME moins de 20 salariés)

Moyens (RH / financements)

La CC réalise un effort budgétaire significatif pour le transport or, elle ne bénéficie pas encore du versement transport dans la mesure où elle assure ce service par délégation de compétence de la Région. L'atteinte par la ville de Chambly du seuil de 10 000 habitants devrait permettre à la Communauté de demander la compétence et de bénéficier du versement transport, permettant alors de financer sa politique de développement en la matière. Dans l'attente, les coûts à engager pour mener les actions préconisées sont minimales :

- Gratuité de l'accompagnement pour la mise en place d'une campagne de communication par le SMTO
- Financement d'une mesure d'incitation au co-voiturage : possibilité d'initier une expérimentation avec un budget limité, pour un nombre de bénéficiaires fixe (ex. 30 conducteurs – 10 000€)

Sur le plan humain, ces actions exigent :

- Une coordination par le technicien transports de la CC Thelloise pour initier les actions
- Une coordination avec le technicien économie et pour définir les ZAE où communiquer et déployer un volet « employeurs » de la campagne de communication

Indicateur de suivi

- Données INSEE permettant de suivre les déplacements domicile-travail et comparaison avec les données 2008-2014

Données SMTO : fréquentation du Pass'Thelle Bus et TAD par les actifs.

Partenaire(s)

Conseil départemental de l'Oise – Service transport infrastructures

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Résumé et Contexte

Thelloise a vu sa structure économique évoluer depuis une vingtaine d'années. La production qui était davantage tournée vers la fabrication de produits destinés à des marchés extérieurs au territoire, s'est petit à petit recentrée sur une production davantage destinée à la satisfaction des besoins locaux. Ainsi la sphère productive⁴¹ qui représentait 59% des emplois en 1975, puis 47% en 1999, n'en représente plus que 35% en 2014, tandis que la sphère présentielle⁴² passe progressivement de 41% des emplois en 1975 à 65% en 2014. **La tertiarisation des emplois ne doit pas faire oublier la richesse créée par les entreprises de la sphère productive. Thelloise compte 52 entreprises exportatrices en 2016 selon le Palmares des douanes comprenant les 20 000 premières entreprises françaises, il existe d'autres entreprises exportatrices dans le territoire mais qui échappent à ce classement car elles exportent moins.**

L'impact des emplois productifs (exposés) sur les emplois résidentiels (abrités)

Entre 2004 et 2013, l'apparition de 100 emplois exposés crée 64 emplois abrités en France soit au total 164 emplois. Pour maintenir les emplois exposés il est nécessaire de contenir les hausses de coûts de production, en particulier des salaires. Pour ce faire il s'agit de limiter le coût des dépenses quotidiennes des ménages. Mais pour éviter un creusement des inégalités entre les salaires des deux secteurs, il convient d'accroître la productivité des emplois abrités. En clair : les gains de productivité des employés doivent être au minimum équivalents à leur augmentation de salaire pour éviter qu'à service égal le coût devienne supérieur et que l'attractivité du territoire ne s'érode.

Afin d'accompagner le développement des TPE et PME du territoire, un programme d'actions défini selon la taille des entreprises et leur problématique est proposé. Compte tenu de l'atout des entreprises productives pour développer l'emploi, il est préconisé de cibler en particulier ces entreprises et notamment celles qui exportent ainsi que les entreprises de la filière médicale compte tenu de la spécificité thelloise en la matière. Clé de dynamiques territoriales spécifiques, il est proposé enfin à la CC Thelloise un programme visant à tisser des relations entre les entreprises via un projet de réflexion autour de leurs ressources.

La tertiarisation des emplois en Thelloise : 40 années de mutations

Nombre d'emplois productifs et résidentiels						
Thelloise	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Emploi total	10 935	11 152	12 236	13 208	12 908	12 736
Sphère productive	6 480	5 596	6 216	6 266	5 092	4 467
Sphère présentielle	4 455	5 556	6 020	6 942	7 816	8 269

⁴¹ activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

⁴² activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

Part des emplois productifs et présentsiels (en %)						
Thelloise	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Part des emplois productifs	59,26%	50,18%	50,8%	47,44%	39,45%	35,07%
Part des emplois présentsiels	40,74%	49,82%	49,2%	52,56%	66,55%	64,93%

Thelloise est un pôle d'emploi important de l'Oise, au même titre que d'autres territoires du sud du département tels que le Pays de Valois, l'Aire Cantilienne, Senlis Sud Oise ou les Sablons qui tirent en partie leur dynamisme de la proximité de la région parisienne. Thelloise a la particularité de concentrer davantage d'emplois industriels que la plupart de ses voisins (excepté les Sablons) : 48% des emplois sont dans l'industrie, 28% dans le commerce et 24% dans les services (source : fichier consulaire 2017).

Par ailleurs, le secteur primaire est bien présent :

En 2015 l'EPCI compte 173 établissements issus du secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) soit 4,3% des établissements (privés, publics et para-publics confondus). En nombre de salariés, le secteur représente 0,89% de l'emploi. En revanche, dans le SCoT du Pays de Thelle on peut relever que les espaces agricoles occupent plus de 50% du territoire. Ce seul chiffre donne une indication de l'importance de l'espace agricole dans le périmètre de l'actuelle Thelloise. Les cultures dominantes sont : blé tendre, maïs (ensilage et consommation humaine), betterave sucrière, protéagineux (pois), pomme-de-terre de consommation notamment. On remarque à Cire-les-Mello (données 2016), la production de lin non textile. Ruraloise comptait 26 établissements agricoles contre 147 en Pays de Thelle en 2015⁴³.

Le secteur industriel est varié avec des entreprises performantes. On distingue particulièrement toute une filière qui s'est développée autour de la santé (matériel médical, emballages, laboratoires etc.). Globalement, sept secteurs d'activités se distinguent sur le territoire par le nombre d'emplois qu'ils engendrent :

¾ Le bâtiment et la construction – environ 428 personnes (Source Sirene/CCITO)

Le secteur du Bâtiment est très présent dans le territoire. Il compte en effet 680 entreprises, soit 15% des entreprises du Thelloise. 63% ne sont pas employeurs, les entreprises du secteur génèrent donc peu d'emploi salarié et aucune n'emploie plus de 50 salariés. Toutefois, avec 428 chefs d'entreprises sans employés et 252 entreprises employeurs, le secteur génère au minimum 932 emplois.

¾ Le transports-logistique-entrepôt : 26 établissements - environ 450 emplois (Source Sirene/CCITO)

Les entreprises « moteur » (au moins 20 salariés) concentrent environ 400 emplois, soit 89% des emplois du secteur :

- **SNCF** à Chambly – 250 salariés
- **LOGIPOR** (Négoce et prestations logistiques) à Chambly – 20 salariés,
- **Cercle Vert** (entrepôt de stockage de marchandises) au Mesnil en Thelle – 100 salariés
- **Victor Martine et Cie** (Stockage et transport de produits chimiques) au Mesnil en Thelle – 20 salariés

Sur les 22 établissements de moins de 20 salariés, 8 n'ont pas d'employés.

⁴³ Insee clap en géographie au 31/12/2015

¾ La publicité et les études de marchés : 36 établissements - environ 185 emplois

(Source Sirene/CCITO)

Une entreprise concentre 89% des emplois du secteur :

- **Adrexo** (distribution d'imprimés de toutes sortes) à Villers Sous St Leu, 165 employés

Les 35 autres établissements du secteur ont tous moins de 20 salariés, 25 n'en ont pas.

13 sont des indépendants (agence de publicité, régie publicitaire, ou cabinet d'études de marché et sondages)

¾ La fabrication d'équipements électriques : 7 établissements - environ 360 emplois

(Source Sirene/CCITO)

Les entreprises « moteur » (au moins 20 salariés) concentrent 360 emplois soit la quasi-totalité des emplois du secteur :

- **Draka Fileca** (Matériel électrique, transformation de matières plastiques) à Sainte Geneviève, 194 salariés
- **Prysmian Cables et Systèmes** (Fabrication de fils et câbles électriques) à Angy – 92 salariés
- **Ets Robert Juliat – SEMCO** (Fabrication de projecteurs pour scène, éclairage scéniques) au Fresnoy en Thelle – 72 salariés

¾ La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique : 14 établissements - environ 450 emplois

(Source Sirene/CCITO)

Les entreprises « moteur » (au moins 20 salariés) concentrent 86% des emplois du secteur :

- **Demo Injection** à Chambly (Fabrication et commercialisation de composants en matière plastique) – 211 salariés
- **Priplak** à Neuilly en Thelle (Transformation usinage et négoce de matières plastiques et de produits de synthèse) – 95 salariés
- **Blispac** à Balagny sur Thérain (Conditionnement, thermoformage, fabrication d'objets en matière plastique) – 34 salariés
- **Profelco** à Ercuis (Fabrication de menuiseries plastiques) – 49 salariés

Outre Démo Injection qui emploie 211 personnes, ce secteur se compose plutôt de PME-PMI. Deux entreprises d'une quinzaine d'employés comptent aussi dans ce secteur :

- **Delfirm** à Angy (Fabrication d'articles en matière plastique pour le secteur médical et électronique)
- **Papi** au Mesnil en Thelle (Moulage de plastique)

¾ Le commerce de gros (à l'exception des automobiles et des motocycles) : 195 établissements - environ 415 emplois

(Source Sirene/CCITO)

Les entreprises « moteur » (au moins 20 salariés) concentrent 46% des emplois du secteur :

- **Franke France** à Chambly (Equipements de cuisine, articles destinés à l'équipement des bâtiments) – 211 salariés
- **Au Forum du Bâtiment** à Chambly (Commerce de gros en quincaillerie de Bâtiment) – 50 salariés
- **Mavala** à Hondainville (Commerce, fabrication et conditionnement de tous articles et produits capillaires, de toilette et d'hygiène) – 39 salariés

Le secteur compte 187 établissements de moins de 10 salariés. 122 ne sont pas employeurs.

¼ La fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques : 8 établissements - environ 95 emplois

Une entreprise concentre 82% des emplois du secteur :

- **Eolane** à Neuilly en Thelle (Sous-traitance en composants électroniques) – 78 salariés

Fiches

11. Ancrer les entreprises exportatrices et productives dans le territoire
12. Favoriser l'émergence d'un cluster médical innovant
13. Accompagner les TPE et PME de moins de 20 salariés
14. Accompagner les PME employant entre 20 et 100 salariés
15. Accompagner les entreprises en transmission pour éviter qu'elles se fragilisent
16. Tisser des relations entre les entreprises pour améliorer leurs performances et économiser les ressources

Ancrer les entreprises exportatrices et productives dans le territoire

Problématique

En dépit de la tertiarisation de l'économie thelloise, le territoire abrite encore un tissu industriel notable qui représentait encore 35% de l'emploi en 2014 (en 2011 il se situait déjà à un niveau inférieur en France avec 31,8% de l'emploi). La ténacité de ce tissu industriel est une chance pour Thelloise dans la mesure où en moyenne, 10 emplois productifs génèrent 6 emplois indirects liés à l'économie présentielle (ex. commerces alimentaires, garagistes, etc.). Ce tissu industriel a également une autre caractéristique : il abrite plus d'une cinquantaine d'entreprises exportatrices, certes exposées aux variations du commerce international mais également à ses dynamiques. Ces entreprises dont les emplois sont moins « abrités » que dans les autres, drainent des effets positifs dans le territoire en termes de fiscalité, de dynamisme, de compétences et savoir-faire. Bien que connectées directement à l'économie mondiale, ces entreprises sont souvent discrètes et disséminées dans le territoire de la CC et ne se connaissent pas forcément. Cette fiche-action propose essentiellement de mieux les identifier et de sensibiliser la CC Thelloise à l'importance de leur intégration dans les différentes actions économiques qui seront déployées par le territoire (ex. emploi, tisser des liens entre les entreprises, accompagnement des PME, etc.). Favoriser les rencontres entre-elles pourrait permettre de renforcer leur ancrage en favorisant le partage de préoccupations communes par exemple.

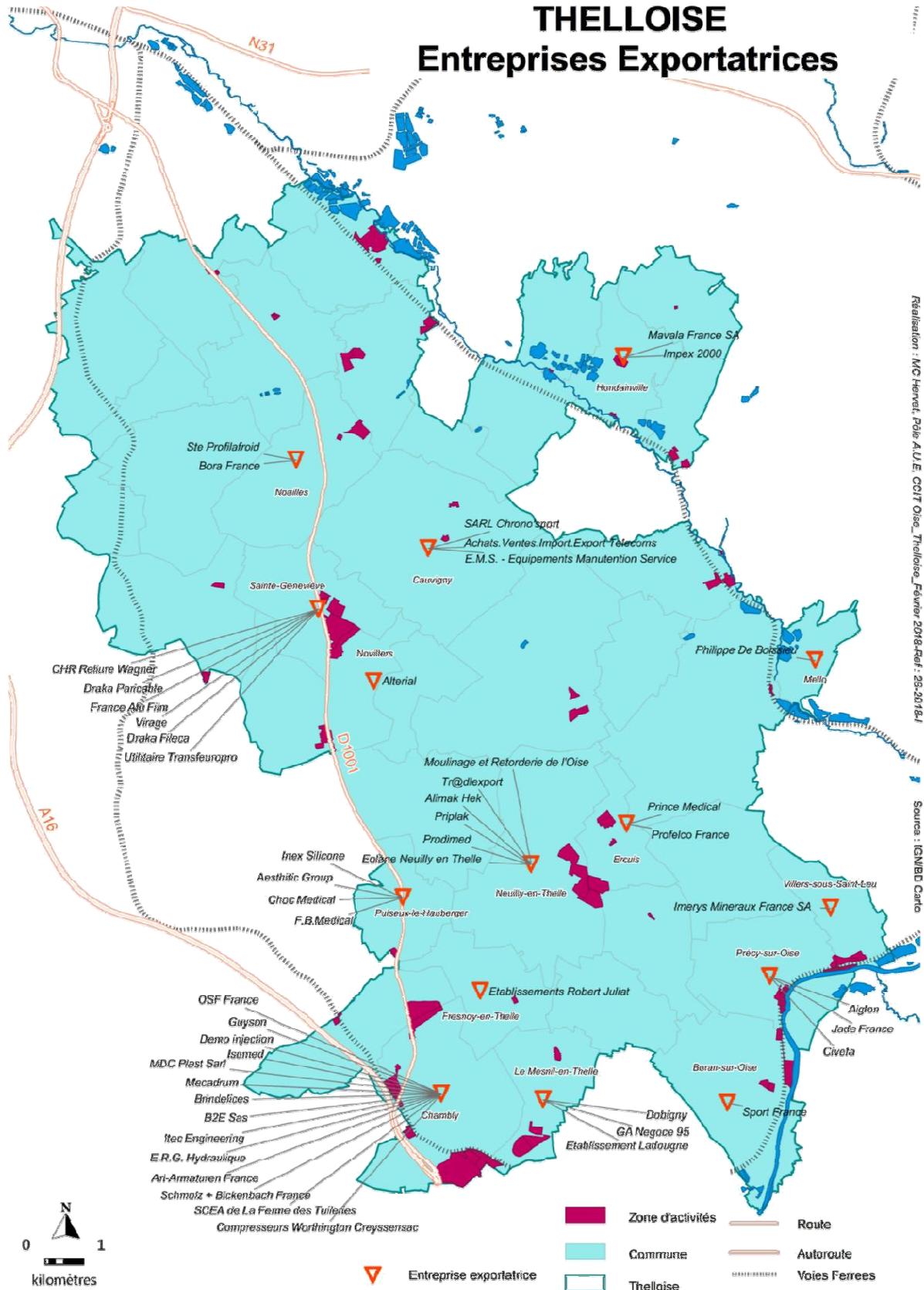
Territoires concernés

Les entreprises exportatrices, en particulier situées...

Angy, Balagny-sur-Thérain, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Chambly, Ercuis, Fresnoy en thelle, Hondainville, Le mesnil en thelle, Mello, Neuilly en Thelle, Noailles, Novillers, Precy-sur-Oise, Puiseux- le-Hauberger, Sainte Geneviève, Villers-sous-Saint-Leu

THELLOISE

Entreprises Exportatrices



Realisation : MC Hervet, Pôle A.U.E. CCIT Oise, Thelloise, Février 2018, ref : 29-2018-1
 Source : IGN BD Cartho

Actions / Calendrier

Action n°1. Connaître les entreprises productives exportatrices de Thelloise (Cf. Liste ci-après) et faciliter leur quotidien

DELAIS : 2018 puis à prolonger sur 2019-2020

Outre l' élu et le collaborateur de la CC Thelloise en charge de l'économie, une sensibilisation des élus de la communauté au cours d'une campagne d'information spécifique (ex. point en réunion en conseil communautaire, affichage dans la CC Thelloise) favoriserait la prise de conscience de cet atout territorial. A cette occasion, la remontée d'information auprès de la CC Thelloise serait facilité leur approche (ex. contacts déjà établis, repérage de problématiques spécifiques.).

Les remontées d'information et la collecte d'information via divers canaux (notamment via l'action suivante), doit permettre à la CC Thelloise d'inventorier leurs problèmes éventuels liés aux compétences de la CC (ex. foncier, ZAE) pour leur offrir un appui privilégié dans leur résolution.

Action n°2. Les inclure dans la démarche « Tisser des relations entre les entreprises » pour mieux les connaître

DELAIS : 2019-2020

Cf. Fiche action dédiée

Action n°3. Selon les résultats de la démarche, envisager l'opportunité d'un « Club des exportateurs » de Thelloise ou des actions ponctuelles liées à leurs préoccupations / besoin spécifiques

DELAIS : 2021-2022

La démarche « Tisser des relations entre les entreprises du territoire » devrait faire émerger des problématiques communes à ces entreprises. Si la démarche n'a pas épuisé les sujets de préoccupations communs, selon les besoins de ces entreprises la CC Thelloise pourrait entretenir la dynamique collective en les réunissant dans un « Club des exportateurs Thellois » ou dans le cadre d'actions ponctuelles co-pilotées avec ces entreprises.

Moyens (RH / financements)

Mobilisation du chargé de mission économie

Indicateur de suivi

Nombre d'entreprises exportatrices, recensement et suivi des problématiques de ces entreprises directement liées aux compétences de la communauté

Partenaire(s)

CCI International Hauts-de-France

Palmarès 2016 des entreprises exportatrices de la Communauté de communes Thelloise

Source : http://lekiosque.finances.gouv.fr/portail_default.asp > rubrique Palmarès entreprises

RAISON SOCIALE	COMMUNE	RANG NATIONAL	NATURE DE L'ACTIVITE	CHIFFRE D'AFFAIRE	CA A L'EXPORT
DELFIRM	ANGY	66868	Fabrication de produits en matière plastique	846 600	14 000
ETRAVES	BALAGNY SUR THERAIN	66212	Activités de conditionnement	5 537 600	0
SCEA DE LA FERME DES TUILERIES	CHAMBLY	64629	Culture et élevage associés	DND	DND
BRINDELICES	CHAMBLY	64374	Fabrication de plats préparés	17 173 500	0
PHILIPPE DE BOISSIEU	MELLO	64137	Sylviculture et autre activité forestière	DND	DND
IMPEX 2000	HONDAINVILLE	59713	Commerce de gros de fournitures et équipements industriels	38 800	26 500
DRAKA PARICABLE	SAINTE GENEVIEVE	55473	Fabrication de fils et câbles électriques ou électroniques	14 983 700	0
BORA FRANCE	NOAILLES	54875	Travaux d'installation d'équipements thermiques et climatisation	1 241 800	0
CHR RELIURE WAGNER	SAINTE GENEVIEVE	54394	Fabrication d'articles de papeterie	835 500	0
SARL CHRONO'SPORT	CAUVIGNY	52098	Fabrication de machine d'usage général	2 705 000	0
E.R.G. HYDRAULIQUE	CHAMBLY	51666	Ingénierie et études techniques	815 000	0
E.M.S. - EQUIPEMENTS MANUTENTION SERVICE	CAUVIGNY	50842	Commerce de gros équipements et fournitures industrielles	278 100	0
SPORT FRANCE	BORAN SUR OISE	49626	Fabrication d'articles de sport	4 862 300	0
GA NEGOCE 95	LE MESNIL EN THELLE	45960	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	719 900	0
B2E SAS	CHAMBLY	45686	Ingénierie et études techniques	DND	DND
GUYSON	CHAMBLY	42742	Commerce de gros en équipement industriel	1 626 900	268 700
UTILITAIRE TRANSFEUROPRO	SAINTE GENEVIEVE	42348	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	315 300	0

MOULINAGE ET RETORDERIE DE L'OISE	NEUILLY EN THELLE	41220	Préparation de fibres textiles et filatures	2 062 000	439 500
ARI-ARMATUREN FRANCE	CHAMBLY	40836	Commerce de gros dans la fourniture de plomberie et de chauffage	7 936 000	0
MAVALA FRANCE SA	HONDAINVILLE	39848	Commerce de gros cosmétiques	13 184 900	317 800
CHOC MEDICAL	PUISEUX LE HAUBERGER	39465	Intermédiaire spécialisé dans le commerce de produits spécifiques	104 600	99 300
AESTHETIC GROUP	PUISEUX LE HAUBERGER	38939	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	940 000	221 200
ETABLISSEMENT LADOUGNE	LE MESNIL EN THELLE	38804	Commerce de détail d'équipement automobile	5 239 500	294 800
CIVETEA	PRECY SUR OISE	35493	Commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	687 100	363 500
EOLANE NEUILLY EN THELLE	NEUILLY EN THELLE	35257	Fabrication de cartes électroniques assemblées	18 929 300	0
F.B.MEDICAL	PUISEUX LE HAUBERGER	34193	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1 283 000	913 000
SCHMOLZ + BICKENBACH FRANCE	CHAMBLY	33301	Commerce de gros de minerais et métaux	34 838 500	2 548 700
DOBIGNY	LE MESNIL EN THELLE	31927	Mécanique industrielle	1 329 900	148 700
TR@DLEXPOR	NEUILLY EN THELLE	30282	Commerce de gros non spécialisé	725 000	681 700
ACHATS. VENTES.IMPORT.EXPORT TELECOMS	CAUVIGNY	29681	Commerce de gros de composants et d'équipements électronique de télécommunication	233 500	194 400
BLISPAC	BALAGNY SUR THERAIN	26327	Fabrication d'emballage en matière plastique	3 973 200	0
ITEC ENGINEERING	CHAMBLY	26112	Ingénierie et études techniques	4 770 300	0
VIRAGE	SAINTE GENEVIEVE	25626	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	DND	DND
INEX SILICONE	PUISEUX LE HAUBERGER	23482	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1 549 400	863 100
JADE FRANCE	PRECY SUR OISE	23324	Commerce de détail spécialisé divers	929 100	551 000

PROFELCO FRANCE	ERCUIS	22865	Fabrication d'éléments plastiques pour la construction	9 570 200	533 200
FRANCE ALU FILM	SAINTE GENEVIEVE	19469	Métallurgie et alluminium	7 424 700	1 187 300
ALTERIAL	NOVILLERS	15321	Fabrication de produits alimentaires	4 758 000	1 291 300
ISOMED	CHAMBLY	13091	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	1 634 000	1 439 000
ALIMAK HEK	NEUILLY EN THELLE	12989	Location de machines et d'équipement de construction	11 922 100	3 231 900
AIGLON	PRECY SUR OISE	12112	Raffinage du pétrole	9 363 400	2 169 700
MDC PLAST SARL	CHAMBLY	11959	Commerce de gros	2 274 800	509 500
OSF FRANCE	CHAMBLY	9960	Commerce de gros	2 712 900	2 027 800
MECADRUM	CHAMBLY	9118	Fabrication de matériel de levage et de manutention	4 712 300	2 638 700
IMERYS MINERAUX FRANCE SA	VILLERS SOUS ST LEU	8240	Extraction de pierres ornementales et de construction	19 077 900	16 164 800
PRODIMED	NEUILLY EN THELLE	6008	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	14 684 900	6 315 500
PRINCE MEDICAL	ERCUIS	5018	Fabrication de matériel médico-chirurgical	14 574 600	8 313 100
ETABLISSEMENTS ROBERT JULIAT	FRESNOY EN THELLE	4808	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	12 502 200	8 452 200
SOCIETE PROFILAFROID	NOAILLES	4436	Profilage à froid	37 531 700	11 909 900
PRIPLAK	NEUILLY EN THELLE	3612	Fabrication de plaques, feuilles et tubes en matière plastique	20 476 400	11 792 800
COMPRESSEURS WORTHINGTON CREYSSENSAC	CHAMBLY	3429	Fabrication de pompes et compresseurs	40 419 700	14 916 300
DRAKA FILECA	SAINTE GENEVIEVE	2395	Fabrication de fils et de câbles électroniques	46 493 700	27 624 600
DEMO INJECTION	CHAMBLY	1830	Fabrication d'équipements automobiles	33 277 700	27 534 900

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Fiche n°12

Favoriser l'émergence d'un cluster médical innovant en créant des liens entre les entreprises

Problématique

Au sein du tissu économique thellois, on distingue la présence d'une filière médicale qui comprend : des entreprises industrielles ou « *entreprises de production* » (fabrication de matériel médical, d'emballages pour le secteur médical) et des entreprises de commerce de gros et de services ou « *entreprises de production abstraite* » (laboratoires, conseil et études techniques). Seul le compiégnois présente un nombre d'entreprises du secteur équivalent mais avec une présence plus faible du

commerce de gros. La CC Thelloise a donc une singularité en la matière et elle se positionne dans un écosystème à proximité immédiate qui renforce ce tissu sectoriel.

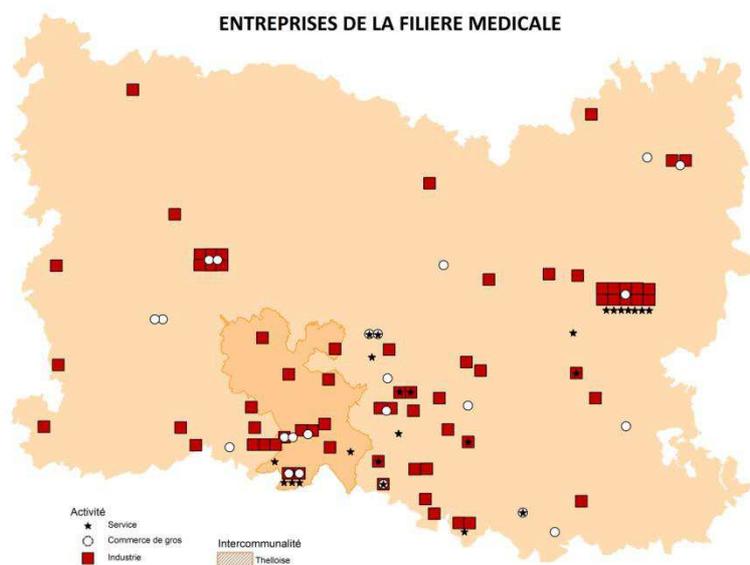
Selon la définition de l'INSEE, une filière « *désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini.* » Cela signifie que pour faire advenir une filière à partir de la présence de ces entreprises, la création de liens entre-elles serait nécessaire. Cette fiche propose des solutions pour tisser les relations qui permettront à terme, d'ancrer les emplois dans le territoire et de la développer.

La CC Thelloise peut favoriser l'émergence d'une filière en favorisant les rencontres dans la mesure où le plus souvent, les entreprises d'un même secteur d'activité se connaissent pour des raisons concurrentielles, des relations clients-fournisseurs ou de sous-traitance. Elles se positionnent alors davantage dans l'observation de la stratégie du concurrent, que dans la collaboration. Les inciter à travailler ensemble permettrait :

- de fidéliser les entreprises sur le territoire
- de renforcer son attractivité
- d'établir des relations entre les entreprises et les institutions
- de favoriser l'emploi

Les avantages pour les entreprises sont indéniables :

- Rompre l'isolement des dirigeants
- Favoriser le partage d'expériences
- Accéder à des biens et services à coûts partagés
- Développer des projets communs, et stimuler l'innovation



- Mutualiser des ressources humaines, scientifiques et/ou technologiques
- Etablir des partenariats

Territoires concernés

Les entreprises citées ci-après disséminées dans le territoire (Angy, Ercuis, Chambly, Neuilly en Thelle, Balagny sur Thérain, Puiseux le Hauberge, Précly sur Oise, Belle Eglise)

Actions / Calendrier

- A court terme : Action 1
- A moyen terme : Action 2
- A long terme : Actions 3 et 4

Action n°1. Identifier les entreprises de la filière médicale en Thelloise...et au-delà

DELAI : 2018

Au fichier consulaire de la CCI de l'Oise, 21 entreprises ont été recensées dans cette filière : 5 dans le commerce de gros, 11 dans la fabrication de matériel médical (dont 5 établissements de plus de 10 salariés) et 5 dans les services.

Entreprises industrielles de plus de 10 salariés présentes sur le territoire

Delfirm à Angy (Fabrication d'articles en matière plastique pour le médical et l'électronique), 14 salariés

Prince Medical à Ercuis (Fabrication et commerce de tous matériels et dispositifs à usage médical), 31 salariés

Isomed à Chambly (Fabrication de matériel chirurgical-médical), 18 salariés

Prodimed à Neuilly en Thelle (Fabrication de matériel médico-chirurgical à usage unique), 80 salariés

Blispac à Balagny sur Thérain (Conditionnement, thermoformage, fabrication d'objets en matière plastique pour les secteurs médical, alimentaire et industriel), 34 salariés

Entreprises industrielles à la périphérie de Thelloise :

Des unités de fabrication de matériel médical et de produits pharmaceutiques sont également implantées à proximité de Thelloise, notamment au sud du territoire des Sablons (**Flexico, Mauser France, Somater Conditionnement, Vygon, Cormove et Symatase Aesthetics**) dans le Creillois (**Promens, Exa-Air, Item Arex**), le Beauvaisis (**Solabia, Biocodex, Odontolab, Evolupharm**).

Flexico à Hénonville (Fabrication et commerce d'articles en matière plastique), 125 salariés

Mauser France à Esches (Fabrication, conception de tous fûts, emballages, tonnelets, récipients et tous objets similaires), 63 salariés

Vygon à Ivry Le Temple (Distribution de dispositifs médicaux et notamment la distribution des produits fabriqués par la société Perouse médical ou par des sous traitants), 31 salariés

Somater Conditionnement à Andeville (Transformation de matières plastiques par injection, emballages, boîtes, bouchons), 25 salariés

Symatase Aesthetics (Fabrication de dispositifs pour la médecine et la chirurgie esthétique et réparatrice de prothèses) 10 salariés, **Cormove** (Fabrication d'appareils prothèses ou systèmes techniques dans le cadre de la médecine humaine ou vétérinaire) 5 salariés, et **H-Cormove** (Fabrication et commercialisation de dispositifs médicaux destinés aux industriels des secteurs médicaux pharmaceutiques et cosmétiques) à Bornel

Promens à Montataire (Fabrication et distribution d'emballages et de machines de conditionnement), 2 salariés
Exa-Air à Montataire (Fabrication d'emballages plastiques), 6 salariés
ITEM AREX à Creil (Conception, réalisation, commercialisation de matériel médical), 6 salariés
Solabia à Beauvais (Matières premières pour la pharmacie et la cosmétique, réactifs de laboratoires – microbiologie), 55 salariés
Biocodex à Beauvais (Fabrication de médicaments), 227 salariés
Odontolab à Beauvais (Conception et fabrication de dispositif médical sur mesure), 11 salariés
Evolupharm à Auneuil (Toutes activités de fabrication et de commercialisation de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, statut vétérinaire,), 56 salariés

Entreprise plus éloignée : **Ceraver à Plailly** (Aire Cantilienne) (Fabrication de prothèses orthopédiques, implants et outillage pour leur fixation), 20 salariés

Les entreprises de commerce

Sur le territoire plusieurs entreprises travaillent dans le commerce : vente en gros et/ou au détail de matériel médical :

A Chambly : **Medirect** et **MGF-Dentaire**
A Neuilly en Thelle, **Sonodim**
A Puiseux le Hauberger, **Inex Silicone** et **Aesthetic Group**

A proximité :

LMS Intermedical à Beauvais (Commerce international de tout type de matériel touchant à la santé)
Medical Center à Neuilly sous Clermont, (Achat en gros de produits et de matériels paramédicaux, ainsi que des véhicules et matériels pour handicapés physiques, vente, la réparation et la fourniture de toutes prestations de services portant sur tous instruments, tous matériels à usage chirurgical médical ou paramédical)et

Les services

A Chambly, **International Medical Institute of Toxicology and Pharmacology – I-MITOX** (Réalisation d'expertises judiciaires, analyse de toxicologie, de recherche de stupéfiants, de traces d'incendie, de pollution, expertises industrielles, conformité de produits finis agro-alimentaire et cosmétologiques, formation du personnel et de l'encadrement, réalisation des examens de biologie médicale à orientation toxicologique et ou pharmacologique), **ABM** (Location et négoce de matériel médical et paramédical, prestations de santé à domicile incluant l'oxygénothérapie, la perfusion et la nutrition, dispensation à domicile d'oxygène à usage médical) et **ADEP Assistance** (Prestations de services médico-techniques pour le domicile et toutes activités de distribution de gaz médicaux, de location et de vente pour l'hospitalisation)
A Belle Eglise, **Bio Consult** (Conseil, étude, ingénierie, services dans le domaine de technologies de stérilisation appliquée aux activités de recherche biomédicale , aux dispositifs médicaux et industries pharmaceutiques)
A Précý sur Oise, **ID Conseil** (Prestations intellectuelles et conseil à la personne pour activités médicales)

A proximité : A Neuilly sous Clermont, **Euromedis**, 57 salariés (Location, vente de tout matériel médical, paramédical, hospitalisation à domicile, appareillage et matériel pour personnes handicapées, et toutes activités connexes).

Action n°2. Intégrer les entreprises médicales du territoire à la démarche « Tisser des relations entre les entreprises » pour mieux les connaître, identifier les acteurs forces de proposition, nouer des relations

DELAIS : 2019-2020

☒ Cf. fiche action « Tisser des relations entre les entreprises »

Action n°3. Une fois la démarche de mise en relation achevée, approcher les entreprises recensées, y compris à l'extérieur du territoire, dans le cadre d'une enquête de faisabilité d'un cluster médical
DELAIS : 2021-2022

Le réseau doit être fondé sur l'analyse et la compréhension du contexte local et sur l'écoute des besoins des dirigeants et non sur leurs besoins présumés. Avant de s'engager dans la création d'un réseau, il est donc indispensable de comprendre la dynamique du territoire et de vérifier auprès des entreprises que ce besoin existe vraiment. Grâce aux connaissances acquises et à la dynamique créée dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale entre les entreprises du secteur, la CC Thelloise pourra évaluer la pertinence de créer un cluster dédié au médical pour entretenir les relations entre les entreprises dans le temps.

Afin d'établir des contacts avec les entreprises n'ayant pas bénéficié de la démarche, notamment celles situées en dehors du territoire, l'intercommunalité pourra les contacter dans le cadre d'une enquête ou « étude de faisabilité » pour tester leur accueil de la proposition. La CC Thelloise pourra s'appuyer sur les entreprises volontaristes révélées durant la démarche d'écologie industrielle et territoriale pour faciliter les contacts. Ces derniers pourront prendre la forme d'un questionnaire d'enquête (par mail, téléphone ou papier). Des entretiens individuels avec des chefs d'entreprises peuvent également être envisagés. Le résultat de l'étude doit permettre de mettre en évidence les besoins concrets des entreprises et de définir dans la foulée les actions collectives à mettre en œuvre.

Action n°4. Création d'un cluster médical

DELAIS : 2021-2022

Si l'étude de faisabilité démontre l'opportunité de créer un groupement d'entreprises, l'intercommunalité devra initier la démarche et provoquer les premières réunions. Il s'agira notamment de définir la forme juridique du groupement : association loi 1901, SAS ou SARL, GIE (Groupement Inter Entreprises), ses statuts, ses missions. Un calendrier des actions devra être réalisé. Pour rester pérenne, le cluster doit mobiliser les entreprises autour d'enjeux opérationnels.

Moyens (RH / financements)

- Moyens mutualisés avec l'action « Ecologie industrielle et territoriale »
- Actions 3 et 4 : ressources humaines internes ou un maître d'ouvrage
- Pour les actions 3 et 4, associer à l'animation du groupe les professionnels
- Dans le cadre d'un cluster : soutien technique et administratif, subvention de fonctionnement éventuellement (organisation de réunions, actions)

Indicateur de suivi

Bilan annuel sur les retombées économiques pour l'entreprise :

- Nombre d'entreprises réellement impliquées dans les projets du groupement
- Temps passé par le dirigeant pour le groupement
- Les affaires réalisées grâce au groupement : nombre de devis, montant des commandes, % du CA
- Les affaires (nombre et volume) réalisées en co-traitance
- Les gains réalisés en % grâce à des actions de mutualisation

Partenaire(s)

Fédération française des industries de santé (FEFIS)

Syndicat national des industries des technologies médicales (SNITEM)

UniLaSalle

UTC

Université de Picardie Jules Verne

CCI OISE

Liste des entreprises du secteur médical dans la Communauté de communes Thelloise

source : fichier consulaire - février 2018

RAISON SOCIALE	COMMUNE	EFFECTIFS	Libellé APET	ACTIVITES
INEX SILICONE	PUISEUX LE HAUBERGER	8	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Achat, vente, importation, exportation, fabrication sous toutes ses formes de matériel médical ou de tous produits liés au domaine de la santé
SONODIM	NEUILLY EN THELLE	2	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Vente et location de matériel médical, ventes et locations immobilières
MGF - DENTAIRE	CHAMBLY	1	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	Achat, vente, importation, distribution de tous produits dentaires, appareils médicaux, dentaires et chirurgicaux, exploitation de tous produits organiques hygiéniques, cosmétiques par vpc
MEDIRECT	CHAMBLY	0	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Commerce de gros et de détail d'articles médicaux et dispensation à domicile d'oxygène médical
AESTHETIC GROUP	PUISEUX LE HAUBERGER	0	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Fabrication et commercialisation en France et à l'étranger de matériel médical et paramédical en gros et au détail
PRODIMED	NEUILLY EN THELLE	80	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Fabrication matériel médico-chirurgical à usage unique plus vente
BLISPAC	BALAGNY SUR THERAIN	34	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Conditionnement, thermoformage, fabrication d'objets en matière plastique, études, réalisation de moulages

PRINCE MEDICAL	ERCUIS	31	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Fabrication, commerce de tous matériels et dispositifs à usage médical
ISOMED	CHAMBLY	18	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Fabrication de matériel chirurgico-médical et vente de matériel médical
DELFIRM	ANGY	14	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	Fabrication d'articles en matières plastiques pour médical et électronique
CANALFIX	PONCHON	8	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Fabrication de prothèses dentaires et de tous produits et matériels s'y rapportant
LABORATOIRE CENTRAL DE CHIMIOTHERAPIE & DERMOCHEMIE	NEUILLY EN THELLE	1	Fabrication de préparations pharmaceutiques	Administration, gestion
EASY LAB	CHAMBLY	1	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Prothésiste dentaire
LABORATOIRE AUPET	CAUVIGNY	0	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Fabrication de prothèses dentaires
SMILE DESIGNER	CROUY EN THELLE	0	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Prothésiste dentaire
DINOZ	PUISEUX LE HAUBERGER	0	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Conception, production, commercialisation de dispositifs médicaux implantables chirurgie
ABM ILE DE FRANCE	CHAMBLY	1	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	Location et négoce de matériel médical et paramédical, prestation de santé à domicile incluant l'oxygénothérapie, la perfusion et la nutrition, dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sur les départements 60, 02, 77, 78, 80, 92, 93, 95
ID CONSEIL	PRECY SUR OISE	0	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Conseil, prestations intellectuelles et à la personne, activités paramédicales
BIO CONSULT	BELLE EGLISE	0	Ingénierie, études techniques	Conseil, étude, ingénierie, achat, vente de matériels, services dans le domaine de technologies de stérilisation appliquée aux activités de recherche biomédical, dispositifs médicaux, industries

				pharmaceutiques
INTERNATIONAL MEDICAL INSTITUTE OF TOXICOLOGY AND PHARMACOLOGY I-MITOX	CHAMBLY	0	Analyses, essais et inspections techniques	Réalisation expertises judiciaires, analyse de toxicologie, de recherche de stupéfiants, traces d'incendie, pollution, expertises industrielles, conformité produits finis agro-alimentaires et cosmetologie, formation du personnel et d'encadrement, réalisation des examens de biologie médicale à orientation toxicologique et ou pharmacologique
ADEP ASSISTANCE	CHAMBLY	0	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	Prestations de services médico-techniques pour le domicile et toutes activités de distribution de gaz médicaux, de location et de vente pour l'hospitalisation

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Fiche n°13

Accompagner les TPE et PME de moins de 20 salariés

Problématique

Les TPE et PME de moins de 20 salariés représentent près de 96% du tissu économique de l'Oise. Le plus souvent, leurs effectifs ne permettent pas de développer en interne l'expertise qui leur permettrait de passer un cap de croissance. Le plan TPE et PME de moins de 20 salariés a pour vocation d'accompagner les entreprises qui en ont besoin pour mener un projet structurant, via notamment une intervention et un suivi spécifique. Un package de solutions d'accompagnement prévu pour accélérer la croissance est proposé par la CCI Oise et réalisé par ses équipes de conseillers (pas d'externalisation). Ce plan s'adresse aux entreprises de + de 3 ans et moins de 10 salariés ou aux entreprises ayant entre 10 et 20 salariés.

Territoires concernés

1 00 entreprises industrielles et de services concernées sur le territoire

Actions / Calendrier

DELAIS : 2019

Le package d'accompagnement est construit autour de 5 modules :

1. Développement commercial

Objectif : Structurer la stratégie commerciale de l'entreprise – Préciser, sécuriser et consolider le projet de développement – Augmenter le chiffre d'affaire.

Résultats attendus : Un diagnostic de la stratégie commerciale existante - La formalisation du plan d'action et des objectifs de développement commercial - Un accompagnement du dirigeant dans la mise en œuvre de son plan d'action - Le transfert d'outils, de méthodes et de compétences.

2. Gestion

Objectif : Développer la compétitivité de l'entreprise - Améliorer la rentabilité de l'entreprise - Améliorer les performances internes de l'entreprises.

Résultats attendus : Consolidation du pilotage de l'entreprise par la mise en œuvre de tableaux de bord - Analyse financière de l'entreprise - Optimisation des process en fonction de l'entreprise.

3. Ressources Humaines

Objectif : Analyser les pratiques du dirigeant en matière de management et de gestion du personnel - Améliorer l'efficacité de l'équipe et la compétitivité de l'entreprise.

Résultats attendus : Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Optimisation des compétences - Amélioration de la cohérence entre les RH et la stratégie de l'entreprise.

4. Transmission

Objectif : Favoriser la reprise effective d'entreprises à céder – Favoriser la mise en relation cédants et repreneurs

Résultats attendus : Détecter des entreprises à transmettre - Réaliser un diagnostic et valoriser l'entreprise (et mettre en œuvre d'éventuelles actions correctrices) - Identifier des repreneurs potentiels et les mettre en relation avec le cédant.

5. Numérique

Objectif : Accompagner la transformation digitale de l'entreprise - Développer le chiffre d'affaire avec le digital - Pérenniser l'activité

Résultats attendus : Structuration d'une stratégie digitale - Amélioration de la présence de l'entreprise sur internet - Transferts de compétences auprès du chef d'entreprise.

Moyens

Coût de l'opération : phase de prospection + Coût par entreprise 180 € TTC

Partenaire(s)

CCI OISE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Fiche Action n°14

Accompagner les PME entre 20 et 100 salariés

Problématique

Les PME comprenant entre 20 et 100 salariés sur le territoire sont peu nombreuses. Toutefois, elles sont des employeurs importants, des contribuables notables pour les finances locales. Elles représentent également un vivier de compétences et un potentiel de développement intéressant pour certaines. Avec des effectifs de 20 salariés et plus, ces entreprises ont fait la preuve de leur capacité de développement. Leurs effectifs ne permettent pas toujours de développer en interne une expertise qui leur permettrait d'améliorer leur efficacité. On repère trois besoins fréquents parmi ces entreprises :

- Besoin d'amélioration dans la structuration en matière de gestion des ressources humaines,
- Besoin d'accompagnement des pépites, qui ont développé des démarches ou process innovants mais ne l'ont pas ou insuffisamment valorisé,
- Besoin d'accompagnement à la transmission, une phase critique de la vie des entreprises.

Pour l'EPCI, cet accompagnement proposé par la CCI représente un levier intéressant pour les entreprises du territoire car ce premier niveau d'accompagnement peut permettre de repérer de potentiels candidats à des subventions régionales, voire au-delà.

Territoires concernés

50 entreprises Thelloise ont entre 20 et 100 salariés

Actions / Calendrier

Action n°1. Ressources Humaines : accompagner pour renforcer et maintenir l'emploi

DELAIS : 2019

Pour faire émerger des gisements d'emplois potentiels, la CCI propose une action structurante permettant de les sensibiliser, mobiliser et accompagner dans ce domaine, notamment à travers un appui individualisé afin de développer et pérenniser leurs emplois.

Actions individuelles :

Pré-audits RH réalisé par un conseiller expert, réalisé à partir d'un outil par entreprise décomposé comme suit :

1. Présentation de l'accompagnement avec étude du besoin
2. Réalisation du Diagnostic
3. Restitution avec préconisations

Actions collectives :

Petit-déjeuner de proximité sur le territoire dans le but de rassembler les entreprises sur des thématiques ciblées

Cible : Les dirigeants des PME entre 20 et 100 salariés du territoire

Objectifs : Informer les dirigeants des TPE/PME des thématiques RH, de l'actualité sociale et recueillir leurs attentes sur les sujets à traiter notamment en matière de formation professionnelle continue.

Outils : Outil construit et référencé par CCI France (Réseau CCI Compétences)

Moyens : Fichier consulaire des entreprises du territoire, les référents territoriaux et conseillers

Action n°2. Innovation : un pack pour renforcer le caractère innovant et attractif des entreprises et du territoire.

DELAIS : 2019

«Une innovation est une invention qui a trouvé son marché ! » La CCI accompagne les entreprises à franchir le pas de l'innovation et les guide dans la prise de décision pour transformer leurs inventions.

Premier niveau d'intervention : Sensibilisation des TPE/PME à l'innovation

½ journée

- Intervention dans les réunions dédiées aux entreprises organisées par les collectivités
- Réalisation de RDV individuels à l'issue des réunions
- Contenu des interventions : définition de l'innovation, présentation des dispositifs de financement de l'innovation (en lien avec les partenaires financiers), présentation d'innovation, industrie du futur, etc...

Deuxième niveau d'intervention : Développer le pouvoir créatif des entreprises de

1 à 2 jours en entreprise en fonction du besoin (atelier ou formation)

- Intervention en entreprise pour animer un atelier de créativité lié à une préoccupation
- Formation aux outils de créativité

Troisième niveau d'intervention : Accélérer et favoriser la réussite des projets innovants

de 1 à 5 jours sur une période de 6 mois maximum

- Formalisation du projet innovant
- Evaluation du degré de nouveauté du projet
- Mesure de la maîtrise du risque lié au projet
- Etablissement d'un plan de progrès pour accélérer la mise en œuvre du projet innovant
- Recherche de partenariats et de financement
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan d'actions (sur une période allant de 3 à 6 mois)

Nos moyens : Outils de diagnostic : « Pilotage de projet Innovant » et « capacité d'innovation »

Action n°3. Transmission : un pack d'accompagnement pour aborder dans les meilleures conditions cette phase critique de la vie des entreprises

DELAIS : 2019

Renvoi à la Fiche action dédiée à la Transmission pour connaître le programme en détail.

Moyens (RH / financements)

Mise à disposition d'un conseiller CCI pour réaliser la prospection des entreprises et détecter ces accompagnements : couts partagés CCI et collectivité

Partenaire(s)

CCI OISE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Fiche n°15

Accompagner les entreprises en transmission pour éviter qu'elles se fragilisent

Problématique

La CC Thelloise compte 171 chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans qui sont d'ores et déjà, pour une partie d'entre eux, confrontés à la phase critique de la transmission de leur entreprise. L'impréparation à la transmission est répandue. Or, elle peut conduire toutes les parties prenantes de l'entreprise à une perte (perte d'emploi pour les salariés, perte d'un client pour les fournisseurs, perte d'un contribuable pour la collectivité, perte de valeur pour le chef d'entreprise cédant) si elle se solde, dans les cas les plus graves, par un échec. Dans d'autres cas, la phase de transmission peut s'avérer moins préjudiciable mais mener à une baisse d'activité temporaire. La collectivité peut limiter ces effets négatifs et ainsi consolider son tissu économique en proposant un accompagnement à la transmission.

Territoires concernés

171 entreprises dont le dirigeant à plus de 50 ans sur tout le territoire

Actions / Calendrier

Action n°1. Détecter les projets de transmission d'entreprises sur votre territoire

DELAIS : 2019 (durée de l'action : 1 année)

- Organisation de réunions territoriales de sensibilisation (2h ou ½ journée)
- Prospection terrain des dirigeants de plus de 50 ans
- Réalisation de rendez-vous individuels par un conseiller Transmission

Action n°2. Sensibiliser et accompagner les Dirigeants à la transmission de leur entreprise

DELAIS : 2019 (durée de l'action : 1 année)

- Formation des dirigeants à la Transmission « *Comment réussir la transmission de votre entreprise* » (2 jours)
- Diffusion d'un « *Guide pratique de la Transmission* »
- Réalisation d'un pré-diagnostic individualisé transmission (1/2 journée)
- Mise en relation avec notre réseau d'expertises complémentaires (conseils juridiques, fiscaux, sociaux, etc.)

Nos moyens : Modules de formation dédiés, 1 ou 2 jours, Guide pratique de la Transmission, Outil de prédiagnostic national « Transentreprise »

Action n°3. Formaliser et diffuser une offre de cession

DELAIS : 2019 (durée de l'action : 1 année)

- Accompagnement à la formalisation d'une offre de cession
- Diffusion de l'offre sur le portail national dédié www.transentreprise.com

Action n°4. Mettre en relation avec des repreneurs qualifiés

DELAIS : 2019 (durée de l'action : 1 année)

- Qualifier les demandes

- Coordonner les mises en relation
- Suivre les mises en relations

Action n°5. Favoriser la réussite du projet de reprise

DELAIS : 2019 (durée de l'action : 1 année)

- Accompagner le repreneur par un conseiller dédié Création – Reprise d'entreprise (Montage du business plan et recherche d'aides à la reprise, formation, mise en relation, ...)

Moyens (RH /financements)

- Mise à disposition d'un conseiller CCI pour réaliser la prospection des entreprises et détecter ces accompagnements : coûts partagés CCI et collectivité

Partenaire(s)

CCI OISE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

Fiche n°16

Tisser des relations entre les entreprises pour améliorer leurs performances et économiser les ressources

Problématique

La CC Thelloise a à sa portée un outil d'action auprès des entreprises qui cumule plusieurs vertus : il améliore les performances des entreprises du territoire, il préserve l'environnement en optimisant l'utilisation des ressources par les entreprises, il encourage les activités susceptibles de quitter le territoire à y demeurer, il instaure une relation vertueuse ou « gagnant-gagnant » entre la collectivité et les activités... Cet outil vertueux encore peu développé en France, porte le nom barbare de « démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale » (démarche EIT).

Initiée par une collectivité locale, cette démarche consiste à créer des relations entre les acteurs économiques d'un territoire autour d'un sujet commun : l'utilisation optimale de leurs ressources. Les entreprises ont tout à gagner à s'engager dans ce type de démarche car elle leur permet de réaliser, volontairement, des économies ou d'optimiser leurs ressources grâce aux actions potentielles suivantes : partage d'équipements (équipements de levages, véhicules, locaux, matériel unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources humaines (emplois en temps partagés, etc.), l'échange de flux de ressources (eau industrielle, déchets et sous-produits, énergie, etc.), la mutualisation de services (gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, etc.), la détection de nouvelles activités (développement de nouveaux produits ou services à partir d'une ressource locale ou d'un besoin commun, etc.) ou encore l'optimisation des flux logistiques (mutualisation des flux matières et des capacités de transport).

Pour la collectivité, il s'agit de valoriser l'ancrage des activités et des emplois sur le territoire et par la même occasion, d'initier une dynamique collective forte et pérenne parmi les entrepreneurs. Cela renforce à long terme la compétitivité de leur entreprise. Si cette démarche n'est pas encore généralisée dans les collectivités françaises, dans le département de l'Oise grâce aux financements de l'ADEME, la CCI est opérateur unique sur le sujet et a engagé la démarche dans plusieurs EPCI anticipant ainsi la feuille de route nationale de l'économie circulaire.

Territoires concernés

Dans un premier temps entreprises du territoire, dont celles issues des filières prioritaires : exportation, médical et employeurs les plus importants (Cf. « Filières et entreprises stratégiques »)
L'intégralité du territoire ensuite

Actions / Calendrier

Action n°1. Se rapprocher des acteurs départementaux compétents

DELAIS : 2019

L'ADEME pourrait financer sous réserve des lignes prioritaires de financement 2019 à hauteur de 50% la démarche EIT. La CCI est le partenaire identifié par l'ADEME pour réaliser ces démarches, compte tenu de ses expertises dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des déchets.

La CC Thelloise pourrait signer un COTTRI avec l'ADEME pour bénéficier de lignes de financement.

Action n°2. Identifier les entreprises qui bénéficieront de la première démarche

DELAIS : 2019

2 propositions :

- Travailler par zones industrielles eneco-système ou
- Intégrer les entreprises et filières stratégiques du territoire (Cf. Fiche action spécifique) : entreprises de la filière médicale (21 entreprises : 5 dans le commerce de gros, 11 dans la fabrication de matériel médical (dont 5 établissements de plus de 10 salariés) et 5 dans les services),
- entreprises exportatrices hors filière médicale (une quarantaine), employeurs les plus importants (E.Leclerc, Demo Injection, Draka Fileca, Château Saint Just, Franke France...)

Action n°3. Intervention auprès des entreprises

DELAIS : 2019

- Réunion d'échanges avec les entreprises et la collectivité : présentation du projet, recueil des besoins et recherche d'adhésion et de mobilisation des décideurs
- Obtention des engagements des entreprises
- Visites d'entreprises et diagnostics multiflux
- Remise d'une fiche synthétique auprès de l'entreprise : préconisations individuelles et collectives

Action n°4. Mise en place et suivi de la démarche collective

DELAIS : 2021-2022

Action n°5. Généralisation de la démarche à l'ensemble du territoire

DELAIS : 2021-2022

Moyens (RH /financements)

Dépenses de personnel (un conseiller EIT à mi-temps sur le territoire + intervention de conseillers experts) : 70 000€ HT/ an

Co-financement ADEME à hauteur de 50% possible et prise en charge d'une partie des coûts par la CCI Oise.

Indicateur de suivi

Date de réalisation de l'action

Partenaire(s)

Ademe

CCI OISE

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

La CC dispose, en plus de ses entreprises, de ressources locales dont le potentiel pourrait fructifier et générer des emplois et des revenus ancrés dans le territoire. Encore faut-il exploiter ces potentiels et préalablement les avoirs identifiés.

Les fiches-actions proposées dans ce volet de la stratégie économique du territoire identifient plusieurs gisements possibles et proposent pour chacun, des actions de valorisation dans des domaines classiques tels que l'emploi mais aussi dans des secteurs plus alternatifs tels que les circuits courts alimentaires ou l'économie circulaire.

Quels sont les gisements de richesse locale repérés ?

- Le renforcement de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises
- Le recrutement des entreprises locales, freiné par plusieurs facteurs
- Les déchets des professionnels
- Les circuits courts alimentaires, en forte demande mais à l'état embryonnaire
- Les associations et le tiers secteur en général, pourraient développer un projet de territoire autour de l'économie circulaire.

Fiches

17. Valoriser les déchets professionnels
18. Lever les freins à l'emploi local
19. Renforcer la création et la reprise d'entreprise
20. Les circuits courts alimentaires :
créer de la richesse et satisfaire les besoins locaux
21. Allier développement de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Economie Circulaire

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

Fiche n°17

Valoriser les déchets professionnels

Problématique

Enjeu environnemental et économique, les déchets professionnels constituent un axe d'intervention à double titre pour la collectivité. Tous les ingrédients sont réunis pour pouvoir engager aisément une démarche en la matière : la CC est dotée de la compétence en matière de gestion et collecte des déchets, et deux acteurs départementaux (ADEME-CCI) ont acquis une expérience notable pour accompagner les collectivités sur le sujet. Atout notable pour l'EPCI, cette action permet de renforcer de façon constructive les échanges avec les entreprises des zones d'activités du territoire de la Thelloise. Le service apporté aux entreprises peut être d'intérêts variés : évite le recours à un prestataire, gain de temps, faciliter une démarche environnementale, etc. L'action en matière de déchets professionnels pourrait constituer la première étape d'une démarche d'écologie industrielle.

La mise en place d'une démarche de collecte, de traitement et de recyclage des déchets des entreprises consiste d'abord en une phase de diagnostic qui vise à répondre à des questions techniques : permettant d'identifier les filières locales et les caractéristiques et les volumes de déchets des entreprises, à détecter les besoins en filière de proximité. Dans un second temps un programme d'actions est mis en place pour : mettre en place un accompagnement personnalisé des entreprises locales ; réduire les flux à collecter ; mener des actions de prévention (sur la nocivité des déchets, tri à la source...) et de sensibilisation. In fine, un plan de prévention des déchets puis un règlement de collecte sont mis en place.

Territoires concernés

Les zones d'activités dans un premier temps puis les entreprises sur site isolé

Action(s) / Calendrier

DELAIS : 2019 puis à prolonger sur 2020

Action n°1. Elaborer un fichier d'entreprises et définir un plan de prospection par catégories d'entreprises et métiers

Action n°2. Mise en œuvre de réunions de sensibilisation et création d'outils de communication afin de favoriser l'information et le dialogue avec les entreprises

Action n°3. Réalisation de pré-diagnostic déchets pour les entreprises (industries, services, commerces) ciblées :

- Etat des lieux technique et réglementaire
- Plan d'action pour l'entreprise
- Accompagnement à une meilleure gestion des déchets
- Eventuelle recherche de filière
- Information sur les différents services et équipements à la disposition des entreprises

Action n°4. Restitution auprès des élus

Moyens (RH /financements) :

CCI Oise (convention)

Ademe : a interroger pour financement dans le cadre du Plan local de prévention des déchets (PLPD)

Indicateur de suivi

Date d'inauguration du nouveau service

Partenaire(s)

Ademe

CCI OISE

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

Fiche n°18

Lever les freins à l'emploi local

Problématique

La CC Thelloise a un nombre d'actifs résidents supérieur à la moyenne. Or le nombre d'emplois sur le territoire a diminué avec la crise de 2008. On pourrait donc penser que Thelloise est plus fortement touché par le chômage. Au contraire, Thelloise affiche de bien meilleures performances que la moyenne de l'Oise et que la moyenne nationale : avec respectivement 13,7% et 13,5% de taux de chômage contre 10,6% en Thelloise soit trois points d'écart. Cette performance est la conséquence positive de sa forte attractivité résidentielle. Ainsi, toutes les catégories sont davantage occupées à l'exception des 55-64 ans, dont le taux de chômage est plus élevé qu'à l'échelle nationale (de 1,2 points chez les hommes et de 0,5 point chez les femmes).

Avec de tels niveaux d'emploi, il n'est pas étonnant que les entreprises de Thelloise éprouvent des difficultés à recruter et sans doute plus qu'ailleurs. Ainsi, le taux d'activité est de 7,5% parmi les hommes de 25 à 54 ans et de 9,4% parmi les femmes du même âge. Souvent issus de région parisienne, tournés vers les bassins d'emploi franciliens ou des villes moyennes de l'Oise les plus proches, le « réflexe de l'emploi Thellois » n'est probablement pas suffisamment répandu auprès des habitants actifs. Il permettrait pourtant de limiter les migrations quotidiennes de certains habitants. De plus, cette situation ne doit pas faire oublier que le taux de chômage moyen reste élevé avec 1,5 actif au chômage pour 10 actifs et que le chômage des jeunes de moins de 25 ans est deux fois plus élevé encore.

En dépit de ces bons résultats, la CC Thelloise fait face à trois principaux freins au développement de l'emploi :

- Tout d'abord les entreprises du territoire signalent des difficultés à recruter et cette situation est d'autant plus forte dans un secteur qui génèrera plusieurs centaines d'emplois à moyen terme dans le territoire, la logistique.
- Ensuite la majorité des entreprises de Thelloise est composée d'entreprises de moins de 20 salariés, lesquelles souffrent fréquemment d'un manque de structuration dans le domaine des ressources humaines et d'accompagnement en général qui peut brider la création d'emploi.
- Enfin, les jeunes et les actifs au chômage du bassin n'ont pas d'accès aisé à la formation, « *un outil de transformation* » dont ils ont pourtant besoin pour améliorer leur employabilité et, éventuellement, se former dans les secteurs où les entreprises de Thelloise recrutent.

Les actions préconisées ci-dessous correspondent pour partie à une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur le territoire. Par pragmatisme, nous n'avons pas recours à ce vocable qui a souvent pour défaut d'amener à déployer des énergies sur la méthode employée, tandis que l'objectif est plutôt d'agir concrètement.

Territoires concernés

Toutes les communes de l'intercommunalité

Action(s) et Calendrier

Action n°1. Être le portail de l'information locale emploi et formation pour développer le réflexe de « l'emploi Thellois » et donner une visibilité aux embauches des entreprises Thelloises

DELAIS : 2019

Alors que les habitants de l'Oise disposent de nombreuses compétences et d'un niveau d'employabilité avéré par leur niveau d'activité, les entreprises du territoire peinent à recruter. Pour développer le « réflexe de l'emploi Thellois » qui est actuellement insuffisant. Afin de faciliter les mises en relation entre acteurs économiques, institutionnels et les habitants, la CC Thelloise dispose des réseaux sociaux, qui lui permettraient de signaler toutes les annonces d'embauche dans le territoire. Au-delà des réseaux sociaux, il apparaît nécessaire de rassembler l'information sur l'emploi et la formation pour les habitants d'autant plus que ces derniers font face à un paysage institutionnel éclaté (à Méru, Beauvais, etc.). Les sites internet permettent de communiquer toute l'année 24h/24.

Pour la CC Thelloise :

- A partir d'un recensement des outils de promotion de l'emploi sur le territoire, créer deux pages spécifiques sur le site, l'une adressée aux jeunes et chercheurs d'emploi : coordonnées des interlocuteurs locaux en matière d'emploi et de formation pour faciliter leur identification par les habitants et les entreprises. Qui fait-quoi ? Où les trouver dans le territoire ? Horaire des permanences ? Informer via une cartographie, sur l'offre de formation à proximité (ou non) en apprentissage. Indiquer les solutions disponibles pour faciliter l'accès à ces lieux de formation (transport à la demande et lignes de bus, éventuelle aides au permis de conduire...)
- Sur une page dédiée aux entreprises du territoire : indiquer le service que la CC Thelloise peut proposer pour faciliter les recrutements (mise en relation avec les partenaires locaux, affichages dans les locaux de l'EPCI et des communes...)

Pour les communes :

Sur le site de la municipalité, ajouter une information destinée aux chercheurs d'emploi ou de formation, laquelle renverra grâce à un lien, vers les pages du site internet de la CC Thelloise consacrées au sujet. Ce lien permettra de diffuser l'information auprès des habitants en évitant à la commune d'actualiser régulièrement les informations.

DELAIS DES ACTIONS SUIVANTES : 2019-2020

Action n°2. Mieux identifier les besoins de recrutement des entreprises locales et les accompagner, via les « Diagnostics RH » (en lien avec les fiches « *Accompagner les TPE et PME de moins de 20 salariés et Accompagner les PME entre 20 et 100 salariés* »)

Le « diagnostic RH » permet aux entreprises du territoire de mieux maîtriser leurs problématiques en RH et à la collectivité de mieux comprendre les besoins des entreprises pour intervenir efficacement sur la question de l'emploi local.

Méthode et objet du diagnostic : analyse des besoins de l'entreprise pour des TPE-PME (ex. évaluation des risques professionnels, gestion des compétences, aide au recrutement, outils pratiques...)

Suite pour la collectivité : à l'issue des diagnostics RH, un bilan est rédigé à la collectivité ou/et au (co)-financeur des diagnostics. A partir de cette base, avec la CCI un plan de formation peut être mis en place pour proposer sur le territoire, des formations adaptées aux entreprises locales formulées

sur des besoins communs (ex. comptabilité), la CCI peut également mettre en relation avec les centres situés à proximité de Thelloise.

Action n°3. Réunions thématiques « Petit déjeuner RH », qui apportent des réponses pratiques aux entreprises

Format : Petit-déjeuner de proximité organisé sur le territoire qui rassemble 15 à 20 TPE et PME du territoire sur des thématiques ciblées sur des préoccupations opérationnelles (*Ex. de thèmes : Handicap et emploi ; Le télétravail, nouveau mode d'organisation ; la Loi Travail ; Gestion des âges et transmission des compétences ; Réseaux sociaux et recrutement ; Comment mettre en place une veille informationnelle ?*) avec un intervenant expert. Cet outil est construit et référencé par CCI France (Réseau CCI Compétences) ; ils sont proposés par la CCI Oise.

Partenariat pour éviter les doublons et mutualiser : La CC Thelloise s'assure que les réunions éventuellement organisées par les partenaires hors collectivité sur des thèmes proches, puissent bénéficier aux entreprises de la CC Thelloise. En contrepartie, la CC Thelloise peut proposer à ses partenaires d'élargir ses « petits-déjeuners RH » à des entreprises de territoires riverains.

Objectifs : Informer les dirigeants des TPE/PME des thématiques RH, de l'actualité sociale et recueillir leurs attentes sur les sujets à traiter notamment en matière de formation professionnelle continue.

Action n°4. Faciliter l'adéquation entre offre et demande d'emplois pour ancrer les compétences dans le territoire : développer un travail spécifique sur les métiers de la logistique

Selon une étude réalisée en Octobre 2016, la CC Thelloise comprend onze implantations logistiques, qui la placent dans les deux EPCI du département les plus attractives pour le secteur au cours des 7 dernières années. Cette situation est liée à son positionnement proche de Paris et à proximité de l'A16. En dépit de ce succès, l'EPCI n'est pas dans les territoires qui comptent le plus d'implantations dans la mesure où le secteur ne se tournait pas vers le territoire avant 2009. Cette évolution est notamment liée à la raréfaction foncière autour de l'A1, base historique de la logistique dans l'Oise.

Ce secteur représentera un gisement d'emplois de plusieurs centaines de postes dans les prochaines années sur le territoire, donc très important à l'échelle du bassin. Or, les entreprises du secteur accusent déjà des difficultés de recrutement. Afin de favoriser l'emploi des habitants de Thelloise et du bassin d'influence de la CC Thelloise, les collectivités peuvent jouer un rôle notable de facilitateur si elles ne souhaitent. Parmi les actions possibles :

- Groupe de travail commun avec les entreprises qui s'implanteront, le porteur de projet et les partenaires locaux de l'emploi et de la formation (ex. CCI-Proméo).
- Anticiper les recrutements locaux, mise en place de formations, campagnes de communication pour faciliter le recrutement sur place et dans les territoires riverains de Thelloise (Est-Sud-Ouest-Nord), solliciter potentiellement les CC voisines pour promouvoir ces demandes d'emploi et les formations mises en place.

Action n°5. Réunir ponctuellement tous les acteurs de l'emploi et de la formation intervenant sur le territoire autour d'un projet commun

La CC Thelloise travaille en partenariat avec les acteurs compétents et spécialisés emploi-formation de son territoire, rattachés à des périmètres très variés : Pôle emploi de Méru, Pôle emploi de Clermont, Plateforme d'initiative locale Oise Ouest et Plateforme d'initiative locale Sud Oise, trois Missions Locales notamment celle Méru ayant une antenne à Chambly. La diversité des acteurs et de leur vision territoriale, l'éclatement des périmètres sont tels qu'ils ne permettent pas de mener une action efficace à la CC Thelloise en la matière.

A défaut de pouvoir organiser une coordination permanente entre ces acteurs à l'échelle du territoire, une coordination ponctuelle autour d'un objectif ou d'un événement dédié à l'emploi et la formation permettrait de contourner l'écueil. Parmi les événements ou objectifs possibles pour fédérer ponctuellement les acteurs :

- Organisation d'une demi-journée d'information (type forum de l'emploi et de la formation en Thelloise) entre acteurs de l'emploi et de la formation et habitants (jeunes, chercheurs d'emploi, actifs en reconversion, entreprises, organismes spécialisés emploi-formation...), promotion de l'alternance et de l'apprentissage dans des secteurs recherchés par les employeurs locaux (entreprises, associations, administrations) ;
- Réunion sur la situation de l'emploi en Thelloise et des problèmes de recrutements et formation, à partir des éléments d'information recueillis par la CC Thelloise (dans le cadre des divers « diagnostics RH » et de la démarche d'écologie industrielle proposée dans d'autres fiches-actions) et par les organismes partenaires de l'emploi et de la formation.

Moyens

Action n°1 : 1 journée de travail pour la CC Thelloise (recueil des informations, mise en ligne, envoi du lien aux communes et relances) ; 15 mn de travail pour chaque commune (intégrer le lien au site internet)

Coût des diagnostics RH : 475€, (co)financés par l'entreprise ou/et par un partenaire (ex. MEF, DIRRECTE...) ayant conventionné.

Coût des petits-déjeuners RH : 350€ environ plus petit déjeuner à la charge de la CC Thelloise. Le lieu dépend de la cible visée (ex. local de la CC Thelloise. ou une entreprise du territoire).

Indicateur de suivi

Nombre d'habitants de Thelloise et du bassin recrutés par des entreprises locales ciblées (ex. secteur logistique).

Partenaire(s)

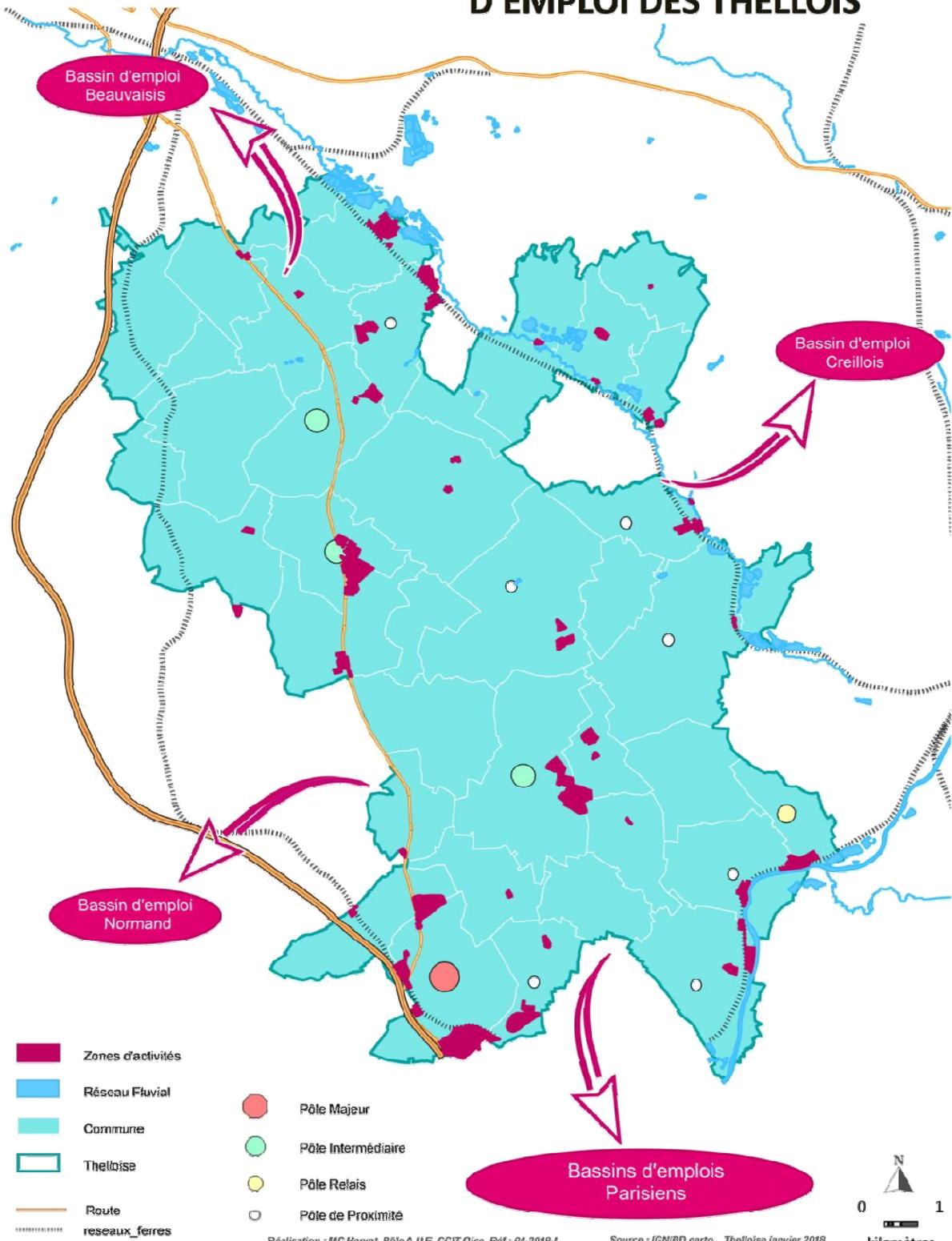
Initiative Oise Ouest

Mission locale de la vallée de l'Oise

Pôle Emploi

CCI OISE

LES PRINCIPAUX LIEUX D'EMPLOI DES THELLOIS



Réalisation : MC Hervet, Pôle A.U.E, CCIT Oise Réf : 04-2018-1

Source : IGN/BD carto_Thelloise janvier 2018

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

Fiche n°19

Renforcer la création et la reprise d'entreprise

Problématique

En matière d'aide à la création d'entreprises, en 2016 la CC Thelloise comptait 391 créations hors agriculture réparties comme suit : 30% dans le commerce, transports, hébergement et restauration, à part égale avec le taux de création dans les services aux entreprises. Ensuite, 20% de créations dans les services aux particuliers, en 4^{ème} position la construction (15%) puis l'industrie (6,4%). Ce terreau de créateurs permet d'ancrer des dynamiques dans le territoire favorables à l'apport et au développement de compétences, d'emplois et de recettes fiscales futures.

Or en France, si la pérennité des entreprises créées est plutôt bonne, elle varie très fortement selon le capital investi, le type d'entreprise, le profil de l'entrepreneur et l'accompagnement. Une étude de la Direction Générale des entreprises (2017) indique que le taux de réussite des entreprises accompagnées est de 10 points supérieurs à la moyenne (74% contre 64%). En matière de soutien à la création d'entreprise, la CC a développé plusieurs actions :

- un partenariat informel avec la CCI permet d'offrir aux créateurs et repreneurs d'entreprise des réunions de sensibilisation suivi d'un accompagnement personnalisé par un conseiller, à Neuilly en Thelle dans les locaux de la CC Thelloise
- des engagements financiers abondent également les « *Initiatives Oise Est et Sud Oise* » pour l'encouragement à la création d'entreprise qui font l'objet chaque année d'une remise de chèque, en coopération avec les plateformes d'initiative locale, récompense les créateurs et repreneurs du territoire.

Compte tenu de l'effet notable des opérations d'accompagnement sur la solidité des créations d'entreprise d'une part, des dispositifs mis en place d'autre part, cette fiche action propose de renforcer le dispositif en place dans la mesure où il fait ses preuves mais reste peu usité par les habitants (environ 8% des créateurs). Elle propose également d'envisager la création d'une pépinière d'entreprises qui créera un écosystème propice au développement des projets.

Territoires concernés

Toutes les communes de l'intercommunalité

Actions et Calendrier

Action n°1 .Renforcer le dispositif d'accompagnement aux créateurs via la communication

DELAIS : 2019

Les entreprises accompagnées depuis 2016 par la CCI dans le cadre des ateliers de Neuilly en Thelle bénéficient à une trentaine de créateurs par an, soit 8% des créateurs annuels environ. Parmi eux, plusieurs ont fait la preuve de leur succès et permettraient d'attirer davantage de créateurs de Thelloise.

Pour mettre en place des communications régulières auprès de la population, une coordination entre la CCI qui dispose des contenus (flyers, affiches, etc.) et les gestionnaires des supports de communication est nécessaire :

- CC Thelloise : indiquer à la CCI les responsables des supports de communication et la fréquence de parution (magazine, site web, affichages)

- Mairies : assurer que les mairies relaient l'information sur leurs différents supports (sites, etc.) ou mandater la CCI pour effectuer ce travail.

Action n°2. Envisager la création d'une pépinière d'entreprises

DELAIS : 2019-2020

Les créateurs d'entreprise du territoire ne bénéficient pas de structure publique locale permettant de les accueillir. Or ce public s'avère fréquemment en recherche de solutions immobilières adaptées à leurs besoins. Les pépinières offrent l'avantage de solutions immobilières accompagnées de soutien et de partage des préoccupations avec les co-locataires.

- Etudier auprès des créateurs d'entreprise du territoire qui assistent aux formations assurées au sein de la CC, leurs solutions actuelles d'hébergement d'entreprise. Tester auprès d'eux l'intérêt d'une pépinière.
- Envisager dans un premier temps d'ouvrir un espace temporaire (composé de bureaux et salle de réunion) aux créateurs, dans un local qui s'y prêterait, appartenant à la CC ou à une voire deux mairies significativement éloignées l'une de l'autre.
- Envisager l'implantation ou le déploiement d'une pépinière d'entreprise avec l'implication d'un animateur au moins à temps partiel, via une ressource locale ou la mobilisation des conseillers à la création de la CCI.

Moyens

Mobilisation du Chargé de mission développement économique pour diffuser l'information via les supports de communication de la CC Thelloise.

Implication des mairies pour communiquer sur leurs différents supports (affichages, site internet, magazine, etc.)

Investissement pour la réalisation d'une pépinière (soit implantation soit requalification de locaux).

Indicateur de suivi

Nombre de créateurs et repreneurs accompagnés par an.

Partenaire(s)

Maison de l'emploi et de la formation du sud ouest de l'Oise

Initiative Oise Ouest

CCI OISE

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

Fiche n°20

Les circuits courts alimentaires : créer de la richesse et satisfaire les besoins locaux

Problématique :

Les consommateurs recherchent de plus en plus des circuits courts entre eux et les producteurs de produits alimentaires ou non. Cette tendance sort du strict marché de niche. Une enquête menée par la Maison de l'Emploi Solidaire auprès des habitants de Thelloise début 2018 montre une demande forte de circuits courts. D'ores et déjà il existe plusieurs marchés en Thelloise (Noailles, Chambly, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise), deux « Ruche qui dit oui ! » à Laboissière en Thelle et Sainte-Geneviève, et en septembre 2018 l'ouverture d'une conciergerie par la Maison de l'Emploi Solidaire à Belle-Eglise devrait compléter l'offre. Toutefois, le potentiel de développement autour d'une filière d'approvisionnement alimentaire de proximité mérite d'être mieux exploré en Thelloise. Cette fiche propose à la CC Thelloise une démarche pour encourager le développement d'une véritable filière de production et de consommation alimentaire locale en s'appuyant sur l'aspiration à consommer local. Il est possible d'envisager la mise en relation du circuit court avec la restauration collective locale (Collège, maison de retraite, écoles...) et un projet d'investissement structurant à plus long terme.

Les actions de la CC Thelloise en la matière seraient variées : diagnostic de potentialités, mise en relation des acteurs privés, encouragement et soutien si besoin du portage par les acteurs privés, veiller aux coopérations avec les entreprises existantes pour ne pas créer de concurrences préjudiciables (ex. à Noailles avec La Ferme du Relais, implication des commerçants locaux). Au-delà de la satisfaction des besoins des consommateurs, il s'agirait pour la CC Thelloise de mener une action favorisant à terme le développement d'acteurs locaux privés et la réalisation d'investissements dans le territoire, en d'autres termes, de favoriser le développement de l'économie locale.

Territoires concernés

Intercommunalité, les communes intéressées et susceptibles de recevoir une structure de vente. A besoin d'un pôle de proximité pour s'implanter ou d'un flux (gare, crèche, entreprise...).

Action(s) et Calendrier :

Action n°1. Etablir un diagnostic des circuits courts DELAIS : 2019-2020

a) Connaître l'offre de produits locaux

Producteurs et agriculteurs locaux qui distribuent en circuit court ; enquête auprès d'eux pour connaître leurs produits ? Leurs circuits de distribution ? Lieux de vente ? Leurs labels (label rouge, AB...), leur appartenance à un réseau (ex. Bienvenue à la ferme...) ? Les freins au développement ?

Enquête auprès des AMAP ou des Ruches à proximité y compris hors Thelloise (liste disponible : <http://www.oise.cci.fr/>) pour connaître leurs fournisseurs et savoir s'ils viennent de la Thelloise.

Recenser les producteurs de la Thelloise qui distribuent leurs produits via les marchés thellois

Recenser les grandes, moyennes surfaces et commerces de détail vendant des produits locaux, les producteurs de la Thelloise sont-ils distribués via ces canaux ?

b) Connaître la demande de produits locaux

Recensement des utilisateurs de produits issus de circuits courts et s'ils travaillent avec des producteurs de Thelloise : restaurants, établissements de restauration collective (restauration scolaire, maison de retraite, restaurant d'entreprise).

Connaître les habitudes de consommation des habitants du territoire via l'enquête 2016 réalisée par CCI Oise à partir d'un échantillon représentatif de la population (habitudes d'achats, lieux d'achat, motivation pour s'approvisionner via un circuit court, les freins, ...)

c) Réfléchir aux formats de vente, aux moyens de distribution les plus pertinents : AMAP, Ruches qui dit oui, commerce de détail, distribution automatique, livraison à domicile, liens avec les commerçants actuels.

Action n°2. Encourager - Faciliter la mise en place de circuits courts de distribution alimentaire DELAIS : 2019-2020

- Initier la création d'une structure fédérant les producteurs, type « filière », faciliter les rencontres et ainsi créer une émulation Par ex : mise en place d'une association de producteurs locaux et proposer des rendez vous thématiques (circuits de distribution, mutualisation du matériel...)
- Mieux communiquer sur les circuits courts en assurant la promotion des produits concernés (mise en place d'un annuaire de producteurs locaux sur le site internet de la Communauté de communes, de l'Office de tourisme...), mise en place de signalétique pour les points de vente, organisation de manifestations pour promouvoir les produits en circuit court
- Accompagner et former les agriculteurs du territoire aux circuits courts

Action n°3. Développer la filière et potentiellement investir dans un projet structurant d'ampleur DELAIS : 2021-2022

- Veiller et encourager la mise en lien avec la restauration collective du territoire (maisons de retraite, écoles, restaurants d'entreprises, etc.)
- Veiller et encourager, éventuellement, à la création de structure de valorisation de type conserverie, légumerie.
- Développement d'une filière locale qui repose sur les acteurs privés ou sous forme de coopérative, auprès duquel la collectivité facilite les étapes de développement (création, nouveaux projets...) et donne si besoin une vision à long terme (type d'intervention, communication, prêt de locaux, diagnostic...)

Moyens (RH /financements) :

Coordination interne pour conduire l'étude ou délégation à un prestataire

Définir un coordinateur pour initier le lancement (ex. emploi à temps partiel)

Pour faciliter la distribution :

- Mise à disposition de salles pour faciliter la distribution (cas des Ruches)
- Informations / communication par les mairies (sites internet, affichage...)

Indicateur de suivi :

Points de vente et nombre de producteurs locaux dans les AMAP/Ruches et de consommateurs / marchés

Partenaire(s)

Maison de l'agriculture de l'Oise

CCI OISE

Maison d'économie solidaire

LES RESSOURCES LOCALES : UN CAPITAL ECONOMIQUE A FAIRE FRUCTIFIER

Fiche n°21

Allier développement de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Economie Circulaire

Problématique

L'économie sociale et solidaire s'écarte des critères classiques de l'économie fondée sur la production ou le service, et le profit. Elle vise à développer des activités qui permettent localement :

- l'insertion d'une population mise de côté ou en difficulté,
- la création de liens sociaux,
- la production de richesses redistribuées dans de nouveaux projets ou entre les membres de la structure porteuse.

Ce développement économique local est basé sur les ressources du territoire et les besoins de ses habitants. La gestion est collective. Son ancrage est typiquement territorial. Dans un tel cadre, l'intercommunalité a vocation à faire émerger des initiatives et à fédérer les actions existantes ou futures afin de les développer davantage encore pour faire advenir des projets d'ampleur.

Cette fiche action propose d'inscrire les actions de la CC Thelloise dans un projet commun qui mêle à la fois tradition et innovation. En effet, les structures de l'économie sociale et solidaire les plus connues (associations d'aide aux populations pauvres) ont parmi leurs activités historiques développées des actions de récupération et vente de biens variés (meubles, livres, vêtements, etc.). Or, cette pratique rencontre une nouvelle tendance de consommation encore très loin d'avoir déployé son potentiel et que les experts de tendances s'apprêtent à voir bouleverser les modes de consommation des Français : la consommation de biens de seconde main. Cette tendance répond à des préoccupations notamment écologiques et financières qui s'expriment déjà sous diverses formes (brocantes, boutiques d'occasions, etc.) et en côtoient de nouvelles (vente ou location en ligne entre particuliers, achats partagés) dans le cadre de « l'économie circulaire ». L'économie circulaire envisage non plus seulement le produit mais son usage et son cycle de vie, de sa mise en circulation à son recyclage, en passant par des usages successifs afin d'augmenter l'efficacité des ressources utilisées pour le produire, le distribuer et de diminuer l'impact sur l'environnement. Elle est intéressante à développer pour un territoire dans la mesure où elle favorise les fonctionnements en quasi-boucle fermée sur le modèle des écosystèmes, ce modèle recourt aux « 4 R » : réduire, réparer, réutiliser et recycler⁴⁴. Elle est intéressante également parce qu'elle s'inscrit dans une nouvelle aspiration des consommateurs qui exercera des effets massifs sur leurs comportements. Recourir à l'ESS pour développer l'économie circulaire s'avère donc un moyen pour s'inscrire à la façon d'un territoire innovant dans une tendance de fond qui n'attire pas encore suffisamment les entreprises à but essentiellement lucratif.

Territoires concernés : Thelloise

⁴⁴On dit aussi que l'économie circulaire s'articule autour de sept principes clés : l'éco-conception, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage et enfin, l'écologie industrielle et territoriale.

Action(s) / Calendrier :

DELAIS : 2019-2020

Action n°1. Détecter les foyers d'éclosion possibles de l'ESS sur le territoire

Les associations :

Une vingtaine d'associations œuvrent au sein de Thelloise pour le développement du territoire :

- Associations d'habitants : Abbecourt (Collectif Avenir Abbecourt), Angy (Udica), Balagny sur Thérain (BAC°, Belle Eglise (Belle Eglise Autrement), La Chapelle St Pierre (AA60), Dieudonné (Choisissons Ensemble), Le Mesnil en Thelle (Le Petit Rapporteur Mesnilois), Neuilly en Thelle (Anethe), Ponchon (Association des habitants de la commune de Ponchon), Précý sur Oise (Précý Demain)
- Unions commerciales ou d'entreprises : à Berthecourt (ASTC), Chambly, Précý sur Oise, Villers sous St Leu (ASDE)
- Eco-habitat, immobilier : à Abbecourt (ELGB), Boran sur Oise (APRES),
- Agro-alimentaire : à Belle Eglise (Pomme, cidre et tradition), Boran sur Oise (Ass° pour le musée ethnographique du maraichage) (Borancy), Chambly (AMAP des Saveurs du Coisnon), Mortefontaine en Thelle (Chloro-Phil), Précý sur Oise (Doudou'Caf)
- Environnement – déchets : à Chambly (Colibri), Cires les Mello (Association Verte de Cires les Mello)
- Média – communication – numérique : à Abbecourt (Waseo), Boran sur Oise (A.C Clair), Laboissière en Thelle (Les Complexes), Précý sur Oise (L'Eolienne)

SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production) :

Maintenance et Services Industriels (MSI), à Chambly : isolation thermique et phonique, tuyauterie, chaudronnerie, serrurerie et échafaudage.

La maison d'économie solidaire de La Chapelle aux Pots : projet d'une crèche à Belle Eglise avec un pôle de services aux particuliers

Action n°2. Organiser un évènement de type « Carrefour de l'ESS en Thelloise » pour réfléchir avec les acteurs du territoire (particulièrement les représentants de la société civile, les associations et les SCOP) aux initiatives possibles dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire

La tenue d'ateliers de réflexion et de brainstormings devrait déboucher sur des pistes de travail. Le réseau associatif peut être un moyen de détecter des besoins non satisfaits relatifs aux habitants et qui pourraient être mis en place avec l'aide de bonnes volontés. Parallèlement, la CC Thelloise peut saisir l'occasion de ce « carrefour » pour proposer et réfléchir avec les acteurs du territoire à l'économie circulaire pour étudier les voies possibles d'un projet commun sur le sujet.

Il est important pour la communauté de communes de prévoir une bonne communication pour sensibiliser les participants potentiels à leur implication dans le développement du « mieux-vivre » en Thelloise. A l'issue de ce carrefour, des axes de travail doivent être définis avec des référents capables de prendre en charge les projets.

Action n°3. Choix des projets retenus

Les projets retenus émaneront des axes de travail les plus intéressants apparus lors du forum et des filières repérées dans le territoire comme étant propices au développement de l'ESS (en particulier économie circulaire avec ateliers partagés de réparation de véhicules, recyclerie, plateformes en open source d'échange de produits, de services, de prêts, etc. mais aussi plus classiquement, aide aux personnes âgées, circuits de distribution alimentaire, éco-construction, etc.)

Action n°4. Lancer les projets

La CC Thelloise donne l'impulsion pour la mise en place des projets et s'appuie sur des personnes relais qui les porteront. Un système de fonctionnement collaboratif est à élaborer afin qu'il y ait

toujours une bonne communication et interaction entre tous les partenaires. La CC Thelloise pourra soutenir les projets en communiquant à leur sujet dans l'ensemble du territoire auprès de la population.

Moyens (RH / financements)

1°- En se basant sur le monde associatif, les moyens financiers seront moindres. La communauté de communes devra néanmoins soutenir les projets et ce, d'autant plus, s'ils se développent. Des subventions peuvent être accordées directement aux porteurs de projets par des structures nationales, régionales ou par des fondations. Des financements sont possibles par le biais de plateformes de crowdfunding. Il est également possible de répondre à des concours s'adressant aux porteurs de projet dans le champ de l'ESS. Dans le cadre du SRDEII⁴⁵, le Conseil Régional des Hauts-de-France a défini sa politique pour l'économie et l'emploi. Compétent pour le développement économique, il participe au développement des territoires par le biais d'aides ciblées dans ce domaine.

2°- Un chargé de développement économique au sein de l'intercommunalité doit être le référent territorial sur cette problématique et pour initier la démarche, au moins un appui (chargé de mission ?) pour identifier les partenaires et organiser le premier « Carrefour ».

Indicateur de suivi

Bilan annuel des projets : les réalisations, le nombre de personnes impliquées, le budget.

Partenaire(s)

Acteurs pour une économie solidaire Hauts de France (APES)

Avisé

CRESS Hauts de France

Conseil régional Hauts de France

Couv'Oise

Maison d'économie solidaire

Union régionale des scop

CCI OISE

⁴⁵SRDEII : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

Liste des partenaires

Organisme	Coordonnées	Fiche Action
Acteurs pour une économie solidaire Hauts-de-France (APES)	235, boulevard Paul Painlevé, 59000 Lille Tél : 03 20 30 98 25	Fiche n°21
Ademe	67 avenue d'Italie, 80000 Amiens Tél : 03 22 45 18 90	Fiche n°6 Fiche n°16 Fiche n°17
Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)	36 Avenue Salvador Allende, 60000 Beauvais Tél : 03 44 15 37 37	Fiche n°2 Fiche n°4
Association amicale des commerçants de Noailles	60 rue de Paris, 60430 Noailles Tél : 03 44 10 88 84	Fiche n°2
Avisé	18 avenue Parmentier, 750011 Paris Tél : 01 53 25 02 25	Fiche n°21
CCI International Hauts-de-France	299 boulevard de Leeds, 59000 Lille Tél : 03 20 63 79 79 contact Oise : Valérie Douchez 03 44 79 80 52	Fiche n°11
CCI Oise	18 rue d'Allonne, CS60250, 60002 Beauvais cedex Tél : 03 44 79 80 81	Fiche n°8 Fiche n°12 Fiche n°13 Fiche n°14 Fiche n°15 Fiche n°16 Fiche n°17 Fiche n°18 Fiche n°19 Fiche n°20
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Hauts-de-France	Pôle administratif : ESSpace Amiens, Parc BeauVillé, 21 rue François Génin, 80000 Amiens Tél : 03 22 66 07 65	Fiche n°21
Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l'Oise (CAUE)	4 Rue de l'Abbé du Bos, 60000 Beauvais Tél : 03 44 82 14 14	Fiche n°2 Fiche n°4 Fiche n°5
Conseil départemental de l'Oise - Service transport-infrastructures	1 rue Cambry, 60000 Beauvais Tél : 03 44 06 60 60	Fiche n°9 Fiche n°10

Conseil départemental de l'Oise - service voirie	1 rue Cambry, 60000 Beauvais Tél : 03 44 06 60 60	Fiche n°2
Conseil régional des Hauts-de-France	151 avenue du président Hoover, 59555 Lille cedex Tél : 03 74 27 00 00	Fiche n°8 Fiche N°21
Couv'oise	18 rue d'Allonne, CS60250, 60002 Beauvais cedex Tél : 03 44 79 80 81	Fiche n°21
Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO)	28 Rue Jean Baptiste Godin, 60000 Beauvais Tél : 03 44 10 20 10	Fiche n°1 Fiche n°4 Fiche n°5
Fédération française des industries de santé (FEFIS)	15 rue Rieux, 92100 Boulogne Billancourt Tél : 01 41 10 89 68	Fiche n°12
Intiative Oise Ouest	Bâtiment MSIH, 25 rue Maurice Segonds, 60000 Beauvais Tél : 03 44 03 30 30	Fiche n°18 Fiche n°19
Maison de l'agriculture de l'Oise	Rue des frères Gagne, 60021 Beauvais cedex Tél : 03 44 11 44 11	Fiche n°20
Maison de l'emploi et de la formation du sud-ouest de l'Oise	13 rue Charles Boudeville, 60110 Méru Tél : 03 44 52 35 80	Fiche n°19
Maison d'économie solidaire	4 rue de la prairie, 60650 Lachapelle-aux- Pots Tél : 03 44 80 25 25	Fiche n°20 Fiche n°21
Mission locale de la vallée de l'Oise	3 square de la libération, 60100 Creil Tél : 03 44 24 22 07	Fiche n°18
Nord France Invest		Fiche n°8
Osez L'Oise	18 rue d'Allonne, CS60250, 60002 Beauvais cedex Tél : 03 44 79 80 81	Fiche n°8
Pôle Emploi	6 rue du 8 mai 1945 60110 Méru Tél : 01 77 86 39 95	Fiche n°18
Référent surtété de la Gendarmerie Nationale	5 bis boulevard Saint Jean, 60000 Beauvais Tél : 03 44 03 16 55	Fiche n°2
Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)	36 avenue Salvadore Allende, Bâtiment A, 60000 Beauvais Tél : 03 44 06 27 80	Fiche n°2
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)	1 rue Cambry, 60000 Beauvais Tél : 03 44 10 71 70	Fiche n°9
Syndicat mixte du département de l'Oise (SMVO)	Parc tertiaire et scientifique, CS30316, 60203 Compiègne cedex Tél : 0800 60 20 02	Fiche n°2 Fiche n°4
Syndicat national des industries des technologies médicales (SNITEM)	39 rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie Tél : 01 47 17 63 88	Fiche n°12

UniLaSalle	Campus de Beauvais 19 rue Pierre Waguët BP 30313, 60023 Beauvais Tél : 03 44 06 25 25	Fiche n°12
Union du commerce et de l'artisanat de Chambly (UCAC)	Monsieur Jean Paul Vialle Phénix Optique 8 avenue Aristid Briand, 60230 Chambly Tél : 01 34 70 78 47	Fiche n°2
Union régionale des scop	Antenne Amiens Tél : 03 22 80 81 65	Fiche n°21
Université de Picardie Jules Verne	Chemin du Thil CS 52501, 80025 Amiens cedex Tél : 03 22 82 72 72	Fiche n°12
Université de technologie de Compiègne (UTC)	rue Roger Coutolenc, 60200 Compiègne tél : 03 44 23 44 23	Fiche n°12